

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET
DÉMOGRAPHIQUES (INSEED)**



**DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION
ET DE L'HABITAT
(RGPH2, 2009)**



ANALYSE THEMATIQUE DES RESULTATS DEFINITIFS

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

Juillet 2014

AVANT-PROPOS

Le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) a été institué par le Décret n° 408/PR/MPED/2000 du 11 septembre 2000. En fait, les Nations Unies recommandent aux gouvernements de réaliser un recensement démographique tous les dix (10) ans. Mais, faute de moyens et parfois aussi à cause de l'instabilité politique, beaucoup de pays africains n'arrivent pas à respecter cette périodicité. C'est le cas du Tchad dont le premier recensement démographique remonte à 1993.

L'exécution de cette opération répond au souci du Gouvernement, des partenaires au développement et des acteurs politiques, économiques et sociaux de disposer, tant au niveau national que régional, d'indicateurs fiables et à jour pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement économique et social menés dans notre pays pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

Après les travaux préparatoires, le dénombrement s'est déroulé du 20 mai au 30 juin 2009 sur l'ensemble du territoire national. Les travaux se sont déroulés de manière satisfaisante malgré quelques difficultés conjoncturelles rencontrées au cours de la préparation et de l'exécution de l'opération.

L'organisation d'un recensement général de la population et de l'habitat est une opération extrêmement complexe, lourde et coûteuse, surtout dans un pays aussi étendu que le Tchad. Sa réussite nécessite non seulement des moyens logistiques, matériels et humains considérables, mais la collaboration de toutes les forces vives de la nation et la participation de l'ensemble de la population. Tel fut le cas de notre Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), et ce d'autant plus qu'il a été programmé dans un contexte national particulier marqué par un certain nombre de contraintes et de difficultés, y compris d'ordre sécuritaire (attaque par les rebelles de la ville de N'Djamena en février 2008 et de l'Est du pays en mai 2009), qui ont fait de sa réalisation un grand défi. La plupart de ces difficultés ont pu, heureusement, être surmontées grâce notamment à :

- La volonté et le soutien sans faille du Gouvernement et des Plus Hautes Autorités du pays et en particulier l'engagement du Chef de l'Etat, Son Excellence le Président IDRIS DEBY ITNO, qui a permis la mobilisation des moyens nécessaires pour le bon déroulement de l'opération en ordonnant la prise en charge sur les ressources nationales jusqu'à 65 % du budget total du RGPH2, chose rare en Afrique dans le cas des opérations similaires.
- L'appui déterminant des Partenaires Techniques et Financiers qui ont apporté les 35 % restants du budget.
- L'Armée de l'air tchadienne qui a assuré la logistique pour le transport des Agents et des Questionnaires vers certaines zones d'accès difficiles.
- La forte implication des acteurs politiques (tant de la majorité présidentielle que de l'opposition démocratique) qui avaient convenu que la réalisation du RGPH2 soit une activité prioritaire devant permettre l'approfondissement du processus démocratique dans notre pays tel que convenu dans l'accord du 13 août 2007.
- Le consensus national formé autour de l'opération qui a consolidé une sensibilisation de proximité par l'ensemble des acteurs politiques et sociaux et qui a facilité l'adhésion et la participation de l'ensemble de la population.

Après la publication des résultats préliminaires en septembre 2009, des résultats globaux

définitifs et des résultats définitifs par Sous-préfectures en mars 2012, des principaux indicateurs globaux issus de l'analyse thématique en août 2012, l'INSEED met à la disposition du Gouvernement, des partenaires au développement, des planificateurs et du grand public, une série de rapports portant sur des thèmes variés. Il s'agit des rapports sur les thèmes suivants : Evaluation de la Qualité des Données ; Etat et Structures de la Population ; Etat Matrimonial et Nuptialité ; Natalité et Fécondité ; Mortalité ; Mouvements Migratoires ; Scolarisation, Niveau d'Instruction et Alphabétisation ; Caractéristiques Economiques de la Population ; Situation des Personnes Agées ; Situation des Nomades ; Situation des Réfugiés ; Evaluation de la Pauvreté non Monétaire et Projections Démographiques 2010-2050.

J'exhorte les services publics, les partenaires au développement, les ONG et tous les acteurs sociaux, économiques et politiques, à une utilisation bénéfique de ces données pour le plus grand intérêt du pays.

Je voudrais saisir cette opportunité pour exprimer, au nom du Gouvernement de Son Excellence le Président IDRIS DEBY ITNO, toute notre gratitude à tous nos partenaires nationaux et internationaux dont la contribution matérielle, technique et financière a permis la réussite de cette importante opération.

Je tiens à remercier particulièrement le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) (qui nous a appuyés de bout en bout à toutes les phases de l'opération), l'Union Européenne (UE), la Coopération Suisse, la Coopération française, les États Unis d'Amérique (USA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ainsi que les consultants nationaux et internationaux qui ont apporté leur appui financier et/ou technique.

Je tiens également à féliciter la Direction Générale et tout le personnel de l'INSEED ainsi que le personnel temporaire dont l'engagement sans faille a permis la bonne réalisation de l'opération.

Enfin, je rends hommage à toutes les personnes qui ont contribué aux différentes étapes de l'opération et qui ne sont plus de ce monde.

LE MINISTRE DU PLAN ET
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

MARIAM MAHAMAT NOUR

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
TABLE DES MATIÈRES	4
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	13
LISTE DES CARTES	15
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	17
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS.....	18
INTRODUCTION.....	19
CHAPITRE 1: CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES	20
1.1 Contexte du mariage au Tchad	20
1.1.1 Contexte socioculturel.....	20
1.1.2. Contexte socioéconomique	22
1.1.3. Contexte législatif et réglementaire.....	23
1.2. Aspects méthodologiques	23
1.2.1. Définition des concepts opératoires	24
1.2.2. Définition des indicateurs d'analyse	24
1.2.3. Définition de la population de référence retenue pour l'analyse	26
1.2.4.....	26
CHAPITRE 2: SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION	29
2.1. État matrimonial et sexe.....	29
2.2. Etat matrimonial et milieu de résidence.....	30
2.3. État matrimonial et nationalité	39
2.4. Etat matrimonial selon la région	40
2.5. Etat matrimonial selon le sexe et l'âge.....	40
2.6. Etat matrimonial chez les adolescents de 12 à 19 ans.....	45
2.7. État matrimonial et religion.....	49
2.8. État matrimonial et groupes ethniques	50
2.9.....	52
État matrimonial et niveau d'instruction.....	52
2.10. État matrimonial et groupes de professions	54
CHAPITRE 3: NUPTIALITÉ.....	57
3.1. Table de nuptialité du moment selon le sexe.....	57
3.1.1. Table de nuptialité au niveau national.....	57
3.1.2. Table de nuptialité selon le milieu de résidence.....	60
3.2. Table de nuptialité à N'Djamena.....	62

3.3. Calendrier et intensité de la nuptialité.....	64
3.3.1. Indicateurs par milieu de résidence.....	64
3.3.2. Nuptialité et nationalité.....	75
3.4. Calendrier et intensité de la nuptialité et quelques caractéristiques socioculturelles....	76
3.4.1 Nuptialité et religion.....	76
3.4.2. Calendrier, intensité de la nuptialité et groupe ethnique.....	76
3.4.3. Calendrier, intensité de la nuptialité et mode de vie.....	81
3.4.4. Calendrier, intensité de la nuptialité et niveau d’instruction.....	82
3.5. Calendrier, intensité de la nuptialité et catégorie socioprofessionnelle.....	83
3.6. Calendrier, intensité de la nuptialité et statut de handicap.....	87
CHAPITRE 4: POLYGAMIE.....	89
4.1. Incidence de la polygamie.....	89
4.1.1. Polygamie et région de résidence.....	89
4.1.2. Polygamie et nationalité.....	99
4.1.3. Polygamie, sexe et âge.....	99
4.1.4. Polygamie et quelques caractéristiques socioculturelles.....	103
4.1.5. Polygamie et catégorie socioprofessionnelle.....	114
4.1.6. Polygamie et statut de handicap.....	117
4.1.7. Polygamie au sein de la population âgée de 12-19 ans.....	117
4.2. Intensité de la polygamie.....	121
CHAPITRE 5: UNIONS LIBRES.....	126
5.1. Vue d’ensemble sur les unions libres.....	126
5.1.1. Union libre et milieu de résidence.....	126
5.1.2. Union libre et région de résidence.....	127
5.1.3. Union libre et nationalité.....	128
5.1.4. Union libre, sexe et âge.....	128
5.2. Union libre et quelques caractéristiques socioculturelles.....	130
5.2.1. Union libre et religion.....	130
5.2.2. Union libre et ethnique.....	131
5.2.3. Union libre et mode de vie.....	132
5.2.4. Union libre et niveau d’instruction.....	132
5.3.....	133
Unions libres et catégorie socioprofessionnelle.....	133
5.4. Unions libres et statut de handicap.....	134
5.5. Unions libres au sein de la population âgée de 12-19 ans.....	135
CHAPITRE 6: RUPTURES D’UNIONS.....	137
6.1. Vue d’ensemble sur les ruptures d’unions.....	137

6.1.1.	Ruptures d'union et milieu de résidence	137
6.1.2.	Ruptures d'union et région de résidence	138
6.1.3.	Ruptures d'union et zone géographique.....	140
6.1.4.	Ruptures d'union, sexe et âge	140
6.1.5.	Ruptures d'union et religion.....	143
6.1.6.	Ruptures d'union et ethnie	144
6.1.7.	Ruptures d'union et mode de vie.....	146
6.1.8.	Rupture d'union et niveau d'instruction.....	146
6.1.9.	Rupture d'union et profession	147
6.1.10.	Rupture d'union et statut de handicap.....	149
6.1.11.	Rupture d'union au sein de la population âgée de 12-19 ans	149
CONCLUSION GÉNÉRALE		151
BIBLIOGRAPHIE		152
ANNEXES		153

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.01 : Différentes modalités de la situation matrimoniale	24
Tableau 1.02. Évaluation des données sur les mariés de 12 ans et plus.....	27
Tableau 1.03 : Proportion (En %) des célibataires par groupe d'âges selon le sexe	27
Tableau 2.01 : Proportion (En %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe	29
Tableau 2.02 : Proportion (En %) de la population résidente des ménages ordinaires âgées de 12 ans et plus par sexe et ville de résidence selon l'état matrimonial	32
Tableau 2.03 : Proportion (en %) de la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par région de résidence selon la situation matrimoniale	34
Tableau 2.04 : Proportion (En %) de la population féminine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par région de résidence selon la situation matrimoniale	37
Tableau 2.05 : Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par groupe de nationalité selon la situation matrimoniale.....	39
Tableau 2.06 : Proportion (en %) de la population résidente des deux sexes des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par région de résidence selon l'état matrimonial	40
Tableau 2.07 : Proportion (en %) de la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par groupes d'âge selon l'état matrimonial	41
Tableau 2.08 : Proportion (en %) de la population féminine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par groupes d'âge selon l'état matrimonial	42
Tableau 2.09 : Proportion (en %) de l'ensemble de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par groupes d'âge selon l'état matrimonial	43
Tableau 2.10 : Proportion de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 ans par sexe et milieu de résidence d'âge selon la situation matrimoniale	46
Tableau 2.11 : Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 ans par année d'âge selon la situation matrimoniale	47
Tableau 2.12 : Proportion (en %) de la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 ans par âge selon la situation matrimoniale.....	48
Tableau 2.13 : Proportion (en %) de la population féminine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 ans par âge selon la situation matrimoniale.....	48
Tableau 2.14 : Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par religion selon la situation matrimoniale	49
Tableau 2.15 : Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par groupes ethniques selon la situation matrimoniale.....	51
Tableau 2.16 : Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par niveau d'instruction selon la situation matrimoniale	52
Tableau 2.18 : Répartition (en %) de la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus active occupée par groupes de professions selon la situation matrimoniale	54
Tableau 2.19: Répartition (en %) de la population féminine résidente des ménages	

ordinaires âgée de 12 ans et plus active occupée par catégorie socioprofessionnelle selon l'état matrimonial 55

Tableau 3.01 : Tables de nuptialité complètes masculine et féminine au niveau national . 58

Tableau 3.02 : Tables de nuptialité abrégées masculine et féminine au niveau national.... 59

Tableau 3.03 : Tables de nuptialité masculine abrégées selon le milieu de résidence 61

Tableau 3.04 : Table de nuptialité féminine abrégée selon le milieu de résidence..... 62

Tableau 3.05 : Table de nuptialité abrégée de N'Djamena selon le sexe..... 63

Tableau 3.06 : indicateurs de nuptialité par sexe selon le milieu de résidence 65

Tableau 3.07 : Indicateurs de la nuptialité par ville de résidence selon le sexe. 66

Tableau 3.08. Indicateurs de la nuptialité par région de résidence selon le sexe 67

Tableau 3.09 : Age moyen à la première union et célibat définitif par zone géographique selon le sexe 75

Tableau 3.10 : Age moyen au premier mariage (en années) et célibat définitif par religion selon le sexe 76

Tableau 3.11 : Age moyen à la première union et célibat définitif par groupe ethnique selon le sexe 77

Tableau 3.13 : Age moyen à la première union et célibat définitif par sexe selon le mode de vie 81

Tableau 3.14 : Age moyen à la première union et célibat définitif par niveau d'étude selon le sexe 83

Tableau 3.15 : Age moyen au premier mariage et célibat définitif par groupes de professions selon le sexe 84

Tableau 3.16 : Age moyen à la première union et célibat définitif par religion sexe selon le statut de handicap 87

Tableau 4.01 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par région et par sexe..... 90

Tableau 4.02 : Proportion (en %) de la population urbaine vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par région selon le sexe 95

Tableau 4.03 : Proportion (en %) de la population rurale vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par région selon le sexe 97

Tableau 4.13 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par nationalité et par sexe .. 99

Tableau 4.04 : Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par groupes d'âges 101

Tableau 4.05 : Proportion (en %) de la population urbaine vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par groupes d'âges 102

Tableau 4.06 : Proportion (en %) de la population rurale vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par groupes d'âges 103

Tableau 4.07 :	Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée selon la religion et le sexe.	104
Tableau 4.08 :	Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires e âgée de 12 ans et plus mariée par groupe ethnique selon le sexe	107
Tableau 4.09 :	Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par mode de vie selon le sexe	109
Tableau 4.10 :	Proportion (en %) de la population vivant en Polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée selon le niveau d’instruction et le sexe.....	110
Tableau 4.11 :	Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée par groupes d’âges selon le niveau d’instruction.....	113
Tableau 4.12 :	Proportion (en %) d’hommes vivant en polygamie parmi la population masculine âgée de 12 ans et plus mariée par groupes d’âges selon le niveau d’instruction ..	113
Tableau 4.13 :	Proportion (en %) des femmes vivant en polygamie parmi la population féminine âgée de 12 ans et plus mariée par groupes d’âges selon le niveau d’instruction	114
Tableau 4.14 :	Proportion (en %) de la population vivant en Polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus active occupée et mariée selon la catégorie socioprofessionnelle	115
Tableau 4.15 :	Proportion (en %) de la population masculine vivant en Polygamie parmi la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus active occupée et mariée selon la catégorie socioprofessionnelle	115
Tableau 4.16 :	Proportion (en %) de la population féminine vivant en Polygamie parmi la population féminine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus active occupée et mariée selon la catégorie socioprofessionnelle	116
Tableau 4.14 :	Proportion (en %) de la population vivant en polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée selon le statut de handicap et le sexe	117
Tableau 4.18 :	Proportion (en %) de la population vivant en Polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 ans mariée par milieu de résidence selon le sexe	118
Tableau 4.19 :	Proportion (en %) de la population vivant en Polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 ans mariée selon le mode de vie et le sexe	118
Tableau 4.20:	Proportion (en %) de la population vivant en union polygamie parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 ans mariée selon le groupe ethnique et le sexe	119
Tableau 4.21:	Proportion (en %) de la population masculine vivant en union polygamique parmi la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 ans mariée selon le groupe ethnique.....	120
Tableau 4.26 :	Proportion (en %) de la population féminine vivant en union polygamique parmi la population féminine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 ans mariée selon le groupe ethnique.....	121

Tableau 4.23 : Nombre moyen d'épouses et de coépouses respectivement pour les hommes et les femmes en union polygamique selon certaines caractéristiques.....	122
Tableau 4.24 : Nombre moyen d'épouses par homme et de coépouses par femme vivant en union polygamique et par groupe ethnique	123
Tableau 4.25 : Nombre moyen d'épouses par homme et de coépouses par femme vivant en union polygamique et par région.....	124
Tableau 5.01 : Répartition (en %) de la population résidente des ménages ordinaires de 12 ans et plus vivant en union par sexe selon les types d'union	126
Tableau 5.02 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans et plus par milieu de résidence selon le sexe	127
Tableau 5.03 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans et plus par région de résidence selon le sexe	127
Tableau 5.04 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans et plus par nationalité selon le sexe	128
Tableau 5.05 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âge et par sexe	129
Tableau 5.06 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans et plus par religion selon le sexe	130
Tableau 5.07 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans et plus par groupe ethnique selon le sexe.....	131
Tableau 5.08 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans et plus par mode de vie selon le sexe	132
Tableau 5.09 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans et plus par niveau d'instruction selon le sexe	133
Tableau 5.10 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans et plus active occupée par catégorie socioprofessionnelle selon le sexe.....	133
Tableau 5.11 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans et plus selon le statut d'handicap par sexe	135
Tableau 5.12 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 à 19 ans selon l'âge et le sexe	135
Tableau 5.13 : Proportion (en %) de la population vivant en union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires en union âgée de 12 ans à 19 ans par âge et selon le milieu de résidence	136

Tableau 6.01 :	Effectif et proportion (en %) de la population non célibataire âgée de 12 ans et plus	137
Tableau 6.02 :	Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus non célibataires par milieu de résidence selon le sexe	138
Tableau 6.03 :	Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus non célibataire par région de résidence selon le sexe	139
Tableau 6.04 :	Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus non célibataire par zone géographique selon le sexe	140
Tableau 6.05 :	Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus non célibataire par groupes d'âges selon le sexe	141
Tableau 6.06 :	Proportion (en %) de la population en ruptures d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus non célibataire par religion selon le sexe	144
Tableau 6.07 :	Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus non célibataire par groupes d'ethnies selon le sexe	145
Tableau 6.08 :	Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires agee de 12 ans et plus non celibataire par mode de vie selon le sexe	146
Tableau 6.09 :	Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus non célibataire par niveau d'instruction selon le sexe	146
Tableau 6.10 :	Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus non célibataire active occupée par groupes de professions selon le sexe.....	148
Tableau 6.11 :	Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus non célibataire par sexe et par statut de handicap	149
Tableau 6.12:	Proportion (en %) de la population en rupture d'union parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 ans non célibataire par sexe	150
Tableau A1.01 :	Population des ménages ordinaires de 12 ans et plus par situation matrimoniale selon le sexe	154
Tableau A1.02 :	proportion (en %) de l' ensemble de la population residente des menages ordinaires agee de 12 ans et plus par groupes d' age selon l' etat matrimonial...	155
Tableau A1.03 :	Proportion (en %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par région de résidence selon l'état matrimonial.....	156
Tableau A1.04 :	Effectif de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe	157
Tableau A1.05 :	Effectif de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par ville de résidence selon l'état matrimonial.....	158

Tableau A2.01 : Répartition de la population de deux sexes résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon le groupe d'âges.....	159
Tableau A2.02 : Répartition de la population masculine résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région de résidence d'âges.....	160
Tableau A2.03 : Répartition de la population féminine résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région de résidence	161
Tableau A2.04 : Répartition de la population de deux sexes résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région de résidence	162
Tableau A2.05 : Répartition de la population masculine résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région de résidence	164
Tableau A2.06 : Répartition de la population féminine résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région de résidence	165
Tableau A2.07 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 par milieu de résidence et sexe selon l'état matrimonial	165
Tableau A2.08 : Répartition de la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 par milieu de résidence et sexe selon l'état matrimonial.....	166
Tableau A2.09 : Répartition de la population féminine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 par milieu de résidence et sexe selon l'état matrimonial.....	166
Tableau A2.10 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par religion, selon l'état matrimonial et le sexe	167
Tableau A2.11 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par groupe ethnique, selon l'état matrimonial.....	168
Tableau A2.12 : Répartition de la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par groupe ethnique, selon l'état matrimonial.....	170
Tableau A2.13 : Répartition de la population féminine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par groupe ethnique, selon l'état matrimonial.....	171

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.01 : Proportion (En %) de la population résidente âgée de 12 ans et plus selon la situation matrimoniale et le sexe	30
Graphique 2.02 : Proportion (En %) des célibataires par sexe selon le milieu de résidence ...	33
Graphique 2.03 : Proportion (En %) des hommes célibataires résidents des ménages ordinaires âgés de 12 ans et plus par région de résidence	35
Graphique 2.04 : Proportion (En %) des femmes célibataires résidents des ménages ordinaires âgées de 12 ans et plus par région de résidence	38
Graphique 2.05 : Variation (en %) de la proportion des célibataires suivant les groupes d'âges	44
Graphique 2.06 : Structure de la population âgée de 12 ans et plus par sexe et par groupe d'âges selon la situation matrimoniale	44
Graphique 2.07. Évolution (en %) de la situation matrimoniale de l'ensemble la population âgée de 12 ans et plus selon l'âge.	45
Graphique 2.08 : Évolution de la situation matrimoniale de l'ensemble de la population de 12 à 19 ans selon l'âge	47
Graphique 2.09 : Proportion (en %) des célibataires parmi la population masculine résidente âgée de 12 ans et plus selon le sexe et le niveau d'instruction.....	53
Graphique 2.10 : Proportion (en %) des célibataires parmi la population féminine résidente âgée de 12 ans et plus selon le sexe et le niveau d'instruction.....	53
Graphique 3.01 : Proportion (en ‰) des célibataires de la table de nuptialité selon le sexe au niveau national.	59
Graphique 3.02 : Quotient de nuptialité ^{5nx} (en ‰) selon le sexe.	60
Graphique 3.03 : Proportion (en ‰) des célibataires de la table de nuptialité masculine selon le milieu de résidence	61
Graphique 3.04 : Proportion (en ‰) des célibataires de la table de nuptialité féminine selon le milieu de résidence	62
Graphique 3.05 : Proportion (en ‰) des célibataires Cx de la table de nuptialité de N'Djamena selon le sexe.....	63
Graphique 3.06 : Quotient de nuptialité ^{5nx} (en ‰) de N'Djamena selon le sexe	64
Graphique 3.07 : Âge moyen au premier mariage par milieu de résidence selon le sexe	65
Graphique 3.08 : Ecart d'âges moyens au premier mariage entre hommes et femmes selon les régions	68
Graphique 3.09 : Age moyen au premier mariage des hommes selon les régions	69
Graphique 3.10 : Pourcentage de célibats définitifs (hommes) selon les régions.....	71
Graphique 3.11 : Age moyen au premier mariage des femmes selon les régions	72
Graphique 3.12 : Pourcentage de célibats définitifs (femmes) selon les régions.....	74
Graphique 3.17 : Ecart d'âge moyen au premier mariage entre hommes et femmes selon la zone géographique	75
Graphique 3.13 : Age moyen au premier mariage des hommes selon les groupes ethniques	78

Graphique 3.14 :	Age moyen au premier mariage des femmes selon les groupes ethniques	79
Graphique 3.15 :	Ecart d'Age moyen au premier mariage entre hommes et femmes selon les régions	80
Graphique 3.16 :	Écart d'âge au premier mariage entre hommes et femmes selon mode de vie	82
Graphique 3.19 :	Age moyen au premier mariage des hommes selon le groupe de professions	85
Graphique 3.20 :	Age moyen au premier mariage des femmes selon le groupe de professions	86
Graphique 3.21 :	Écart d'âge moyen au premier mariage entre hommes et femmes selon le statut de handicap.	87
Graphique 4.01 :	Proportion (en %) des hommes polygames parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée selon les régions	91
Graphique 4.03 :	Proportion (en %) de polygames parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée en milieu urbain selon les régions	96
Graphique 4.04 :	Proportion (en %) de polygames parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée en milieu rural selon les régions	98
Graphique 4.05 :	Proportion (en %) des polygames parmi la population résidente e âgée de 12 ans et plus mariée selon le sexe et la religion	104
Graphique 4.06 :	Proportion (en %) des polygames parmi la population masculine résidente âgée de 12 ans et plus mariée selon la religion	105
Graphique 4.07 :	Proportion (en %) des polygames parmi la population féminine résidente âgée de 12 ans et plus mariée selon la religion	105
Graphique 4.06 :	Proportion (en %) des polygames parmi la population résidente âgée de 12 ans et plus mariée selon le groupe ethnique	108
Graphique 4.07 :	Proportion (en %) des polygames parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée suivant le mode de vie	109
Graphique 4.10 :	Proportion (en %) des polygames parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée selon le niveau d'instruction	110
Graphique 4.11 :	Proportion (en %) des polygames parmi la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée selon le niveau d'instruction	111
Graphique 4.12 :	Proportion (en %) des polygames parmi la population féminine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée selon le niveau d'instruction	111
Graphique 5.01 :	Proportion (en %) de la population vivant en Union libre parmi la population résidente des ménages ordinaires de 12 ans et plus vivant en union selon le sexe et l'âge	130
Graphique 6.01 :	Proportion (en %) des veufs parmi la population résidente des ménages ordinaires de 12 ans et plus non celibataire par sexe et âge	142
Graphique 6.02 :	Proportion (en %) des divorcés parmi la population résidente des ménages ordinaires de 12 ans et plus non celibataire par sexe et âge	142
Graphique 6.03 :	Proportion (en %) des séparés parmi la population résidente des ménages ordinaires de 12 ans et plus non celibataire par sexe et âge	143

LISTE DES CARTES

Carte3.01 : Age moyen au premier mariage des hommes selon les régions.....	70
Carte 3.02 : Age moyen au premier mariage des femmes selon les régions	73
Carte 4.01 : Proportion (en %) des hommes polygames parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariee selon les régions.	92
Carte 4.02 : Proportion (en %) des femmes polygames parmi la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariee selon les régions	94

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A1.01 : Population des ménages ordinaires de 12 ans et plus par situation matrimoniale selon le sexe	154
Tableau A1.02 : proportion (en %) de l' ensemble de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par groupes d' âge selon l' état matrimonial... 155	
Tableau A1.03 : Proportion (en %) de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par région de résidence selon l'état matrimonial.....	156
Tableau A1.04 : Effectif de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe	157
Tableau A1.05 : Effectif de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe et par ville de résidence selon l'état matrimonial.....	158
Tableau A2.01 : Répartition de la population de deux sexes résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon le groupe d'âges.....	159
Tableau A2.02 : Répartition de la population masculine résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région de résidence d'âges.....	160
Tableau A2.03 : Répartition de la population féminine résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région de résidence	161
Tableau A2.04 : Répartition de la population de deux sexes résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région de résidence	162
Tableau A2.05 : Répartition de la population masculine résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région de résidence	164
Tableau A2.06 : Répartition de la population féminine résidente âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région de résidence	165
Tableau A2.07 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 par milieu de résidence et sexe selon l'état matrimonial	165
Tableau A2.08 : Répartition de la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 par milieu de résidence et sexe selon l'état matrimonial.....	166
Tableau A2.09 : Répartition de la population féminine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 à 19 par milieu de résidence et sexe selon l'état matrimonial.....	166
Tableau A2.10 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par religion, selon l'état matrimonial et le sexe	167
Tableau A2.11 : Répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par groupe ethnique, selon l'état matrimonial.....	168
Tableau A2.12 : Répartition de la population masculine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par groupe ethnique, selon l'état matrimonial.....	170
Tableau A2.13 : Répartition de la population féminine résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par groupe ethnique, selon l'état matrimonial.....	171

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMPM : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE

BM : BANQUE MONDIALE

CC : CODE CIVIL

FAD : FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

IDH : INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

**INSEED : INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET
DEMOGRAPHIQUES**

OCDE : ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

OMD : OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

PAS : PROGRAMME D' AJUSTEMENT STRUCTUREL

PNUD : PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

RGPH : RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT

SNRP : STRATEGIE NATIONALE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

UN : UNITED NATIONS

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Etat matrimonial	Proportion (en %)
Célibataire	
Homme	38,8
Femme	22,7
Milieu urbain	38,4
Milieu rural	28,0
Ensemble	30,4
Monogame	
Homme	44,8
Femme	44,1
Milieu urbain	41,6
Milieu rural	45,3
Ensemble	44,4
Polygame	
Homme	14,2
Femme	22,4
Milieu urbain	13,3
Milieu rural	20,1
Ensemble	18,5
Taux de célibat définitif	
Homme	3,7
Femme	2,1
Nombre moyen	Unité
Nombre moyen d'épouses par homme marié	2,3
Nombre moyen de coépouses par femme en union polygamique	1,4
Nuptialité	
Age Moyen au premier mariage	années
Homme	24,7
Femme	18,5
Age médian au premier mariage	années
Homme	23,1
Femme	16,6

INTRODUCTION

Le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) réalisé en 2009 fait suite au premier recensement (RGPH1) réalisé en 1993, seize ans plutôt. Ce deuxième recensement fournit d'informations aussi riches que variées sur les caractéristiques socioculturelles, démographiques et économiques, notamment sur l'état matrimonial et la nuptialité de la population tchadienne. La connaissance de la situation matrimoniale et de la nuptialité de la population est primordiale pour l'élaboration des politiques sociales adéquates.

L'Etat matrimonial et la nuptialité est l'un de dix-neuf (19) thèmes d'intérêt de l'analyse du RGPH2. Au Tchad, comme partout ailleurs dans le monde, le mariage, considéré comme l'un des états de la situation matrimoniale, est l'institution où le mode d'organisation de la conjugalité le plus ancien et le plus universel, qui se contracte de manière coutumière, religieuse ou juridique et a pour but de fournir un cadre social et légal au développement de la famille. Cette institution peut se défaire par l'annulation ou le divorce, la séparation ou la mort d'un des conjoints.

Le mariage des individus est au cœur du changement de la structure matrimoniale de la population. En effet, l'entrée en mariage d'un individu implique des changements tant au niveau des caractéristiques individuelles qu'économiques de ce dernier. Les résultats des travaux de Lilliard et Panis (1996) et Boyd (1994) montrent que le niveau de vie des femmes célibataires, veuves ou divorcées est en général plus bas que celui des femmes en union. Il ressort également de ces travaux que le taux de mortalité est plus élevé chez les hommes non mariés que chez les hommes mariés, car le mariage est un facteur d'intégration sociale. Dans le temps, un (e) marié (e) peut se retrouver dans l'une des situations suivantes : polygame, divorcé, séparé, ou veuf.

La problématique à laquelle le thème se propose de répondre est de cerner les éléments permettant l'analyse de la nuptialité des célibataires et d'appréhender les caractéristiques des personnes en fonction de leur statut matrimonial.

L'objet principal du présent rapport est donc de décrire la situation matrimoniale de la population des ménages ordinaires résidents au Tchad. Spécifiquement, il s'agira de :

- déterminer la situation matrimoniale de la population selon les caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ;
- étudier la nuptialité des célibataires, les unions polygamiques, les unions libres et les ruptures d'unions.

Pour atteindre les différents objectifs, le présent rapport s'articule autour des six chapitres suivants : (1) Contexte et aspects méthodologiques ; (2) État matrimonial de la population ; (3) Nuptialité des Célibataires ; (4) Polygamie ; (5) Unions Libres ; (6) Ruptures d'unions.

CHAPITRE 1: CONTEXTE ET ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Du fait que le mariage est une institution à la fois sociale et juridique prenant des formes diverses selon les milieux, et évoluant avec la conjoncture économique, l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité au Tchad nécessite la connaissance des pratiques socioculturelles et réglementaires. Tel est l'objet de ce chapitre qui tente de présenter le contexte du mariage, les aspects méthodologiques et les définitions des concepts.

1.1 Contexte du mariage au Tchad

Trois types de contexte sont considérés : contexte socioculturel, contexte économique et contexte juridique et réglementaire.

1.1.1 Contexte socioculturel

Situé au cœur de l'Afrique, le Tchad est un pays multiculturel où cohabitent plus d'une centaine d'ethnies, chacune ayant des valeurs culturelles et une organisation spécifique. C'est un pays dont la laïcité se traduit par la cohabitation de plusieurs religions : l'Islam, le Christianisme et l'animisme. Les différentes ethnies et religions se distinguent les unes des autres par leur façon d'organiser le mariage qui est directement influencé par leur milieu de résidence, leurs activités économiques et leur mode de vie. En plus du Français et de l'Arabe tchadien qui sont les seules langues officielles, plus d'une centaine de langues sont parlées à travers tout le pays, étroitement liée à une ethnie.

Selon Hertrich (1996), "le mariage apparaît avant tout comme une affaire familiale et une affaire sociale dans laquelle les individus sont en position passive". Comme indiqué plus haut, le Tchad est un pays multiculturel et, en fonction de ses spécificités internes, dans le respect des normes internationales et de ses valeurs culturelles, il élabore des dispositions régissant la condition et l'installation des familles. Cependant, le mariage peut être influencé par la dot. En effet, lorsque les moyens ne sont pas suffisants pour doter et célébrer le mariage, les prétendants peuvent retarder leur nuptialité.

Traditionnellement, la dot est un acte symbolique, un signe d'alliance matrimoniale entre deux familles, un sceau substantiel garantissant la réalité et la pérennité du contrat conjugal et authentifiant la paternité vis-à-vis de la progéniture. Elle représente ce que la famille du garçon ou le garçon offre à la future belle-famille en échange de sa femme. On assiste donc à un brassage des valeurs et pratiques sociales lorsque les deux familles sont de différentes ethnies ou régions. L'effet social du mariage n'est plus à démontrer. Il permet de sceller une alliance ou la paix entre tribus ou familles, de réclamer une portion de pouvoir.

Autrefois, le mariage était une étape obligatoire, lorsqu'on atteint un certain âge. Les parents se permettaient de choisir l'épouse de leur fils ou l'époux de leur fille, parfois sans demander l'avis de ce dernier ou de cette dernière. Cette pratique conduisait le plus souvent à des mariages précoces. A l'heure actuelle, ces pratiques existent encore dans certains villages, bien qu'elles tendent à disparaître. Avec la mondialisation et la circulation de l'information véhiculée par les médias, de

nouvelles perceptions viennent remettre en cause cette pratique traditionnelle. C'est ainsi que certaines personnes refusent de se marier ou repoussent leur mariage tant qu'elles n'ont pas atteint un certain niveau d'éducation ou tant qu'elles n'ont pas suffisamment de ressources. De ce fait, on assiste à de nouvelles formes de situation matrimoniale, notamment les unions libres.

Qu'il s'agisse des pratiques et coutumes véhiculées par les différentes ethnies du Tchad ou des codes de lois véhiculés par les principes religieux, ceux-ci rejaillissent sur les comportements en matière d'état matrimonial et de nuptialité. Les systèmes matrimoniaux peuvent donc varier d'une ethnie à une autre et d'une religion à une autre. Contrairement à la fécondité et à la mortalité, la dimension ethnique dans l'analyse de la situation matrimoniale n'a pas été prise dans le passé. Le Deuxième Recensement de la Population et de l'Habitat offre l'occasion de le faire.

Deux types de population cohabitent dans le pays et se singularisent par leur mode de vie : les nomades (3,4%) et les sédentaires (96,6%). La population nomade est reconnue généralement par son habitat mobile contrairement à la population sédentaire qui a un habitat fixe. La population nomade se caractérise aussi par ses perpétuels déplacements à la recherche du pâturage pour son bétail. Les nomades et les sédentaires ayant de modes de vie tout à fait différents, ils n'ont pas les mêmes comportements face à l'état matrimonial et à la nuptialité. Comme pour l'ethnie, les données du recensement offrent aussi l'opportunité d'étudier pour la première fois les différences de comportement entre nomades et sédentaires face à ce phénomène.

Le niveau d'instruction en tant que processus d'acquisition de connaissances, du savoir, du savoir-faire et du savoir-être est primordial dans la transformation des mentalités et le changement de comportement a d'influence sur la nuptialité. Lorsque le niveau d'instruction de la population augmente, les indicateurs de l'état matrimonial et de la nuptialité changent. Le recul de l'âge au premier mariage chez les femmes est souvent imputé à la scolarisation plus importante des filles, à l'activité des femmes en particulier dans le secteur moderne de l'économie (Isingo – Abanihe et al. 1991), avec la difficulté de concilier la fréquentation scolaire et la pratique d'une activité d'une part et la tenue d'un ménage d'autre part (Graziella C. et al., 2002). L'EDST2 de 2004 a montré que l'âge médian au premier mariage des femmes de 25-49 ans est passé de 15,7 ans chez les femmes qui n'ont aucune instruction à 16,7 ans pour celles qui ont le niveau primaire pour atteindre 18,5 ans pour celles ayant le niveau secondaire ou plus. De même, par rapport à la polygamie, les résultats de cette enquête ont révélé que la proportion des femmes en union qui n'ont pas de coépouses passe de 59,0% chez les femmes sans niveau d'instruction à 64,5% chez les femmes de niveau primaire et à 77,8% chez celles ayant le niveau secondaire ou plus. Pour les femmes mariées ayant une coépouse, ces proportions sont respectivement de 27,9%, 22,7% et 12,5% et pour celles mariées ayant deux coépouses, ces proportions respectives sont de 12,9%, 12,7% et 9,3%. Le niveau d'instruction joue un rôle important sur les indicateurs de l'état matrimonial et de la nuptialité.

1.1.2. Contexte socioéconomique

Avant l'exploitation du pétrole à partir de 2003, l'économie du Tchad était constituée essentiellement des activités agro-pastorales. Mais avec l'exploitation du pétrole, l'économie tchadienne a connu une croissance soutenue au cours de la décennie 2000 et sa structure a totalement changé. En effet, dès 2004, le pétrole représentait plus de 70% des exportations nationales. L'avènement du pétrole a donc permis la diversification de l'économie, la dynamisation de tous les secteurs d'activités et entraîné des transformations importantes dans la structure de l'économie.

D'après l'ECOSIT2 réalisée en 2003, année du début de l'exploitation de pétrole, 55% de la population tchadienne vivaient en dessous du seuil de pauvreté estimé à moins d'un demi dollar US par tête d'habitant et jour. Cette pauvreté peut avoir de répercussions sur les mariages. En effet, lorsque les moyens ne sont pas assez suffisants pour doter et célébrer le mariage, les prétendants peuvent retarder leur mariage. La dot qui était traditionnellement un acte symbolique, un signe d'alliance matrimoniale entre deux familles, devient une occasion de s'enrichir pour certaines familles et tant que le prétendant n'arrive pas à réunir les moyens financiers et matériels nécessaires, il lui est difficile d'avoir une épouse, particulièrement en milieu urbain.

L'ECOSIT 2 citée haut a montré que le niveau de pauvreté est variable selon le statut matrimonial. D'après les résultats de cette enquête, le statut matrimonial du chef de ménage discrimine les ménages selon le degré de pauvreté. Les ménages dont le chef est polygame sont plus touchés par la pauvreté (61,9%) que les autres. Ils sont suivis des ménages dont le chef est monogame (52,8%). Par contre, les ménages dont le chef est en union libre (25,2%) ou dont le chef est célibataire (30,5%) sont les moins touchés par la pauvreté ; les ménages dont le chef est veuf (48,3%) et ceux dont le chef est divorcé/séparé (52,1%) occupent des positions intermédiaires.

L'ECOSIT3 réalisée en 2011, deux années après le recensement révèle que, malgré la prépondérance du secteur pétrolier dans la formation du PIB, cela n'a pas permis de réduire substantiellement le niveau de pauvreté. En effet, les résultats de cette enquête ont montré que 46,7% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté estimé à un peu plus d'un dollar US par personne et par jour. Ces résultats confirment ceux de la deuxième enquête en ce qui concerne la variation du degré de pauvreté selon le statut matrimonial. L'enquête n'ayant pas séparé les monogames des polygames, les ménages les plus touchés par la pauvreté sont ceux dont le chef est séparé (60,8%), mais suivis des ménages dont le chef est marié (47,1%) et ceux dont le chef est veuf (43,1%). Les moins touchés par la pauvreté sont les ménages dont le chef est en union libre (35,4%) ou célibataire (36,8%). Les résultats de ces deux enquêtes sont en contradiction avec les idées populaires reçues selon lesquelles les polygames sont généralement des personnes disposant des ressources financières importantes pour prendre en charge plusieurs femmes. Ces résultats sont aussi en contradiction avec celui d'une étude faite en Mauritanie selon laquelle la polygamie est liée au statut économique de l'homme et se rencontre davantage chez les chefs de village ou de lignage et chez certains cultivateurs plus nantis (Keumaye IGNEGONGBA, 1992).

1.1.3. Contexte législatif et réglementaire

Le contexte juridique détermine la conduite des individus, des groupes sociaux en matière de nuptialité et de procréation. La législation fixe les règles en matière de mariage. Il est passé en revue les différents textes de lois qui ont d'implication sur l'état matrimonial.

La Constitution de la République, dans son article 156 affirme que "jusqu'à leur codification, les règles coutumières et traditionnelles ne s'appliquent que dans les sociétés où elles sont reconnues" et l'article 157, aliéna 1 et 2 de renchérir : "les règles coutumières et traditionnelles régissant les régimes matrimoniaux et les successions ne peuvent s'appliquer que par le consentement des parties concernées. A défaut de consentement, la loi nationale est seule applicable". Cette loi nationale est le code civil français adopté par le Tchad au début de son indépendance. Jusqu'aujourd'hui, le Code civil français reste en vigueur au Tchad faute d'adoption d'un Code national de Personnes et de la Famille élaboré depuis 2000. Selon ce code civil français, les qualités et conditions requises pour pouvoir contracter un mariage civil sont : l'homme avant 18 ans révolus et la femme avant 15 ans révolus, ne peuvent contracter un mariage (CC, Article 144). "Le droit au mariage est un droit individuel d'ordre public auquel il ne peut être dérogé dans un contrat à titre onéreux sauf raison impérieuse".

Le mariage précoce concerne les individus entre 12 et 15 ans. Or en 1958, on n'avait pas encore beaucoup d'avancée scientifique en ce qui concerne le développement du corps humain. Les médecins expliquent d'ailleurs que, physiquement et physiologiquement, à moins de 15 ans, le corps de la femme n'est pas assez développé. C'est pour cette raison que la loi interdit le mariage dans certains pays avant 18 ans pour les deux sexes.

Bien qu'au Tchad, le mariage soit une institution beaucoup plus sociale (surtout en milieu rural), il doit être célébré devant un officier d'état civil pour qu'un acte de mariage soit délivré aux intéressés. D'ailleurs, l'Eglise considère qu'il ne faut pas mépriser ni sous-estimer et encore moins refuser de se soumettre à l'obligation légale du mariage (union civile), tout en craignant que cette dernière ne devienne qu'une simple obligation administrative autorisant toutes sorte d'abus. Pour la rupture, seul le tribunal de première instance est habilité à dissoudre un mariage. Toujours selon le code civil, le divorce ne peut être prononcé qu'en cas, soit de consentement mutuel, soit de rupture de la vie commune, soit de faute (CC, Article 229). Lorsque les époux demandent ensemble le divorce, ils n'ont pas à en faire connaître la cause, il suffit de soumettre à l'approbation du juge (CC, Article 230) mais lorsqu'une violation grave et renouvelée est commise, le divorce peut également être demandé.

1.2. Aspects méthodologiques

Dans cette partie, les différents concepts utilisés lors de la collecte des données ont été repris afin de permettre au lecteur d'avoir une meilleure compréhension des données analysées. De plus, les indicateurs et la population de référence pour l'analyse sont aussi définis. Une analyse de la qualité des données est faite pour permettre au lecteur de mieux apprécier les résultats

1.2.1. Définition des concepts opératoires

D'après le manuel de l'agent recenseur (INSEED, 2008), la situation matrimoniale d'un individu est la situation de cet individu par rapport au mariage. On entend par mariage, la conclusion d'une union entre un homme et une femme dans les formes prévues par la coutume, la religion ou la loi. Au recensement de la population, l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation « légale ». La question « Quelle est votre situation matrimoniale » n'a été posée qu'aux personnes âgées de 12 ans et plus. L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage. Le tableau 1.01 renseigne sur les différentes modalités liées à la situation matrimoniale.

TABLEAU 1.01 : DIFFERENTES MODALITES DE LA SITUATION MATRIMONIALE

Modalités	Signification
Célibataire	Personne qui n'a jamais été mariée
Monogame	Personne mariée ayant un seul conjoint
Polygame2	Homme marié à 2 femmes Femme mariée à un homme ayant 2 femmes
Polygame3	Homme marié à 3 femmes Femme mariée à un homme ayant 3 femmes
Polygame4	Homme marié à 4 femmes ou plus Femme mariée à un homme ayant 4 femmes ou plus
Veuf(ve)	Toute personne dont l'épouse (époux) est décédé(e), et qui ne s'est pas encore remarié(e)
Divorcé(e)	Tout(e) homme (femme) dont le mariage a été dissout selon la loi ou les coutumes
Séparé(e)	Toute personne mariée, mais ne vivant plus avec son (sa) conjoint(e) et sans que le divorce ait été prononcé par la loi ou les coutumes
Union libre	Personne qui vit avec un conjoint sans célébration de mariage légal, religieux ou coutumier

1.2.2. Définition des indicateurs d'analyse

Nuptialité : C'est l'étude de la survenance des mariages des célibataires dans une génération.

Table de nuptialité du moment : C'est la table d'une cohorte fictive qui, à chaque âge, est soumise à la nuptialité observée durant l'année étudiée. La table est construite soit à partir des quotients de nuptialité obtenus après conversion des taux de première catégorie, soit des mariages réduits, soit des proportions de célibataires. Dans le présent rapport, la table de nuptialité est construite à partir de la série des proportions de célibataires observées par groupe d'âges.

Age médian au premier mariage : C'est l'âge auquel la moitié de la population âgée de 12 ans et plus est mariée

Age moyen au premier mariage : C'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataires par les individus de la cohorte qui finissent par se marier. L'âge moyen au premier mariage permet de résumer le calendrier de la nuptialité. La méthode utilisée dans ce document est celle de Hajnal qui repose sur deux hypothèses suivantes : (i) absence de corrélation marquée entre nuptialité d'une part, mortalité et mouvements migratoires d'autre part ; (ii) stabilité de la nuptialité dans le temps.

L'estimation de l'âge moyen au premier mariage passe par les étapes suivantes :

- La détermination de la proportion des célibats définitifs qui est la demi-somme de la proportion des célibataires de deux groupes d'âges contigus à la limite d'âge d'entrée en union (ici 50 ans). Dans ce rapport, la proportion des célibats définitifs sera la moyenne (arithmétique simple) des proportions des célibataires à l'âge de 49 ans et 50 ans (45-49 ans et 50-54 ans pour des groupes d'âges quinquennaux). Dans le cas où la proportion des célibataires devient constante à partir de 49 ou 50 ans, c'est cette dernière qui sera considérée comme proportion des célibataires définitifs ;

- Le calcul des années passées par l'ensemble de la population en célibat jusqu'à l'âge de 50 ans :

$$15 + 5 * \sum_{x=15}^{45} p(x, x + 5)$$

- La détermination des années vécues en célibat par les individus mariés en soustrayant des années de célibat les célibataires définitifs :

$$15 + 5 * \sum_{x=15}^{45} p(x, x + 5) - 50 * p(50)$$

- Le calcul de l'âge moyen au premier mariage en faisant le rapport entre le total d'années vécues en célibat par les individus mariés et leur effectif. Si on suppose qu'il n'y a pas de mariage avant 15 ans, la formule de J. Hajnal donne :

$$AMPM_{15-49} = \frac{15 + \sum_{x=15}^{49} 1n_x - 50 \cdot n_{50}}{1 - n_{50}}$$

Où $1n_x = \frac{1S_x}{1P_x}$ est une proportion des célibataires dans l'intervalle d'âges entre x et x+1

et $n_{50} = \frac{1n_{49} + 1n_{50}}{2}$ la proportion des célibataires à l'âge exact de 50 ans, ou « le célibat définitif ».

Pour des groupes quinquennaux, on a : $AMPM = \frac{5 * \sum_{x=0}^{45} 5n_x - 50 * n_{50}}{1 - n_{50}}$

Intensité de la nuptialité : C'est le complément à 1 de la fréquence de célibat définitif :

$$I = 1 - \frac{C_{50}}{C_{15}} = 1 - P_{50}$$

Célibat définitif : C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est nulle à 50 ans.

Taux de polygamie : C'est la proportion des polygames parmi les hommes mariés.

Taux de femmes en union polygamique : C'est la proportion des femmes sous régime polygamique parmi les femmes mariées.

Intensité de la polygamie : C'est le nombre moyen d'épouses par homme polygame ou le nombre moyen de coépouses pour les femmes vivant sous régime polygamique

Taux de rupture d'union : C'est la proportion des veufs/divorcés/séparés parmi la population mariable, c'est-à-dire celle âgée de 12 ans et plus

1.2.3. Définition de la population de référence retenue pour l'analyse

La population de référence est la population des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus ou de 12 à 19 ans pour l'analyse de la nuptialité des adolescentes. L'analyse portera selon le cas sur la population de 5 963 889 personnes, soit sur une sous population de 2 866 829 s'il s'agit des hommes de 12 ans et plus ou de 3 097 060 s'il s'agit des femmes de 12 ans et plus. Elle portera sur une sous population de 1 739 028 s'il s'agit des adolescents des deux sexes ou sur une sous population de 850 490 s'il s'agit des adolescents ou de 888 538 s'il s'agit des adolescentes.

1.2.4. Evaluation de la qualité des données

L'évaluation de la qualité des données est une étape importante de l'analyse de la situation matrimoniale et de la nuptialité. Trois techniques sont utilisées pour cette évaluation.

La première technique consiste à déterminer le pourcentage des non-déclarés par variable intervenant dans l'analyse de l'état matrimonial et de nuptialité. L'analyse des résultats du recensement de 2009 suivant l'état matrimonial montre que dans l'ensemble, 7,4% des individus n'ont pas déclaré leur état matrimonial, soit 9.5% des individus de sexe masculin et 5.4% pour le sexe féminin. La proportion des hommes en milieu urbain qui n'ont pas déclaré leur situation matrimoniale est de 8.8%, contre 9.7% en milieu rural. Chez les femmes, cette valeur est de 5.7% contre 5.3%.

La deuxième technique d'évaluation consiste à comparer le nombre d'épouses et d'époux selon que les hommes sont mariés à une femme, deux femmes, trois femmes ou quatre femmes et plus. Le rapport femmes/hommes mariées selon les différentes modalités de la situation matrimoniale devrait être égal à 1, 2, 3 ou 4 selon qu'il s'agit de monogames, polygame de rang 2, polygame de rang 3 ou de rang 4 et plus. Un écart important par rapport à ces résultats attendus suggère que les données ne sont pas de bonne qualité.

Le tableau 1.02 montre que si les résultats sont relativement bons pour les

monogames (rapport femmes sous régime monogamique/hommes monogames est pratiquement égal à un), plus le rang de mariage augmente, plus les résultats s'écartent de ceux attendus. On constate une très grande différence chez les polygames de rang 2, 3 et 4 par rapport aux résultats attendus. Ce qui montre que les données sont affectées par des erreurs de déclaration.

TABLEAU 1.02. ÉVALUATION DES DONNÉES SUR LES MARIÉS DE 12 ANS ET PLUS

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Total	Rapport (F/H)
Monogame	1 284 040	1 365 658	2 649 698	1,1
Polygame 2 ¹	327 837	508 779	836 616	1,6
Polygame 3	61 308	129 986	191 294	2,1
Polygame 4	19 297	56 365	75 662	2,9
Polygame (P2+P3+P4)	408 442	695 130	1 103 572	1,7
Total mariés	1 692 482	2 060 788	3 753 270	1,2

Une autre technique d'évaluation de la qualité des données consiste à observer la série de la proportion des célibataires en fonction de l'âge. Si les données sont collectées sans erreurs de déclaration, la proportion des célibataires doit décroître au fur et à mesure que l'âge augmente car le célibat est un phénomène non renouvelable.

Le tableau 1.03 montre que la proportion des célibataires décroît régulièrement au fur et à mesure que l'âge augmente chez les hommes. Par contre, chez les femmes la proportion des célibataires diminue avec l'âge jusqu'à 35-39 ans puis augmente par la suite jusqu'à 45-49 ans.

TABLEAU 1.03 : PROPORTION (EN %) DES CELIBATAIRES PAR GROUPE D'ÂGES SELON LE SEXE

Groupe d'âges	Homme	Femme
12-14	98,5	92,3
15-19	94,4	50,6
20-24	64,0	16,8
25-29	27,8	5,9
30-34	11,6	2,9
35-39	6,5	2,1
40-44	4,2	2,2
45-49	3,9	2,4
Célibat définitif à 50 ans	3,7	2,8

Les différentes techniques montrent que les données du RGPH2 relatives à l'état matrimonial sont entachées de quelques erreurs. Néanmoins, elles sont utilisables pour l'analyse.

¹Voir Tableau 1.01

Vue d'ensemble

Dans ce chapitre, il était question de présenter le contexte du mariage, définir les concepts opératoires et évaluer la qualité des données issues du RGPH2. Au Tchad, comme dans beaucoup de pays, il existe des facteurs pouvant influencer l'entrée en première union des hommes et des femmes. Parmi ces facteurs, il y a les facteurs socioculturels, les facteurs économiques et les facteurs réglementaires et juridiques.

Il ressort du chapitre que la proportion des personnes âgées de 12 ans et plus n'ayant pas déclaré leur état matrimonial est de 7,4% et varie de 9,5% chez les hommes à 5,4% chez les femmes. Elle est de 8,8% en milieu urbain contre 9,7% en milieu rural. La proportion des non-déclarés dépasse donc le seuil de 5%. Le nombre de femmes monogames n'est pas égal à celui des hommes monogames. Le nombre de femmes polygames est inférieur à deux fois celui des hommes polygames. La proportion des célibataires est décroissante avec l'âge chez les hommes et non chez les femmes. Les données du RGPH2 sont entachées de quelques mauvaises déclarations. Néanmoins, elles sont utilisables pour l'analyse de l'état matrimonial.

CHAPITRE 2: SITUATION MATRIMONIALE DE LA POPULATION

Le présent chapitre se propose d'étudier la situation matrimoniale de façon générale suivant ses différentes modalités définies dans la partie concepts opératoires et selon les variables d'analyse différentielle.

2.1. État matrimonial et sexe

Le tableau 2.01 donne la répartition de la population résidente des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus par sexe selon l'état matrimonial. Ce tableau montre que dans l'ensemble de la population résidente des ménages ordinaires, 30,4% sont célibataires, 44,4% mariés monogames, 18,5% mariés polygames. Globalement, 62,9% de la population sont mariés. Le veuvage concerne 4,1% de la population de 12 ans et plus et le divorce, 1,4%. Les séparés et ceux vivant en union libre représentent de très faibles proportions. Les hommes célibataires sont relativement plus nombreux que les femmes célibataires. Par contre, on n'observe pas de différences significatives entre mariés monogames hommes et mariées monogames femmes. Les femmes mariées polygames, veuves et divorcées sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes. Les mariés représentent plus de la moitié (62,9%) de la population résidente des ménages ordinaires de 12 ans ou plus. Quant aux unions libres, elles représentent une part moins importante de la population (0,3%). De façon générale, la proportion des hommes mariés toutes modalités confondues est de 59% contre 66,5% chez les femmes.

Cette situation d'ensemble est variable quand on considère le milieu de résidence. Les célibataires sont proportionnellement plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural. Corrélativement, la proportion des mariés est plus élevée en milieu rurale qu'en milieu urbain.

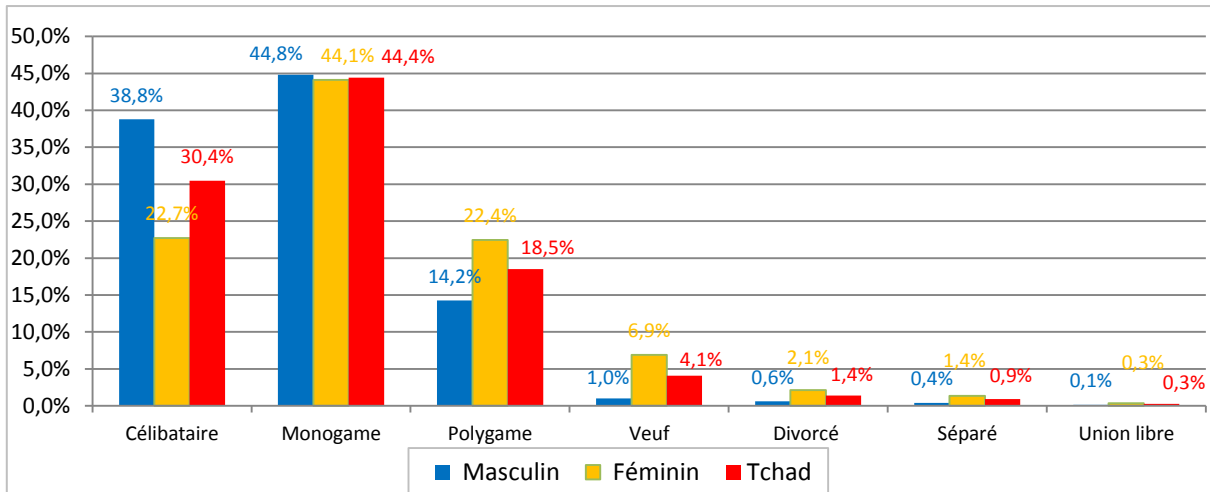
TABLEAU 2.01 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE

Situation matrimoniale	Urbain			Rural			Total		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
Célibataire	47,2	29,1	38,4	35,9	20,9	28,0	38,8	22,7	30,4
Monogame	39,8	43,5	41,6	46,5	44,3	45,3	44,8	44,1	44,4
Polygame2	8,7	12,2	10,4	12,4	17,6	15,2	11,4	16,4	14,0
Poligame3	1,6	2,9	2,2	2,3	4,6	3,5	2,1	4,2	3,2
Polygame4	0,5	1,0	0,7	0,7	2,1	1,4	0,7	1,8	1,3
Veuf(ve)	0,8	6,8	3,7	1,1	6,9	4,2	1,0	6,9	4,1
Divorcé(e)	0,8	2,7	1,7	0,6	2,0	1,3	0,6	2,1	1,4
Séparé(e)	0,4	1,3	0,9	0,4	1,4	0,9	0,4	1,4	0,9
Union libre	0,3	0,6	0,4	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le graphique 2.01 met en évidence la distribution de la population dans les différentes situations matrimoniales selon le sexe. Ce graphique montre que chez les

célibataires, la proportion des hommes est supérieure à celle des femmes ; par contre, au niveau des autres statuts, la proportion des femmes est supérieure à celle des hommes.

GRAPHIQUE 2.01 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE AGE DE 12 ANS ET PLUS SELON LA SITUATION MATRIMONIALE ET LE SEXE



2.2. Etat matrimonial et milieu de résidence

Quand on considère les deux sexes, c'est à Sarh (42,8%) et à N'Djamena (41,8%) que les proportions des célibataires sont les plus élevées et elles sont les plus faibles en milieu rural (28,0%) et dans les Autres villes (34,2%). Par contre, les proportions des mariés toutes modalités confondues, sont plus élevées en milieu rural (65,4%) et dans les Autres villes (58,1%) et plus faibles à Sarh (52,2%) et à N'Djamena (42,3%). Les ruptures d'union (divorce, veuvage et séparation) touchent plus les résidents d'Autres villes (7,2%) et moins ceux d'Abéché (4,2%) .

L'observation des données sur chacune des villes secondaires fait ressortir que c'est dans la ville de Sarh (51,6%) que plus d'un homme sur deux est célibataire. La proportion des hommes en union libre reste très faible (0,1%). La proportion des hommes mariés va au-delà d'un homme sur deux à Abéché, en Rural et dans les Autres villes. La proportion la plus élevée se trouve en milieu rural (62%).

La situation matrimoniale des femmes dans les différentes villes du Tchad reste dominée par les mariées suivies des célibataires et des veuves. En effet, à N'Djamena, 57,7% des femmes de 12 ans et plus sont mariées contre 61,9% dans les *Autres villes* et 68,5% en *milieu rural*. Proportionnellement ce sont donc les femmes du milieu rural qui sont le plus mariées que celles des différents centres urbains.

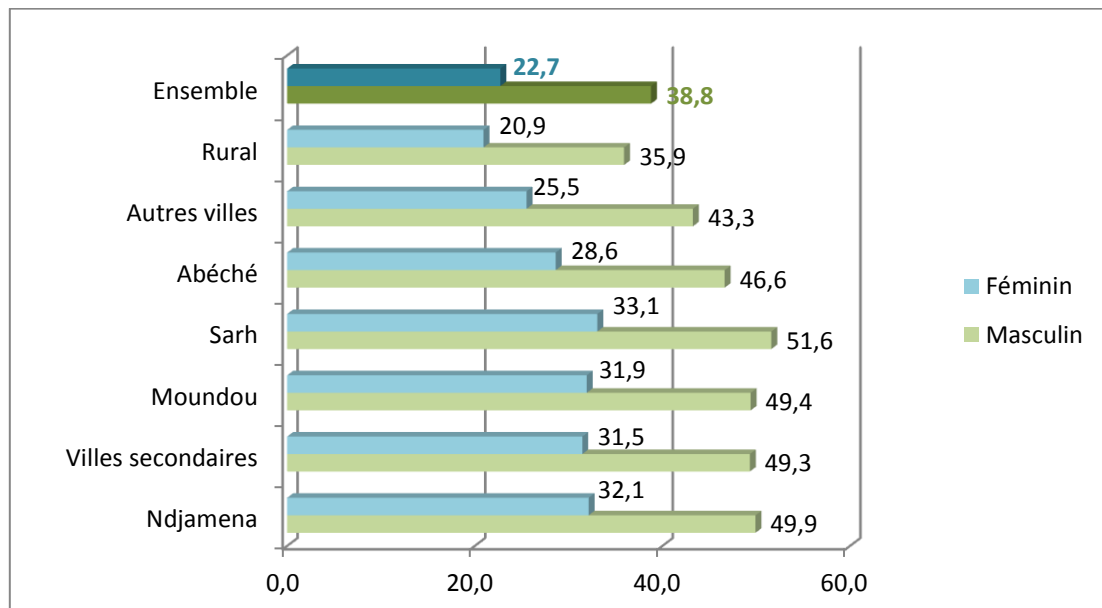
Dans chacune des villes de résidence, les veuves représentent moins de 8% de la population de 12 ans et plus et les divorcées/séparées moins de 5%. Toutefois, il y a lieu de relever que la forte proportion des veuves se trouve dans la ville de Sarh (7,8%) et dans les *Autres villes* (7,8%).

Le graphique 2.02 montre que suivant les grandes villes du Tchad, chez les femmes tout comme chez les hommes, la proportion des célibataires la plus élevée se trouve dans la ville de Sarh (33,1% chez les femmes et 51,6% chez les hommes). Les proportions les plus faibles sont observées dans les Autres Villes chez les femmes (25,5%) et chez les hommes (43,3%).

TABLEAU 2.02 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR SEXE ET VILLE DE RESIDENCE SELON L'ETAT MATRIMONIAL

Sexe et milieu de résidence	Etat matrimonial									Total
	Célibataire	Monogame	Polygame2	Poligame3	Polygame4	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Séparé(e)	Union libre	
Masculin										
N'Djamena	49,9	38,7	7,5	1,3	0,4	0,6	0,9	0,3	0,3	100,0
Moundou	49,4	40,0	6,9	1,1	0,3	0,9	0,7	0,5	0,2	100,0
Sarh	51,6	35,3	7,9	1,4	0,4	1,0	1,0	0,7	0,7	100,0
Abéché	46,6	39,7	9,6	2,1	0,6	0,5	0,5	0,2	0,1	100,0
Autres villes	43,3	41,3	10,4	2,0	0,6	1,0	0,7	0,5	0,2	100,0
Rural	35,9	46,5	12,4	2,3	0,7	1,1	0,6	0,4	0,1	100,0
Total	38,8	44,8	11,4	2,1	0,7	1,0	0,6	0,4	0,1	100,0
Féminin										
N'Djamena	32,1	44,0	10,6	2,4	0,7	5,6	3,0	1,0	0,6	100,0
Moundou	31,9	44,3	9,7	1,8	0,6	7,2	2,1	1,9	0,5	100,0
Sarh	33,1	39,7	10,8	2,3	0,6	7,8	2,3	1,7	1,6	100,0
Abéché	28,6	46,4	12,7	3,2	1,0	5,3	2,1	0,5	0,2	100,0
Autres villes	25,5	43,0	14,1	3,5	1,3	7,8	2,7	1,6	0,5	100,0
Rural	20,9	44,3	17,6	4,6	2,1	6,9	2,0	1,4	0,3	100,0
Total	22,7	44,1	16,4	4,2	1,8	6,9	2,1	1,4	0,3	100,0
Ensemble										
N'Djamena	41,8	41,1	8,9	1,8	0,5	2,9	1,8	0,7	0,4	100,0
Moundou	40,8	42,1	8,2	1,4	0,5	4,0	1,4	1,2	0,3	100,0
Sarh	42,3	37,5	9,4	1,8	0,5	4,4	1,6	1,2	1,2	100,0
Abéché	38,4	42,8	11,1	2,6	0,8	2,7	1,2	0,3	0,1	100,0
Autres villes	34,2	42,2	12,3	2,7	0,9	4,5	1,7	1,0	0,4	100,0
Rural	28,0	45,3	15,2	3,5	1,4	4,2	1,3	0,9	0,2	100,0
Total	30,4	44,4	14,0	3,2	1,3	4,1	1,4	0,9	0,3	100,0

GRAPHIQUE 2.02 : PROPORTION (EN %) DES CELIBATAIRES PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE



Le tableau 2.03 montre que chez les hommes, onze régions se distinguent par des proportions des mariés supérieures à 60%. Il s'agit du Batha (66,9%) du Chari-Baguirmi, (66,4%), du Guéra (62,9%), du Hadjer Lamis (66,1%), du Kanem (63,1%), du Lac (68,2%), du Logone Oriental (60,1%), du Ouaddaï (64,4%), du Salamat (63,2%), du Wadi Fira (66,4%) et du Sila (66,4%). Les régions dans lesquelles les proportions des personnes mariées de sexe masculin sont inférieures à 50% sont le Borkou (49%), l'Ennedi (48%), la ville de N'Djamena (47,9%) et le Tibesti (47,3%).

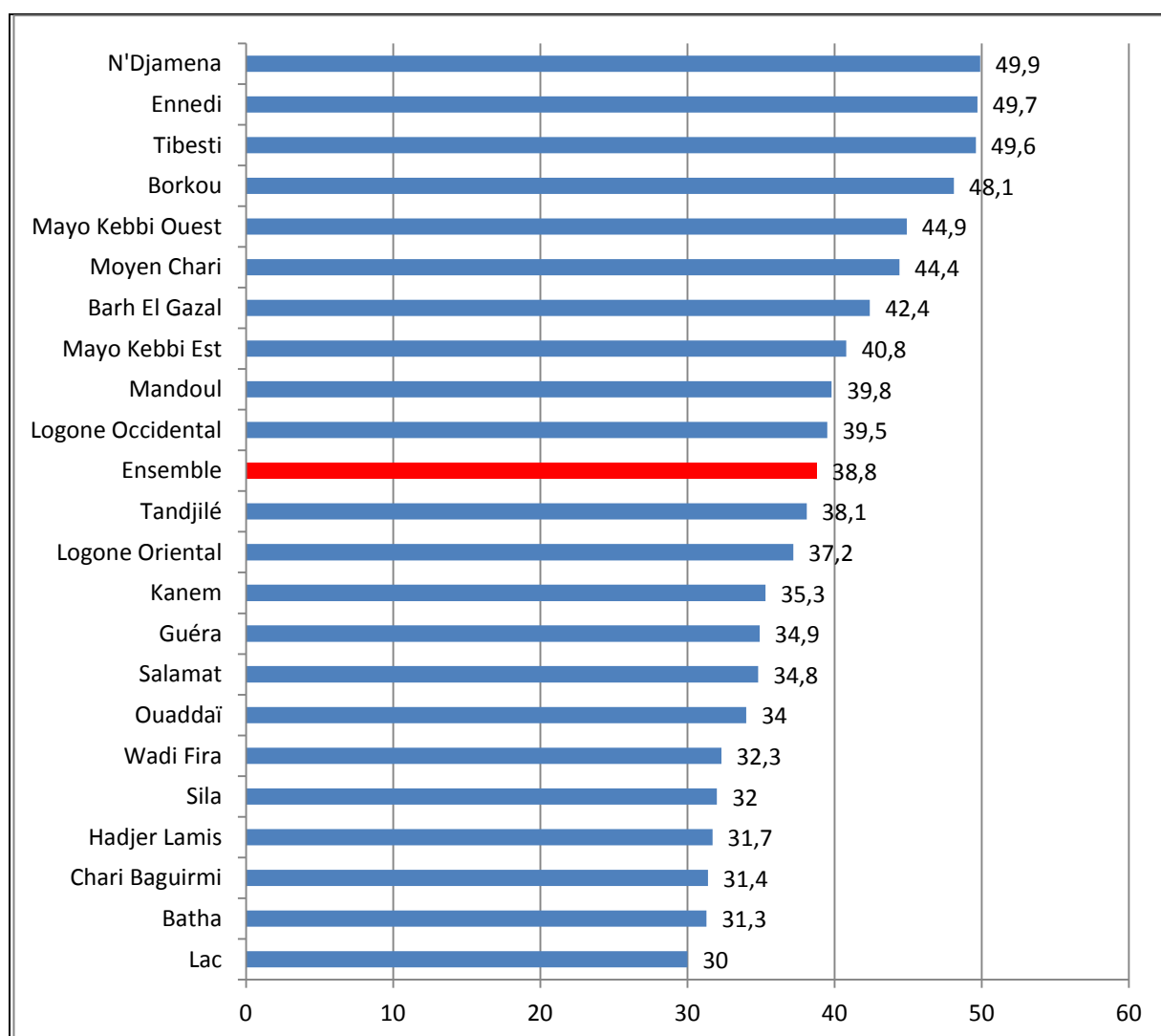
En ce qui concerne les veufs, on relève que la proportion la plus importante est observée au Tibesti (1,7%) et la plus faible à N'Djamena (0,6%). Dans les régions du Batha, du Borkou, du Kanem, du Mayo Kebbi Ouest, du Barh El Gazal et du Tibesti, on note une quasi absence des hommes vivant en union libre.

Le graphique 2.03 révèle que dans neuf régions, la proportion des hommes célibataires est supérieure à la moyenne nationale (38,8%) et douze autres ont des proportions inférieures à cette moyenne ; la ville de N'Djamena n'ayant pas été prise en compte.

**TABLEAU 2.03 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION MASCULINE
RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 ANS ET
PLUS PAR REGION DE RESIDENCE SELON LA SITUATION
MATRIMONIALE**

Région de résidence	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé / Séparé	Union libre	
Batha	31,3	66,9	0,9	0,8	0,0	100,0
Borkou	48,1	49,0	1,3	1,6	0,0	100,0
Chari Baguirmi	31,4	66,4	1,0	1,0	0,2	100,0
Guéra	34,9	62,9	1,1	1,1	0,1	100,0
Hadjer Lamis	31,7	66,1	1,0	1,2	0,1	100,0
Kanem	35,3	63,1	0,9	0,7	0,0	100,0
Lac	30,0	68,2	1,0	0,8	0,1	100,0
Logone Occidental	39,5	57,8	1,2	1,4	0,1	100,0
Logone Oriental	37,2	60,1	1,2	1,3	0,2	100,0
Mandoul	39,8	57,2	1,1	1,7	0,2	100,0
Mayo Kebbi Est	40,8	57,1	1,3	0,6	0,1	100,0
Mayo Kebbi Ouest	44,9	53,5	0,9	0,6	0,0	100,0
Moyen Chari	44,4	53,0	0,9	1,3	0,4	100,0
Ouaddaï	34,0	64,4	0,9	0,7	0,1	100,0
Salamat	34,8	63,2	0,9	0,9	0,1	100,0
Tandjilé	38,1	59,5	1,4	0,9	0,1	100,0
Wadi Fira	32,3	66,4	0,8	0,3	0,2	100,0
N'Djamena	49,9	47,9	0,6	1,2	0,3	100,0
Barh El Gazal	42,4	56,1	0,8	0,7	0,0	100,0
Ennedi	49,7	48,0	0,8	1,2	0,2	100,0
Sila	32,0	66,4	0,8	0,8	0,1	100,0
Tibesti	49,6	47,3	1,7	1,3	0,0	100,0
Ensemble	38,8	59,0	1,0	1,0	0,1	100,0

GRAPHIQUE 2.03 : PROPORTION (EN %) DES HOMMES CELIBATAIRES RESIDENTS DES MENAGES ORDINAIRES AGES DE 12 ANS ET PLUS PAR REGION DE RESIDENCE



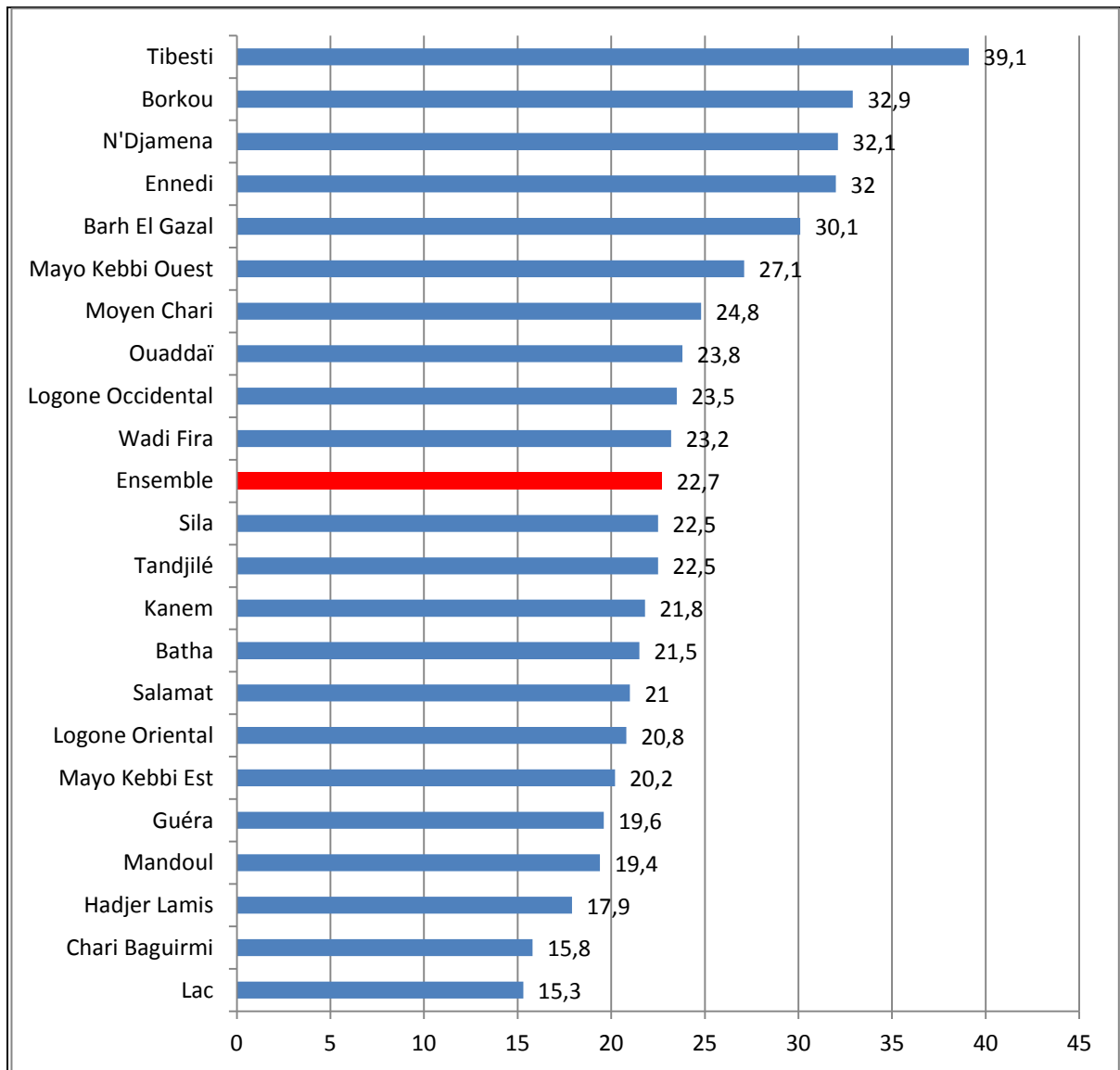
La structure matrimoniale des femmes (tableau 2.04) dans les différentes régions du Tchad indique que dans certaines régions, la proportion des mariées va au-delà de 75%. C'est le cas au Lac et au Chari Baguirmi où on note que plus de $\frac{3}{4}$ des femmes sont mariées. De manière globale, il ressort que dans toutes les régions du Tchad, au moins une femme de 12 ans et plus sur deux est mariée. La proportion la plus faible est observée dans la région du Tibesti (50,9%). Corrélativement, la proportion des femmes célibataires varie d'un minimum de 15,8% dans le Chari Baguirmi à un maximum de 39,1% dans le Tibesti. La proportion des veuves la plus élevée (11,2%) est observée dans le Mayo Kebbi Est et la plus faible dans le Barh El Gazal (3,6%).

Comme chez les hommes, le graphique 2.04 montre que dix régions ont de proportion de femmes célibataires supérieure à la moyenne nationale (22,7%) et douze régions ont des proportions inférieures à cette moyenne.

**TABLEAU 2.04 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION FEMININE
RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 ANS ET
PLUS PAR REGION DE RESIDENCE SELON LA SITUATION
MATRIMONIALE**

Région de résidence	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Marié	Veuve	Divorcée/ Séparée	Union libre	
Batha	21,5	67,6	6,6	4,0	0,2	100,0
Borkou	32,9	56,0	6,0	5,1	0,0	100,0
Chari Baguirmi	15,8	75,4	6,1	2,5	0,2	100,0
Guéra	19,6	65,4	8,6	6,1	0,3	100,0
Hadjer Lamis	17,9	72,1	6,1	3,7	0,2	100,0
Kanem	21,8	69,6	5,8	2,7	0,1	100,0
Lac	15,3	76,6	5,5	2,6	0,1	100,0
Logone Occidental	23,5	64,0	7,4	4,8	0,3	100,0
Logone Oriental	20,8	67,5	7,0	4,3	0,4	100,0
Mandoul	19,4	68,0	7,6	4,3	0,6	100,0
Mayo Kebbi Est	20,2	66,7	11,2	1,8	0,2	100,0
Mayo Kebbi Ouest	27,1	65,3	6,0	1,6	0,1	100,0
Moyen Chari	24,8	63,4	6,6	3,9	1,3	100,0
Ouaddaï	23,8	66,8	5,7	3,4	0,3	100,0
Salamat	21,0	65,2	7,8	5,6	0,3	100,0
Tandjilé	22,5	65,5	8,7	3,1	0,2	100,0
Wadi Fira	23,2	70,1	5,1	1,4	0,3	100,0
N'Djamena	32,1	57,7	5,6	4,0	0,6	100,0
Barh El Gazal	30,1	64,4	3,6	1,8	0,1	100,0
Ennedi	32,0	60,8	4,0	2,5	0,6	100,0
Sila	22,5	67,0	6,6	3,6	0,2	100,0
Tibesti	39,1	50,9	7,0	2,9	0,0	100,0
Ensemble	22,7	66,5	6,9	3,5	0,3	100,0

GRAPHIQUE 2.04 : PROPORTION (EN %) DES FEMMES CELIBATAIRES RESIDENTS DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR REGION DE RESIDENCE



2.3. État matrimonial et nationalité

En distinguant les individus par zone géographique selon l'état matrimonial, il ressort que proportionnellement le célibat des hommes concerne plus les ressortissants de l'*Afrique centrale* (45,1%) et celui des femmes, les ressortissantes de la zone *Autre Afrique* (29%). Quel que soit le groupe de nationalité, les mariés restent majoritaires (au moins 57,0% pour l'ensemble, 51,0% pour les hommes et 61,0% pour les femmes). Dans tous les cas de figure, les mariés demeurent plus nombreux que les célibataires et autres états. Chez les femmes, le mariage touche au moins les 3/5 de la population quel que soit la zone géographique alors que chez les hommes, il touche plus d'un sur deux.

On note aussi que le veuvage et les ruptures d'union sont plus importants au niveau des femmes. Parmi les ressortissants de l'*Afrique centrale*, le veuvage touche 8% de la population féminine, le divorce, 4% et la vie en union libre, 1,7%. Il faut remarquer pour ce dernier cas que cette proportion est nettement supérieure à celle du niveau national (0,3%).

TABLEAU 2.05 : REPARTITION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR SEXE ET PAR GROUPE DE NATIONALITE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Sexe et groupe de nationalités	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union libre	
Masculin						
Tchad	38,8	59,0	1,0	1,0	0,1	100,0
Afrique Centrale	45,1	51,1	1,7	1,3	0,8	100,0
Afrique de l'Ouest	41,4	56,5	0,6	1,0	0,5	100,0
Autre Afrique	40,4	57,7	1,2	0,5	0,1	100,0
Reste du monde	32,5	63,7	1,2	2,0	0,7	100,0
Ensemble	38,8	59,0	1,0	1,0	0,1	100,0
Féminin						
Tchad	22,7	66,6	6,9	3,5	0,3	100,0
Afrique Centrale	24,1	62,1	8,1	4,0	1,7	100,0
Afrique de l'Ouest	24,9	66,7	4,4	3,5	0,4	100,0
Autre Afrique	29,0	61,9	6,4	2,5	0,2	100,0
Reste du monde	28,4	62,5	5,8	2,9	0,4	100,0
Ensemble	22,7	66,5	6,9	3,5	0,3	100,0
Ensemble						
Tchad	30,4	62,9	4,1	2,3	0,3	100,0
Afrique Centrale	32,7	57,6	5,5	2,9	1,3	100,0
Afrique de l'Ouest	34,4	60,9	2,2	2,0	0,5	100,0
Autre Afrique	34,3	60,0	4,0	1,6	0,2	100,0
Reste du monde	30,5	63,1	3,5	2,4	0,6	100,0
Ensemble	30,4	62,9	4,1	2,3	0,3	100,0

2.4. Etat matrimonial selon la région

Le tableau 2.06 révèle que les régions du Chari Baguirmi et du Lac ont des proportions des mariés supérieure à 70%, neuf régions ont des proportions des mariés comprises entre la moyenne nationale et 70%, dix ont des proportions de mariés inférieures à la moyenne nationale et la région du Mandoul a la même proportion que la moyenne nationale.

S'agissant des célibataires, le graphique 2.03 indique que les régions du Tibesti, de N'Djamena, de l'Ennedi et du Borkou ont des proportions supérieures à 40% et quatre autres ont de proportions supérieures à la moyenne nationale. Toutes les autres régions restantes ont des proportions inférieures à la moyenne nationale.

TABLEAU 2.06 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE DES DEUX SEXES DES MENAGES ORDINAIRES AGE DE 12 ANS ET PLUS PAR REGION DE RESIDENCE SELON L'ETAT MATRIMONIAL

Région	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union libre	
Batha	25,9	67,3	4,1	2,6	0,1	100,0
Borkou	40,7	52,4	3,6	3,3	0,0	100,0
Chari Baguirmi	23,2	71,1	3,7	1,8	0,2	100,0
Guéra	26,5	64,3	5,2	3,8	0,2	100,0
Hadjer Lamis	24,4	69,3	3,7	2,5	0,1	100,0
Kanem	27,9	66,6	3,6	1,8	0,1	100,0
Lac	22,3	72,6	3,3	1,7	0,1	100,0
Logone Occidental	31,0	61,1	4,5	3,2	0,2	100,0
Logone Oriental	28,5	64,0	4,3	2,9	0,3	100,0
Mandoul	28,8	63,0	4,6	3,1	0,5	100,0
Mayo Kebbi Est	29,6	62,4	6,7	1,2	0,1	100,0
Mayo Kebbi Ouest	35,4	59,8	3,6	1,1	0,1	100,0
Moyen Chari	34,2	58,4	3,9	2,6	0,9	100,0
Ouaddaï	28,4	65,7	3,5	2,2	0,2	100,0
Salamat	27,2	64,3	4,8	3,5	0,2	100,0
Tandjilé	29,5	62,8	5,4	2,2	0,1	100,0
Wadi Fira	27,2	68,4	3,2	0,9	0,3	100,0
N'Djamena	41,7	52,5	2,9	2,5	0,4	100,0
Barh El Gazal	36,3	60,2	2,1	1,2	0,1	100,0
Ennedi	41,3	54,1	2,3	1,8	0,4	100,0
Sila	26,7	66,7	4,0	2,3	0,1	100,0
Tibesti	44,2	49,2	4,4	2,1	0,0	100,0
Ensemble	30,4	63,0	4,1	2,3	0,3	100,0

2.5. Etat matrimonial selon le sexe et l'âge

Les tableaux 2.07, 2.08 et 2.09 présentent la structure de la population par âge et par sexe selon l'état matrimonial. Dans cette sous-section, il sera étudié les variations de la situation matrimoniale selon le sexe et l'âge. Il ressort du tableau

2.09 que, dans l'ensemble, entre 12 et 14 ans, la quasi-totalité de la population est célibataire (95,3%). Seulement 4,4% de ces personnes sont mariées. Quant aux autres situations, leur importance est faible (0,3%).

Par sexe, dans cette tranche d'âges (12-14 ans), 98,5% de garçons sont encore célibataires (Tableau 2.07) ; les autres situations ne représentent qu'une part infime de cette population (1,5% en tout). Chez les filles, 7,2% sont déjà mariées et les célibataires représentent 92,3% (Tableau 2.08). Les femmes se marient plus vite que les hommes : de 7,2% entre 12 et 14 ans, la proportion des mariées passe à 79% entre 20 et 24 ans, soit plus du double de la proportion des mariés garçons de cette dernière tranche d'âges (35,0%).

On remarque que le phénomène d'union libre ne touche qu'une petite partie de la population, quel que soit l'âge et que ce phénomène concerne plus les femmes que les hommes. Il en est de même pour le veuvage et le divorce (ou séparation).

TABLEAU 2.07 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR GROUPES D'AGE SELON L'ETAT MATRIMONIAL

Groupes d'âges	Situation matrimoniale					Ensemble
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union libre	
12-14	98,5	1,3	0,1	0,1	0,1	100,0
15-19	94,4	5,2	0,1	0,2	0,1	100,0
20-24	64,0	35,0	0,2	0,7	0,2	100,0
25-29	27,8	70,6	0,3	1,1	0,2	100,0
30-34	11,6	86,3	0,5	1,3	0,2	100,0
35-39	6,5	91,3	0,7	1,3	0,2	100,0
40-44	4,2	93,1	1,1	1,5	0,1	100,0
45-49	3,9	93,1	1,4	1,5	0,1	100,0
50-54	3,5	92,8	2,1	1,6	0,1	100,0
55-59	3,8	91,9	2,5	1,7	0,1	100,0
60-64	3,5	91,4	3,3	1,7	0,1	100,0
65-69	4,0	90,3	3,8	1,8	0,1	100,0
70-74	4,1	88,9	4,9	2,0	0,1	100,0
75-79	5,3	86,5	5,9	2,1	0,1	100,0
80-84	5,2	84,9	7,1	2,5	0,3	100,0
85-89	6,7	83,7	7,2	2,1	0,3	100,0
90-94	8,6	80,3	8,0	2,7	0,4	100,0
95 et plus	7,4	79,3	9,7	3,3	0,3	100,0
Total	38,8	59,0	1,0	1,0	0,1	100,0

**TABLEAU 2.08 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION FEMININE
RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 ANS ET
PLUS PAR GROUPES D'AGE SELON L'ETAT MATRIMONIAL**

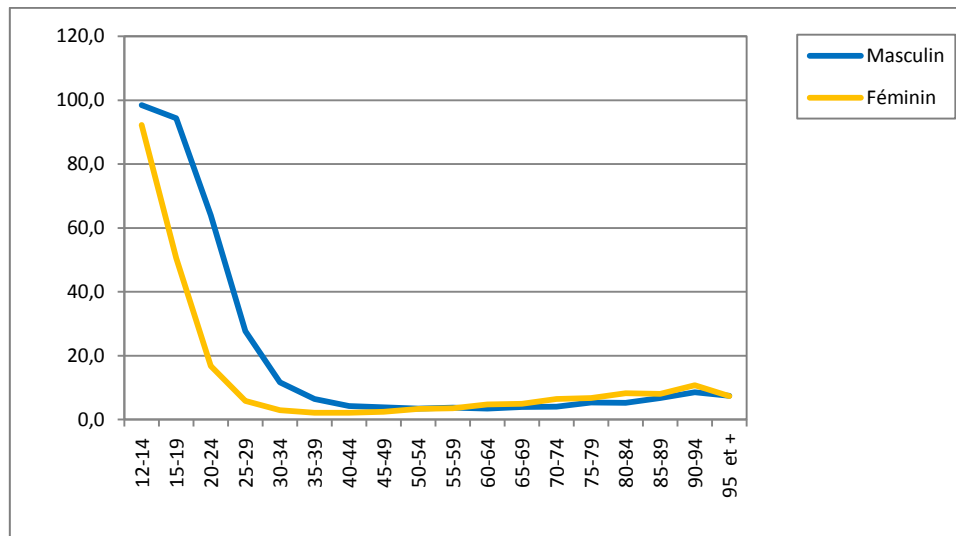
Groupes d'âges	Situation matrimoniale					Ensemble
	Célibataire	Mariée	Veuve	Divorcée/ Séparée	Union libre	
12-14	92,3	7,2	0,1	0,2	0,1	100,0
15-19	50,6	47,3	0,3	1,4	0,4	100,0
20-24	16,8	79,0	0,6	3,0	0,5	100,0
25-29	5,9	89,2	1,2	3,4	0,4	100,0
30-34	2,9	90,3	2,4	4,0	0,3	100,0
35-39	2,1	88,9	4,4	4,4	0,2	100,0
40-44	2,2	83,5	8,7	5,4	0,2	100,0
45-49	2,4	77,2	14,1	6,1	0,2	100,0
50-54	3,3	67,5	22,1	6,7	0,3	100,0
55-59	3,5	59,6	29,8	6,7	0,3	100,0
60-64	4,7	50,1	37,8	6,9	0,5	100,0
65-69	5,0	44,1	44,5	6,0	0,4	100,0
70-74	6,5	36,4	50,3	6,3	0,7	100,0
75-79	6,8	34,1	53,3	5,2	0,6	100,0
80-84	8,3	29,8	55,3	5,8	0,8	100,0
85-89	8,0	30,7	55,3	5,3	0,7	100,0
90-94	10,8	33,3	48,9	6,0	1,0	100,0
95 et plus	7,4	28,3	57,5	5,6	1,3	100,0
Total	22,7	66,5	6,9	3,5	0,3	100,0

TABLEAU 2.09 : PROPORTION (EN %) DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 ANS ET PLUS PAR GROUPES D'AGE SELON L'ETAT MATRIMONIAL

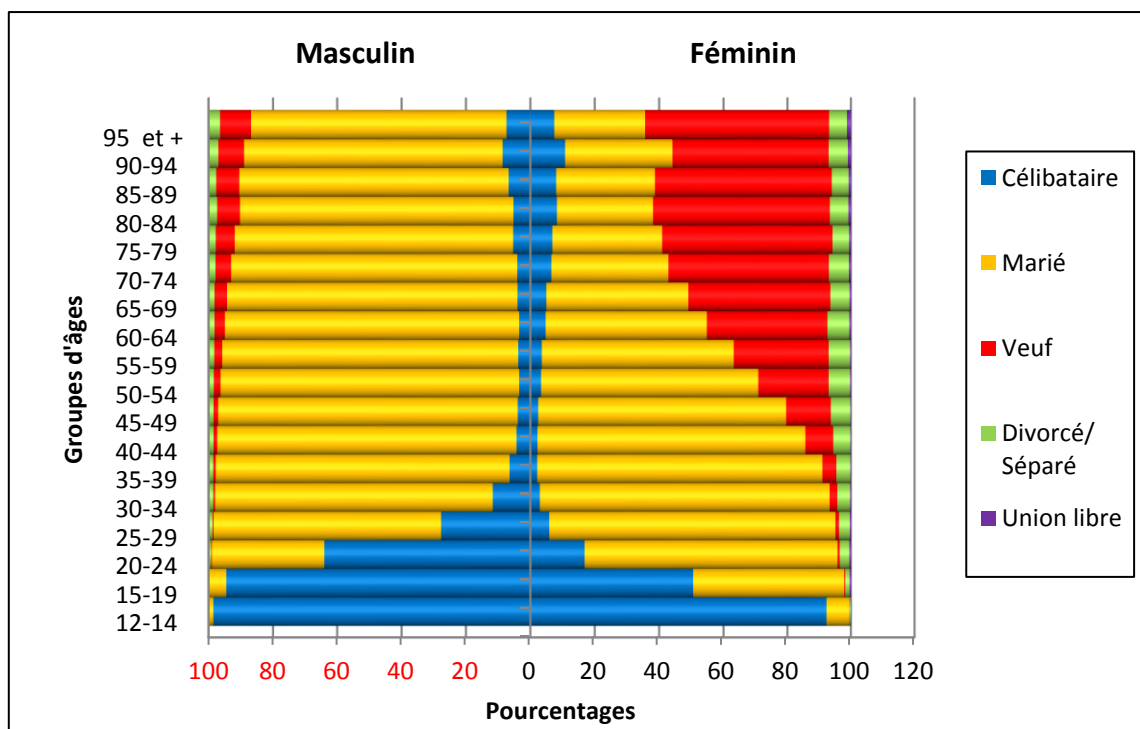
Groupes d'âges	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union libre	
12-14	95,3	4,4	0,1	0,1	0,1	100,0
15-19	70,0	28,7	0,2	0,9	0,3	100,0
20-24	36,6	60,5	0,4	2,0	0,4	100,0
25-29	15,0	81,5	0,8	2,4	0,3	100,0
30-34	6,9	88,5	1,6	2,8	0,2	100,0
35-39	4,2	90,1	2,6	2,9	0,2	100,0
40-44	3,2	88,3	4,9	3,4	0,2	100,0
45-49	3,2	85,8	7,2	3,6	0,1	100,0
50-54	3,4	80,9	11,5	4,0	0,2	100,0
55-59	3,7	78,3	14,0	3,8	0,2	100,0
60-64	4,1	71,9	19,5	4,2	0,3	100,0
65-69	4,4	70,3	21,4	3,6	0,3	100,0
70-74	5,2	64,7	25,7	4,0	0,4	100,0
75-79	5,9	64,9	25,5	3,4	0,3	100,0
80-84	6,6	60,0	28,9	4,0	0,5	100,0
85-89	7,2	63,2	25,8	3,3	0,5	100,0
90-94	9,5	60,1	25,6	4,1	0,6	100,0
95 et plus	7,4	57,6	30,0	4,3	0,7	100,0
Total	30,3	63,0	4,1	2,3	0,3	100,0

Le graphique 2.05 qui illustre la variation de la proportion des célibataires suivant l'âge met en exergue les affirmations précédentes : il y a plus de célibataires hommes que femmes entre 12 et 50 ans, confirmant ainsi l'entrée en union plus précoce des femmes. À partir de 50 ans, les proportions des célibataires tendent à se rapprocher même si celles des femmes demeurent légèrement au-dessus. Le graphique révèle également l'universalité du mariage tant chez les hommes que les femmes.

GRAPHIQUE 2.05 : VARIATION (EN %) DE LA PROPORTION DES CELIBATAIRES SUIVANT LES GROUPES D'AGES



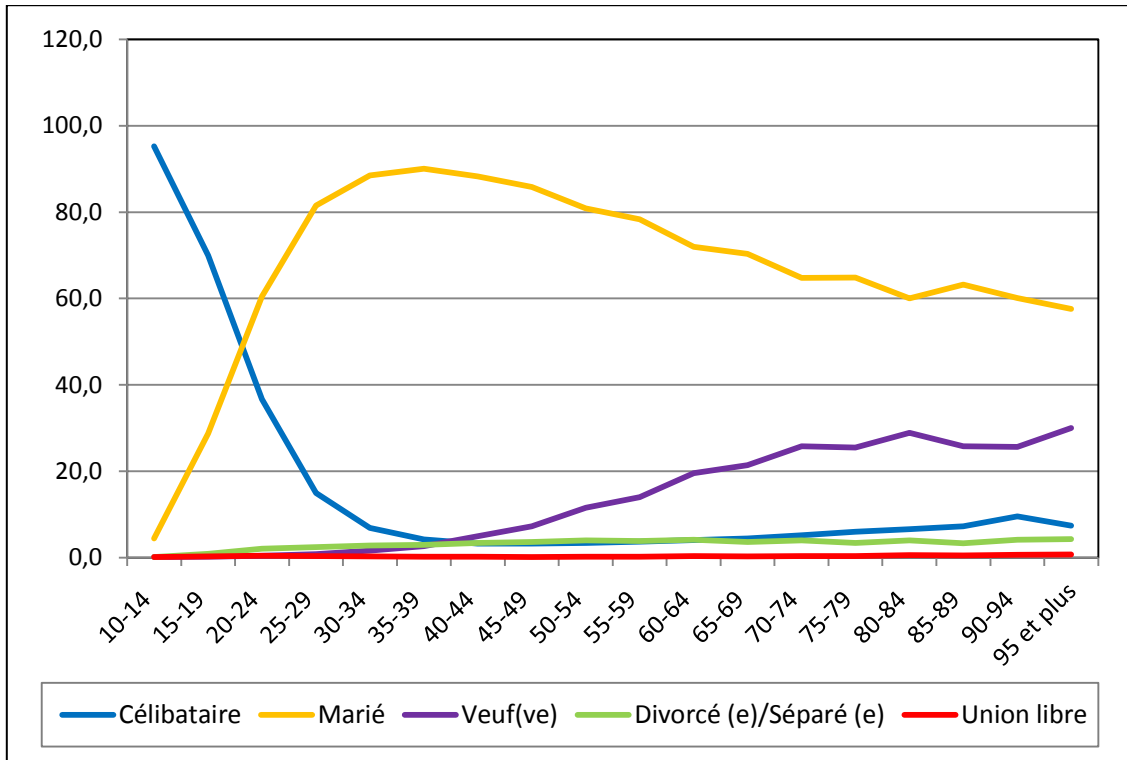
GRAPHIQUE 2.06 : STRUCTURE DE LA POPULATION AGEE DE 12 ANS ET PLUS PAR SEXE ET PAR GROUPE D'AGES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE



Comme on peut le voir à partir des graphiques 2.06 et 2.07, les différentes situations (modalités) de l'état matrimonial évoluent avec l'âge et mettent en évidence les comportements à la fois contrastés et complémentaires. En effet, ces graphiques montrent que la proportion des célibataires décroît de plus en plus avec l'âge ; la courbe des célibataires amorce une baisse rapide entre 12 et 40, et atteint son

minimum de 3,2% entre 40 et 44 ans avant de croître lentement. Ce phénomène serait dû à des erreurs de déclarations au niveau de l'âge ou de l'état matrimonial.

GRAPHIQUE 2.07. ÉVOLUTION (EN %) DE LA SITUATION MATRIMONIALE DE L'ENSEMBLE LA POPULATION AGE DE 12 ANS ET PLUS SELON L'AGE.



Corrélativement à la décroissance de la proportion des célibataires, la proportion des mariés augmente rapidement entre 12 et 30 ans pour atteindre son maximum entre 35 et 39 ans, soit 90,1%. A partir de cette tranche d'âge, la proportion des personnes mariées s'effrite notamment sous l'effet de la mortalité des conjoints qui fait tendre la population de plus en plus vers la situation de divorce et de veuvage. Vu que les divorces et les séparations ne concernent qu'une partie infime de la population, l'effritement de la proportion des mariés à partir de 40 ans est comblé par l'amorce de la croissance du veuvage et des divorces à partir de ce même âge.

2.6. Etat matrimonial chez les adolescents de 12 à 19 ans

L'état matrimonial de la population tchadienne âgée de 12 à 19 ans présente des variations notables. D'une manière générale, chez les adolescents, 93,2% des hommes et 57,4% des femmes sont célibataires. Pour les mariés, on note que 6,4% des hommes le sont contre 40,8% des femmes. Cela traduit l'entrée précoce des femmes en vie nuptiale.

La situation observée dans l'ensemble se poursuit même en faisant la différenciation selon le milieu de résidence. En milieu urbain, 95,7% des individus de sexe masculin sont célibataires et 3,9% sont mariés contre respectivement 65,0% et 32,8% des

personnes de sexe féminin. On peut donc dire que les filles de ce groupe d'âges se marient non seulement aux hommes du même groupe d'âges mais aussi à ceux des autres groupes d'âges. En milieu rural, ces proportions deviennent encore plus importantes. C'est ainsi que 92,3% des hommes sont célibataires et 7,3% sont mariés alors que chez les femmes, ces proportions sont de l'ordre de 55% et 43,2%.

TABLEAU 2.10 : PROPORTION DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 A 19 ANS PAR SEXE ET MILIEU DE RESIDENCE D'AGE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Milieu de résidence / Sexe	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé / Séparé	Union libre	
Urbain						
Masculin	95,7	3,9	0,1	0,2	0,1	100,0
Féminin	65,0	32,8	0,3	1,5	0,5	100,0
Rural						
Masculin	92,3	7,3	0,1	0,2	0,1	100,0
Féminin	55,0	43,2	0,3	1,2	0,3	100,0
Ensemble						
Masculin	93,2	6,4	0,1	0,2	0,1	100,0
Féminin	57,4	40,8	0,3	1,2	0,3	100,0

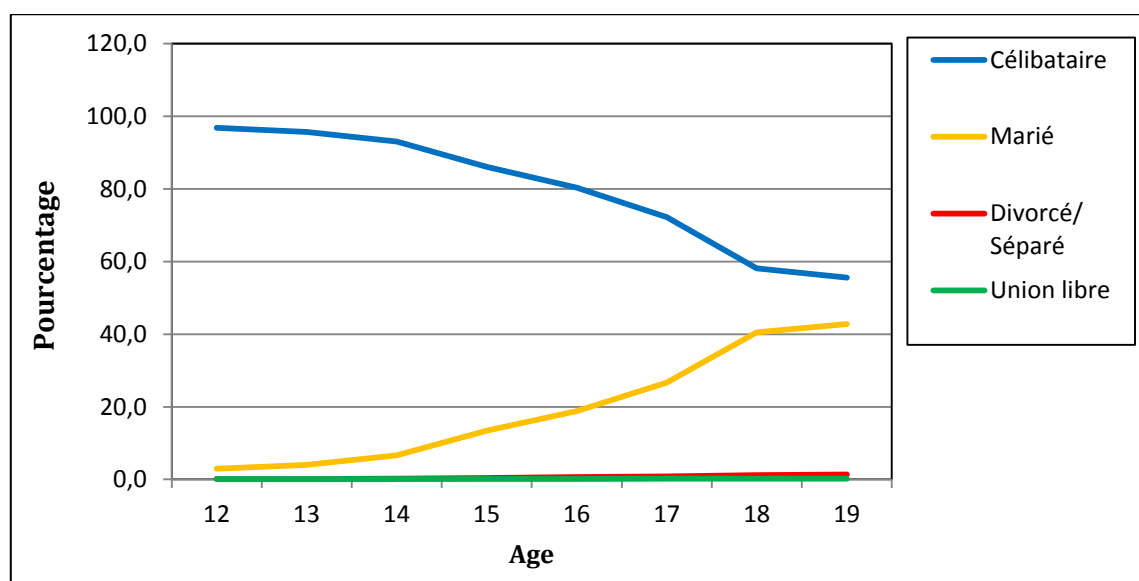
L'examen du tableau 2.12 montre que pour l'ensemble des garçons et des filles de 12 à 19 ans, 81,5% sont célibataires, 17,6% sont mariés, 0,5% sont divorcés/séparés et 0,2% sont en union libre. La proportion des célibataires décroît lentement avec l'âge passant de 96,9% à 12 ans à 86,7% à 15 ans et à 56,8% à 19 ans. A l'inverse, la proportion des mariés augmente lentement passant de 2,8% à 12 ans à 12,7% à 15 ans pour atteindre 41,3% à 19 ans. La proportion des adolescents en ruptures d'unions, bien que faible, augmente lentement pour atteindre 1,3% à 19 ans.

Le graphique 2.08 révèle l'évolution de la situation matrimoniale chez les adolescents selon l'âge. Les deux courbes évoluent en sens inverse, l'une étant très éloignée de l'autre et l'écart se résorbe progressivement au fur et à mesure que l'âge augmente. A 19 ans, les deux courbes tendent à se rencontrer. Cette rencontre interviendra probablement entre 20 et 24 ans.

TABLEAU 2.11 : REPARTITION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 A 19 ANS PAR ANNEE D'AGE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Age	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/Séparé	Union Libre	Total
12	96,9	2,8	0,1	0,1	0,1	100,0
13	95,9	3,8	0,1	0,1	0,1	100,0
14	93,3	6,3	0,1	0,2	0,1	100,0
15	86,7	12,7	0,1	0,4	0,2	100,0
16	81,1	18,0	0,2	0,6	0,2	100,0
17	73,3	25,4	0,2	0,8	0,3	100,0
18	59,5	38,8	0,2	1,1	0,3	100,0
19	56,8	41,3	0,3	1,3	0,4	100,0
Ensemble	81,5	17,6	0,1	0,5	0,2	100,0

GRAPHIQUE 2.08 : ÉVOLUTION DE LA SITUATION MATRIMONIALE DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE 12 A 19 ANS SELON L'AGE



D'après le tableau 2.12, pour tout le groupe d'âges 12-19 ans, la proportion des hommes mariés est de 3,4% contre 96,3% qui sont célibataires. Les ruptures d'union et les unions libres restent marginales (0,1%). La proportion des célibataires décroît très lentement avec l'âge passant de 98,5% à 12 ans à 97,9% à 15 ans et à 87,7% à 19 ans. A l'inverse, la proportion des hommes mariés augmente aussi très lentement passant de 1,2% à 12 ans à 1,8% à 15 ans pour atteindre 11,7% à 19 ans. La proportion des adolescents en rupture d'union reste extrêmement faible (0,1%) et quasi-identique de 12 à 17 ans et ne commence à augmenter que de 18 à 19 ans où elle atteint 0,3%. Quant aux unions libres, la proportion est la même (0,1%) à tous les âges sauf à 19 ans.

**TABLEAU 2.12 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION MASCULINE
RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 A 19 ANS
PAR AGE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE**

Age	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/Séparé	Union Libre	Total
12	98,5	1,2	0,1	0,1	0,1	100,0
13	98,5	1,3	0,1	0,1	0,1	100,0
14	98,4	1,4	0,1	0,1	0,1	100,0
15	97,9	1,8	0,1	0,1	0,1	100,0
16	97,3	2,4	0,1	0,1	0,1	100,0
17	96,1	3,6	0,1	0,1	0,1	100,0
18	92,3	7,3	0,1	0,2	0,1	100,0
19	87,9	11,7	0,1	0,3	0,2	100,0
Ensemble	96,3	3,4	0,1	0,1	0,1	100,0

Pour l'ensemble des femmes de 12 à 19 ans (tableau 2.13), la proportion des célibataires s'élève à 66,5% et celle des mariées à 32,3%. La proportion des adolescentes en rupture d'union est faible mais reste supérieure à celle des garçons (1,0% contre 0,1%). Contrairement à ce qu'on a observé chez les adolescents, chez les adolescentes, la proportion des célibataires décroît lentement entre 12 et 15 ans mais plus rapidement entre 15 et 19 ans. En effet, la proportion des adolescentes célibataires passe de 95,2% à 12 ans à 75,2% à 15 ans pour chuter à 31,5% à 19 ans. La proportion des mariées est passée de 4,6% à 12 ans à 24,0% à 15 ans pour atteindre 66,1% à 19 ans. Si pour l'ensemble des adolescentes, la proportion de celles en rupture d'union est identique à celle des adolescents, par âge, cette proportion augmente progressivement pour atteindre 2,1% à 19 ans contre 0,1% chez les adolescents. A l'âge de 18 et 19 ans, les proportions des adolescentes mariées restent largement supérieures (plus de 60%) à celles des adolescentes célibataires (moins de 35%). Le mariage précoce est donc plus féminin que masculin.

**TABLEAU 2.13 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION FEMININE
RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 A 19 ANS
PAR AGE SELON LA SITUATION MATRIMONIALE**

Age	Situation matrimoniale				
	Célibataire	Marié	Divorcé/ Séparé	Union libre	Ensemble
12	95,2	4,6	0,1	0,1	100,0
13	93,2	6,5	0,2	0,1	100,0
14	88,1	11,5	0,3	0,1	100,0
15	75,2	24,0	0,6	0,2	100,0
16	65,6	33,1	1,1	0,2	100,0
17	52,5	45,8	1,4	0,3	100,0
18	35,0	63,0	1,8	0,3	100,0
19	31,5	66,1	2,1	0,4	100,0
Total	66,5	32,3	1,0	0,2	100,0

2.7. État matrimonial et religion

L'état matrimonial des individus peut être influencé par la religion pratiquée. Proportionnellement, la part des personnes mariées animistes (66,4%) est légèrement plus élevée que celle des personnes ne pratiquant aucune religion (66,2%). Ensuite viennent les musulmans (65,2%). La proportion des mariés protestants (57,0%) et des mariés catholiques (60,7%) sont les moins élevés. A l'inverse, la proportion des célibataires la plus élevée est observée chez les protestants (36,2%) et la plus faible chez les animistes (25,2%). Les proportions des personnes en rupture d'union semblent plus élevées chez les animistes (8,3) et les catholiques (7,9%).

L'analyse selon le sexe montre que les hommes animistes et Sans religions se déclarent plus mariés que ceux des autres religions. Toutefois, quelle que soit la religion, la proportion des mariés est plus importante que celle des célibataires chez les individus de 12 ans et plus. Le constat est presque identique chez les femmes. Pour les divorcés et séparés, on note que chez les hommes, les animistes et les musulmans connaissent moins ce phénomène. Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, les animistes connaissent plus le veuvage que les autres religions (respectivement 1,6% et 12%).

TABLEAU 2.14 : REPARTITION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR SEXE ET PAR RELIGION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Sexe/Religion	Situation matrimoniale					
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union libre	Ensemble
Masculin						
Animiste	33,3	64,1	1,6	0,9	0,1	100,0
Catholique	41,3	55,8	1,3	1,4	0,2	100,0
Musulman	36,6	61,5	0,9	0,9	0,1	100,0
Protestant	46,2	51,6	1,0	1,0	0,2	100,0
Autres	39,5	57,8	1,4	1,2	0,2	100,0
Sans religion	33,6	63,3	1,3	1,6	0,2	100,0
Total	38,8	59,0	1,0	1,0	0,1	100,0
Féminin						
Animiste	17,3	68,5	12,0	1,9	0,2	100,0
Catholique	22,8	64,5	8,1	4,0	0,5	100,0
Musulman	21,7	68,6	6,1	3,4	0,2	100,0
Protestant	27,9	61,5	6,6	3,5	0,5	100,0
Autres	23,3	65,6	7,7	3,0	0,4	100,0
Sans religion	17,2	70,0	9,5	2,9	0,5	100,0
Total	22,7	66,5	6,9	3,5	0,3	100,0
Ensemble						
Animiste	25,2	66,4	6,9	1,4	0,2	100,0
Catholique	31,0	60,7	5,1	2,8	0,4	100,0
Musulman	28,8	65,2	3,6	2,2	0,2	100,0
Protestant	36,2	57,0	4,0	2,4	0,4	100,0
Autres	31,5	61,6	4,5	2,1	0,3	100,0
Sans religion	26,5	66,2	4,8	2,1	0,3	100,0
Total	30,3	63,0	4,1	2,3	0,3	100,0

2.8. État matrimonial et groupes ethniques

Le groupe ethnique auquel appartient un individu joue un rôle fondamental dans sa situation matrimoniale. Dans le tableau 2.15, il est établi que dans tous les groupes ethniques, plus de 3 femmes sur 5 sont mariées contre un homme sur deux, sauf chez les *Moundang* où la proportion des mariées n'est que de 59,3% chez les femmes et 49% chez les hommes. Dans le groupe *Peul/Foulbé/Bodoré*, les trois quart (75,4%) des femmes sont mariées, et seulement 16,9% sont célibataires. Par contre chez le groupe *Moundang*, une femme sur trois est célibataire (proportion la plus élevée). Proportionnellement, les femmes veuves sont nombreuses chez les *Massa/Mousseye/Mousgoum* (11,5%) et *Toupouri/Kéra* (11%), tous ressortissants de la région du Mayo Kebbi Est.

TABLEAU 2.15 : REPARTITION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGE DE 12 ANS ET PLUS PAR SEXE ET PAR GROUPES ETHNIQUES SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Groupes ethniques	Masculin						Féminin					
	Célibataire	Marié	Veuf	Div./ Séparé	Union libre	Total	Célibataire	Marié	Veuve	Div./ Séparée	Union libre	Total
Gorane	43,6	54,6	0,8	0,9	0,1	100,0	29,1	63,4	4,6	2,8	0,1	100,0
Arabe	34,3	63,9	0,8	0,9	0,1	100,0	18,8	71,1	6,4	3,5	0,2	100,0
Baguirmi/Barma et autres	40,2	57,2	1,1	1,2	0,2	100,0	20,7	67,4	7,6	3,9	0,5	100,0
Kanembou/Bornou/Boudouma	33,2	65,0	0,9	0,9	0,0	100,0	17,8	73,2	5,9	3,0	0,1	100,0
Boulala/Médégo/Kouka	35,8	62,3	0,9	0,9	0,1	100,0	23,0	67,0	6,1	3,7	0,2	100,0
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	34,5	63,8	0,9	0,7	0,1	100,0	23,7	67,0	5,7	3,3	0,3	100,0
Zaghawa/Bideyat/Kobé	43,1	55,3	0,7	0,7	0,2	100,0	27,0	66,9	4,5	1,2	0,4	100,0
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	35,1	62,9	0,9	1,0	0,1	100,0	22,0	64,3	8,3	5,1	0,3	100,0
Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres	38,1	59,6	1,0	1,2	0,1	100,0	22,4	63,2	7,9	6,2	0,3	100,0
Moundang	49,9	49,0	0,7	0,4	0,1	100,0	33,3	59,3	6,2	1,0	0,1	100,0
Massa/Mousseye/Mousgoum	40,6	57,2	1,4	0,7	0,1	100,0	19,2	67,4	11,5	1,7	0,2	100,0
Toupouri/Kéra	43,4	54,9	1,3	0,4	0,1	100,0	24,6	63,2	11,0	1,1	0,2	100,0
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	41,4	55,7	1,2	1,5	0,3	100,0	23,8	64,0	7,1	4,4	0,7	100,0
Peul/Foulbé/Bodoré	37,1	61,2	0,9	0,7	0,2	100,0	16,9	75,4	5,5	2,0	0,3	100,0
Tama/Assongori/Mararit	30,0	68,2	1,0	0,5	0,3	100,0	22,8	68,8	5,7	2,4	0,4	100,0
Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/ Soumraye et autres	37,3	59,7	1,4	1,3	0,2	100,0	23,4	63,7	8,1	4,4	0,4	100,0
Marba/Lélé/Mesmé	40,6	57,5	1,1	0,7	0,1	100,0	23,6	65,7	8,5	2,1	0,2	100,0
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	32,5	65,5	0,9	1,0	0,1	100,0	21,6	65,2	7,4	5,5	0,3	100,0
Karo/Zimé/Pévé	41,6	56,4	1,0	0,9	0,1	100,0	23,9	67,8	6,3	1,8	0,1	100,0
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	39,6	58,1	1,0	1,0	0,2	100,0	22,1	66,4	7,0	4,1	0,4	100,0
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	40,6	58,1	0,5	0,7	0,1	100,0	22,7	70,0	4,8	2,4	0,2	100,0
Autres nationalités	41,3	56,1	1,1	1,0	0,5	100,0	26,2	63,2	6,4	3,3	0,8	100,0
Ensemble	38,8	59,0	1,0	1,0	0,1	100,0	22,7	66,5	6,9	3,5	0,3	100,0

2.9. État matrimonial et niveau d'instruction

Le niveau d'instruction a une influence non négligeable sur l'entrée en union de la population. A l'examen du tableau 2.16, il est établi qu'en dehors des personnes de niveau supérieur, la proportion des célibataires croît avec le niveau d'instruction. En effet, de 28,7% de célibataires sans niveau d'instruction, la proportion des célibataires ayant le niveau primaire est de 49,8% et atteint 54,6% pour ceux ayant le niveau secondaire. Curieusement, la proportion des célibataires ayant le niveau supérieur est plus faible que pour ceux ayant le niveau primaire. Corrélativement, la proportion des hommes mariés diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction passant de 68,7% pour ceux n'ayant aucun niveau d'instruction à 48,4% pour ceux ayant le niveau primaire et à 44,1% pour ceux ayant le niveau secondaire.

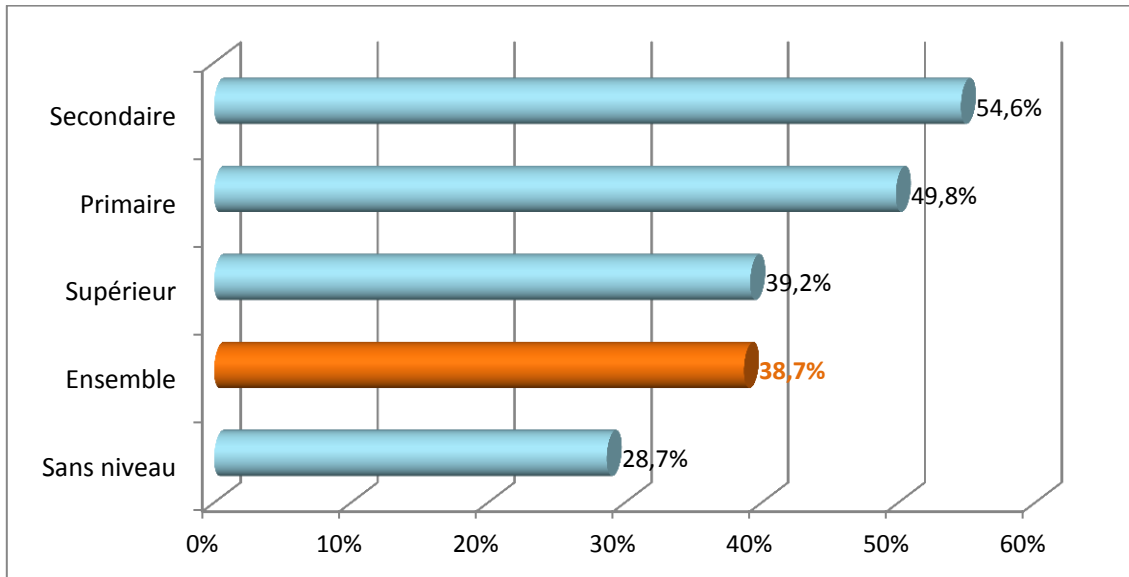
Chez les femmes, ces proportions sont encore plus importantes : 72% de celles n'ayant aucun niveau d'instruction sont mariées, 53,3% de celles de niveau primaire et 45,8% de celles de niveau secondaire le sont. La proportion des célibataires est très faible chez les hommes et femmes sans niveau instruction (voir les graphiques 2.09 et graphique 2.10).

Concernant les individus de niveau supérieur, aussi bien les hommes que les femmes sont en majorité mariés (plus de 50%). Par contre, on note que la proportion des personnes vivant en union libre de niveau supérieur (1,3%) est nettement supérieure à celle du niveau national (0,3%).

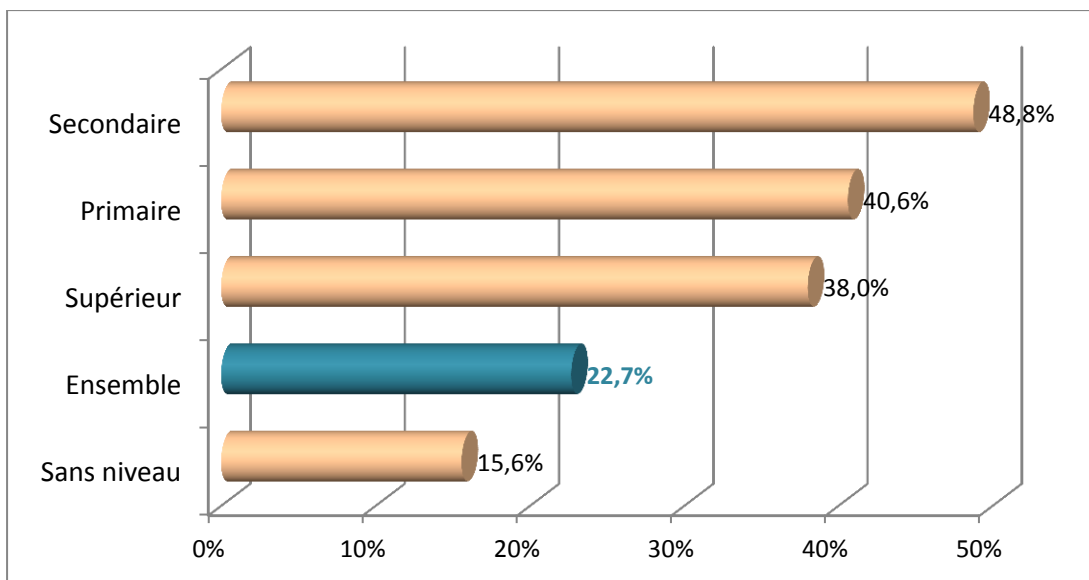
TABLEAU 2.16 : REPARTITION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGE DE 12 ANS ET PLUS PAR SEXE ET PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Sexe/Situation matrimoniale	Niveau d'étude				Ensemble
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	
Masculin					
Célibataire	28,7	49,8	54,6	39,2	38,8
Marié	68,7	48,4	44,1	58,6	59,0
Veuf	1,4	0,6	0,3	0,4	1,0
Divorcé /Séparé	1,1	1,0	0,8	1,1	1,0
Union libre	0,1	0,1	0,2	0,6	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin					
Célibataire	15,6	40,6	48,8	38,0	22,7
Marié	72,0	53,3	45,8	53,7	66,5
Veuve	8,6	2,4	1,6	2,9	6,9
Divorcée /Séparée	3,6	3,2	3,0	4,1	3,5
Union libre	0,3	0,5	0,9	1,3	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

GRAPHIQUE 2.09 : PROPORTION (EN %) DES CELIBATAIRES PARMIS LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE AGE DE 12 ANS ET PLUS SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION



GRAPHIQUE 2.10 : PROPORTION (EN %) DES CELIBATAIRES PARMIS LA POPULATION FEMININE RESIDENTE AGE DE 12 ANS ET PLUS SELON LE SEXE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION.



2.10. État matrimonial et groupes de professions

L'exercice d'une activité économique et la catégorie socioprofessionnelle des individus peuvent influencer leur situation matrimoniale. Dans certains cas, ils peuvent faciliter le passage d'un état à un autre et dans d'autres maintenir les individus dans leur état. Il ressort du tableau 2.17 que chez les hommes, parmi les catégories des *Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs* et *Professions intellectuelles et scientifiques*, plus de 86% sont mariés et les proportions les plus faibles sont observées de professions élémentaires (64,3%).

Chez les femmes, ce sont celles des *Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat* qui sont proportionnellement les plus nombreuses à se marier (79,6%). Par ailleurs, le tableau 2.18 indique que parmi les *Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage*, de sexe féminin, 31,6% sont célibataires. Aussi, si parmi les hommes de la catégorie des Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs, l'union libre reste faible (0,4%), chez les femmes, cette modalité a la proportion la plus élevée (1,1%).

TABEAU 2.18 : REPARTITION (EN %) DE LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGE E DE 12 ANS ET PLUS ACTIVE OCCUPEE PAR GROUPES DE PROFESSIONS SELON LA SITUATION MATRIMONIALE

Groupes de professions	Situation matrimoniale					
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé /Séparé	Union libre	Total
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	11,6	86,1	0,8	1,2	0,4	100,0
Professions intellectuelles et scientifiques	11,4	86,4	0,7	1,2	0,3	100,0
Professions intermédiaires	14,1	83,1	0,9	1,5	0,4	100,0
Employés de type administratif	15,5	81,4	0,8	1,9	0,3	100,0
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	19,6	77,6	1,1	1,4	0,2	100,0
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	18,6	79,0	1,2	1,1	0,1	100,0
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	22,7	73,4	1,2	2,3	0,5	100,0
Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	23,1	74,8	0,4	1,3	0,3	100,0
Professions élémentaires	32,8	64,3	0,4	2,2	0,4	100,0
Professions militaires, policières et douanières	15,4	82,7	0,5	1,1	0,3	100,0
Total	18,1	78,0	1,1	1,2	0,1	100,0

**TABLEAU 2.19: REPARTITION (EN %) DE LA POPULATION FEMININE RESIDENTE
DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 ANS ET PLUS ACTIVE
OCCUPEE PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE SELON L'
ETAT MATRIMONIAL**

Groupes de professions	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Marié	Veuve	Divorcée/ Séparée	Union libre	
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	16,7	64,9	7,9	9,3	1,1	100,0
Professions intellectuelles et scientifiques	12,2	74,3	6,8	5,9	0,8	100,0
Professions intermédiaires	12,4	69,0	10,9	6,8	0,9	100,0
Employés de type administratif	18,4	60,5	10,9	9,4	0,9	100,0
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	10,3	74,2	8,7	6,3	0,6	100,0
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	13,7	70,2	10,6	5,2	0,3	100,0
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	6,4	79,6	7,2	6,1	0,7	100,0
Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	31,6	58,8	5,1	4,3	0,2	100,0
Professions élémentaires	29,5	50,4	11,8	7,4	0,8	100,0
Professions militaires, policières et douanières	18,3	63,2	9,7	7,8	1,0	100,0
Total	13,2	71,3	9,8	5,4	0,4	100,0

Vue d'ensemble

Globalement, la proportion des célibataires est de 30,4%, les monogames 44,4%, les polygames 18,5% et les veufs 4,1%. Dans l'ensemble, les autres statuts tels que les Divorcés, les Séparés et les Unions Libres restent très marginaux avec respectivement une proportion de 1,4%, 0,9% et 0,3%. Les monogames et les polygames représentent 63% de la population âgée de 12 ans et plus.

Suivant le milieu de résidence, la proportion des célibataires est de 38,3% en milieu urbain contre 27,8% en milieu rural ; celle des Mariés (monogames et polygames) : 55% contre 65,5% et celle des veufs : 3,8% contre 4,2%.

Par rapport aux régions de résidence, dans l'ensemble, la proportion des célibataires va de 22,3% dans la région du Lac à 44,2% dans le Tibesti. Suivant le niveau d'instruction, chez les hommes comme chez les femmes, les célibataires sont proportionnellement plus nombreux chez les individus de niveau d'instruction secondaire (respectivement 54,6% et 48,8%) comparativement à ceux d'autres niveau d'instruction.

CHAPITRE 3: NUPTIALITÉ

Le mariage, comme objet d'étude démographique, est un phénomène non fatal et renouvelable. Non fatal parce que, même si certaines personnes ont la possibilité de se marier, elles ne le font pas et renouvelable parce qu'un remariage est possible notamment si le précédent est terminé par le divorce ou le décès du conjoint. Mais le premier mariage (ou de façon générale le mariage d'un rang donné) est un phénomène qui n'est ni fatal, ni renouvelable, à l'exemple du célibat.

L'objectif de ce chapitre est d'étudier la nuptialité des célibataires notamment à travers l'âge moyen à la première union qui est l'indicateur du calendrier de la nuptialité et la fréquence du célibat définitif qui permet de mesurer l'intensité du phénomène. La première section du présent chapitre présente les tables de nuptialité du moment et les autres sections, l'indicateur du calendrier et d'intensité de la nuptialité.

3.1. Table de nuptialité du moment selon le sexe

Lors de la collecte des données, certains individus déclarent mal leur âge, ce qui peut donc biaiser les résultats de l'estimation. C'est la raison pour laquelle on a procédé aux ajustements graphiques des proportions des célibataires pour chaque groupe d'âges quinquennal avant l'établissement des tables de nuptialité. Les proportions des célibataires pour chaque âge ont été déduites à partir du graphique de la série des célibataires pour les groupes d'âges quinquennaux, ce qui a permis d'établir la table suivante qui permet d'étudier de la manière la plus complète la nuptialité des célibataires en 2009. Cette table sera également établie par milieu de résidence et pour la ville de N'Djamena.

3.1.1. Table de nuptialité au niveau national

Le tableau 3.01 montre que la proportion des célibataires décroît strictement avec l'âge. Par contre, la proportion des mariés ne présente aucune monotonie. La décroissance de la proportion des célibataires est beaucoup plus prononcée entre 17 et 28 ans pour les hommes et 15 et 23 ans pour les femmes, faisant passer la proportion des célibataires de 96,2% à 24,9% pour les hommes et de 100% à 15,4% pour les femmes. Le quotient de nuptialité ne suit pas la même logique que la proportion des célibataires, il atteint son maximum à 27 ans chez les hommes et chez les femmes (respectivement 202 pour 1000 et 288 pour 1000).

**TABLEAU 3.01 : TABLES DE NUPTIALITE COMPLETES MASCULINE ET FEMININE
AU NIVEAU NATIONAL**

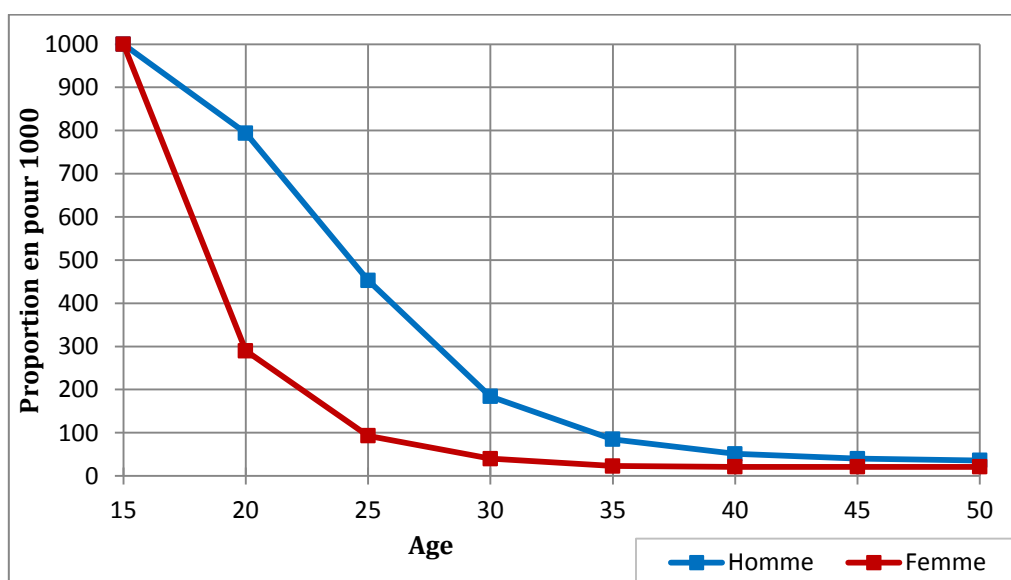
Age exact	Homme			Femme		
	C_x	$M(x, x + 1)$	$1n_x$	C_x	$M(x, x + 1)$	$1n_x$
15	1000	14	14	1000	190	190
16	986	24	24	810	200	247
17	962	48	50	610	170	279
18	914	58	63	440	87	198
19	856	62	72	353	63	178
20	794	61	77	290	56	193
21	733	61	83	234	45	192
22	672	68	101	189	35	185
23	604	75	124	154	38	247
24	529	76	144	116	23	198
25	453	70	155	93	16	172
26	383	71	185	77	4	52
27	312	63	202	73	21	288
28	249	35	141	52	6	115
29	214	30	140	46	6	130
30	184	28	152	40	6	150
31	156	27	173	34	3	88
32	129	19	147	31	5	161
33	110	13	118	26	2	77
34	97	12	124	24	1	42
35	85	9	106	23	1	43
36	76	8	105	22	1	45
37	68	6	88	21	0	0
38	62	4	65	21	0	0
39	58	7	121	21	0	0
40	51	5	98	21	0	0
41	46	3	65	21	0	0
42	43	1	23	21	0	0
43	42	1	24	21	0	0
44	41	1	24	21	0	0
45	40	0	0	21	0	0
46	40	1	25	21	0	0
47	39	1	26	21	0	0
48	38	1	26	21	0	0
49	37	1	27	21	0	0
50	36			21		

La décroissance de la proportion des célibataires dans les tranches d'âges précédemment citées s'accompagne d'une accélération de mariage dans ces mêmes tranches d'âges. En effet, dans ces tranches d'âges, se réalisent 74,0% de mariages des hommes et 90,3% de mariages de femmes. Le tableau 3.02 et le graphique 3.01 montrent que les proportions de célibataires hommes sont toujours supérieures à celles des femmes.

TABLEAU 3.02 : TABLES DE NUPTIALITE ABREGEES MASCULINE ET FEMININE AU NIVEAU NATIONAL.

Age exact	Homme			Femme		
	C_x	$M(x, x + 5)$	$5n_x$	C_x	$M(x, x + 5)$	$5n_x$
15	1000	206	206	1000	710	710
20	794	341	429	290	197	679
25	453	269	594	93	53	570
30	184	99	538	40	17	425
35	85	34	400	23	2	87
40	51	11	216	21	0	0
45	40	4	100	21	0	0
50	36			21		

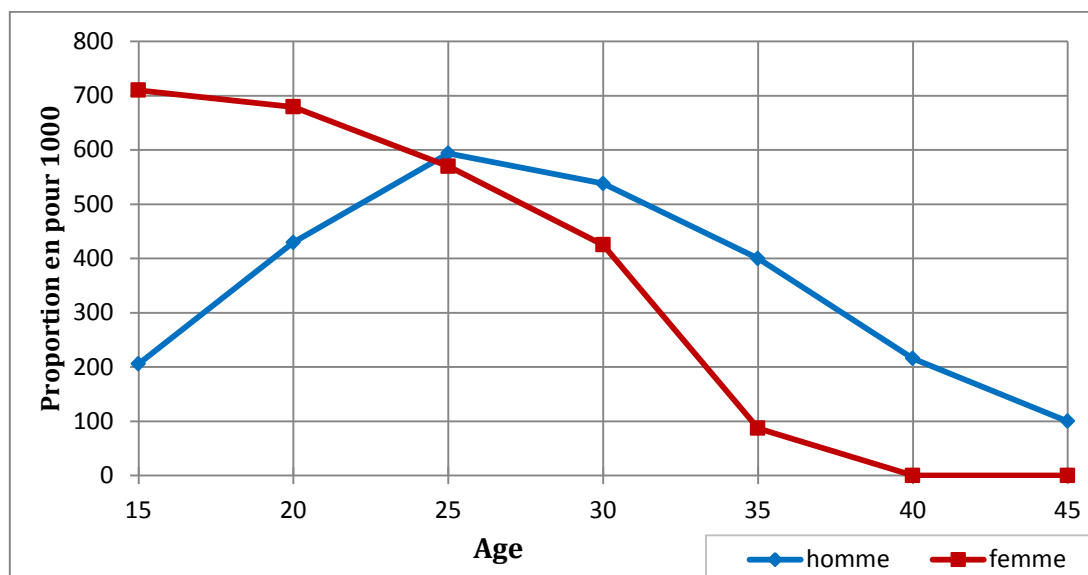
GRAPHIQUE 3.01 : PROPORTION (EN %) DES CELIBATAIRES DE LA TABLE DE NUPTIALITE SELON LE SEXE AU NIVEAU NATIONAL.



Le graphique 3.02 des quotients de nuptialité illustre les propos selon lesquels les femmes entrent en union plus précocement que les hommes. D'après ce graphique, entre 15 et 25 ans, le quotient de nuptialité des femmes est décroissant mais reste supérieur à celui des hommes. Dans cette tranche d'âges, le quotient de nuptialité des femmes passe de 710‰ à 570‰ alors que celui des hommes va de 206‰ à 594‰. Entre 15 et 20 ans, le quotient de nuptialité des femmes est plus de trois fois

celui des hommes (710‰ contre 206‰). A partir de 25 ans, le quotient de nuptialité des hommes devient supérieur à celui des femmes mais les deux quotients évoluent en décroissant à partir de cet âge. Le quotient de nuptialité des femmes devient nul à partir de 40 ans alors que celui des hommes avoisine encore 100‰ à 45 ans.

GRAPHIQUE 3.02 : QUOTIENT DE NUPTIALITE n_x (EN ‰) SELON LE SEXE.



D'après les analyses précédentes, les hommes entrent en union plus tardivement que les femmes et à 50 ans (âge limite d'entrée en union), on constate qu'il y a plus de célibataires hommes que de célibataires femmes (3,6% contre 2,1%).

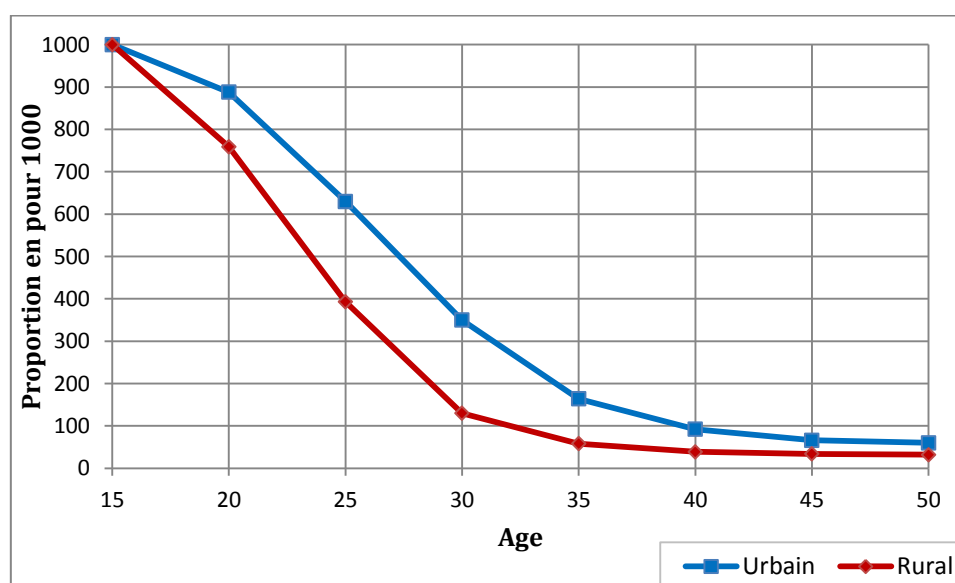
3.1.2. Table de nuptialité selon le milieu de résidence

Le tableau 3.03 met en évidence la différence entre le milieu rural et le milieu urbain en ce qui concerne le rythme d'entrée en union des hommes. La population rurale masculine semble entrer en union beaucoup plus tôt que la population urbaine. En effet, les données du graphique 3.03 montre que les proportions des hommes célibataires en milieu urbain sont supérieures à celles de leurs homologues du milieu rural, quel que soit l'âge. La proportion de célibataires baisse 6 fois en passant de 100% à 15 ans à 16,4% à 35 ans en milieu urbain, alors qu'en milieu rural, elle diminue de 17 fois sur cette même tranche d'âges. Dans cette tranche d'âges (15-35 ans) se réalisent 88,9% de mariages des hommes en milieu urbain tandis qu'en milieu rural, on a 89,9% de mariages. En ce qui concerne les quotients de nuptialité, entre 15 et 20 ans, on observe 112 mariages en milieu urbain contre plus du double (241 mariages) en milieu rural. Le quotient de nuptialité en milieu rural reste ainsi supérieur à celui du milieu urbain jusqu'à 30 ans. La situation inverse est observée au-delà de 30 ans.

TABLEAU 3.03 : TABLES DE NUPTIALITE MASCULINE ABREGES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Age exact	Milieu de résidence					
	Urbain			Rural		
	C_x	$M(x, x + 5)$	$5n_x$	C_x	$M(x, x + 5)$	$5n_x$
15	1000	112	112	1000	241	241
20	888	258	291	759	366	482
25	630	280	444	393	263	669
30	350	186	531	130	72	554
35	164	72	439	58	19	328
40	92	26	283	39	5	128
45	66	6	91	34	2	59
50	60			32		

GRAPHIQUE 3.03 : PROPORTION (EN %) DES CELIBATAIRES DE LA TABLE DE NUPTIALITE MASCULINE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

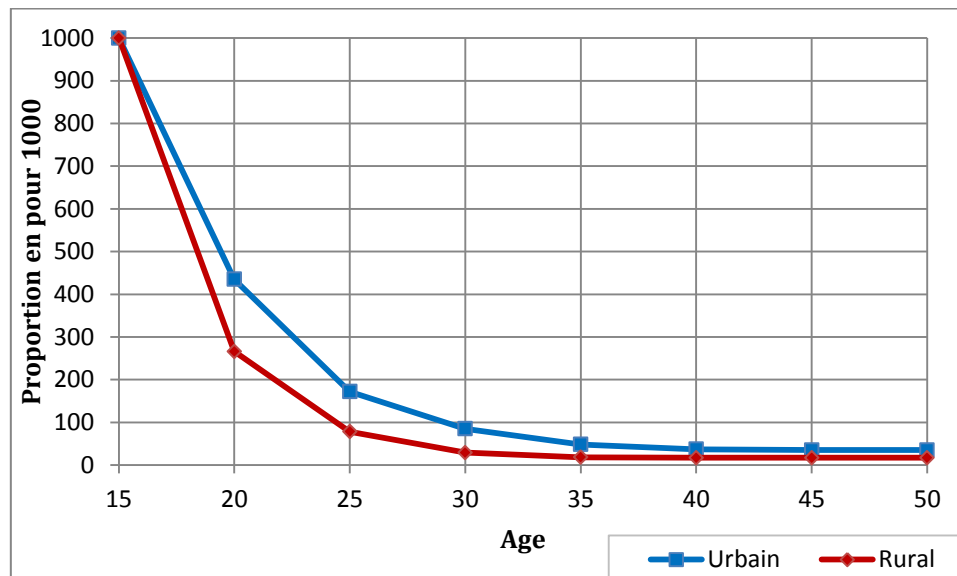


La différence constatée précédemment chez les hommes entre le milieu urbain et le milieu rural se confirme également chez les femmes. En effet, comme le montre le graphique 3.04, la proportion des célibataires femmes en milieu rural est toujours inférieure à celle des célibataires femmes en milieu urbain quel que soit l'âge. Les femmes en milieu urbain entrent en union un peu plus tardivement que celles du milieu rural. En milieu urbain, de 100% à 15 ans, la proportion des célibataires passe à 17,2% à 25 ans (soit une baisse de 5,8 fois), alors qu'en milieu rural, elle passe à 7,8% à 25 ans (soit une diminution de 12,8 fois). Entre 15 et 25 ans, se réalisent 85,8% des mariages des femmes en milieu urbain contre 93,8% en milieu rural. A partir de 40 ans, il y a plus de mariages en milieu rural alors qu'en milieu urbain.

TABLEAU 3.04 : TABLE DE NUPTIALITE FEMININE ABREGEE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Age exact	Milieu de résidence					
	Urbain			Rural		
	C_x	$M(x, x + 5)$	$5n_x$	C_x	$M(x, x + 5)$	$5n_x$
15	1000	565	565	1000	734	734
20	435	263	605	266	188	707
25	172	87	506	78	49	628
30	85	37	435	29	11	379
35	48	11	229	18	1	56
40	37	2	54	17	0	0
45	35	0	0	17	0	0
50	35			17		

GRAPHIQUE 3.04 : PROPORTION (EN ‰) DES CELIBATAIRES DE LA TABLE DE NUPTIALITE FEMININE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE



À 50 ans, on constate qu'il y a plus de célibataires en milieu urbain qu'en milieu rural (6% contre 3,2% pour les hommes et 3,5% contre 1,7% pour les femmes). On remarque également que, quel que soit le milieu de résidence, il y a plus de célibataires hommes que de célibataires femmes à partir de cet âge (6% contre 3,5% en milieu urbain et 3,2% contre 1,7% en milieu rural). Ainsi, les individus du milieu urbain connaissent des unions beaucoup plus tardives que ceux du milieu rural et ils sont les plus nombreux à subir le célibat définitif.

3.2. Table de nuptialité à N'Djamena

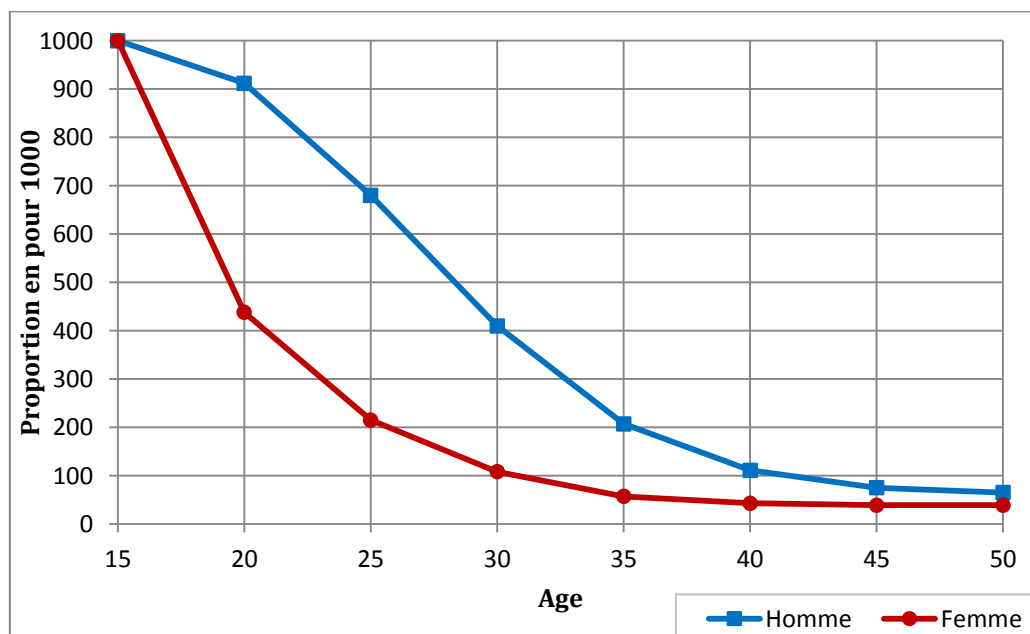
L'évolution de la nuptialité à N'Djamena semble suivre la même logique qu'au niveau national. En effet, le graphique 3.05 montre que la proportion des célibataires hommes est supérieure à celle des célibataires femmes à tous les âges. La plupart des mariages des hommes et des femmes se réalisent dans l'intervalle 15-35 ans.

Dans cette tranche d'âges, se réalisent 84,8% de mariages des hommes et 98,1% de ceux des femmes. La proportion des célibataires chute de 100% à 20,7% pour les hommes et de 100% à 5,7% pour les femmes à N'Djamena. A 15 ans, on enregistre 562 mariages pour 1000 chez les femmes, soit un peu plus de 6 fois le nombre de mariages des hommes. Le quotient de nuptialité des femmes reste supérieur à celui des hommes jusqu'à l'âge de 28 ans (graphique 3.06). A 40 ans, le quotient de nuptialité est 3 fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes (324‰ contre 93‰) mais à partir de 45 ans aucune femme n'entre en union. A 50 ans, la proportion des hommes encore célibataires à N'Djamena est supérieure à celle des femmes (6,5% contre 3,9%).

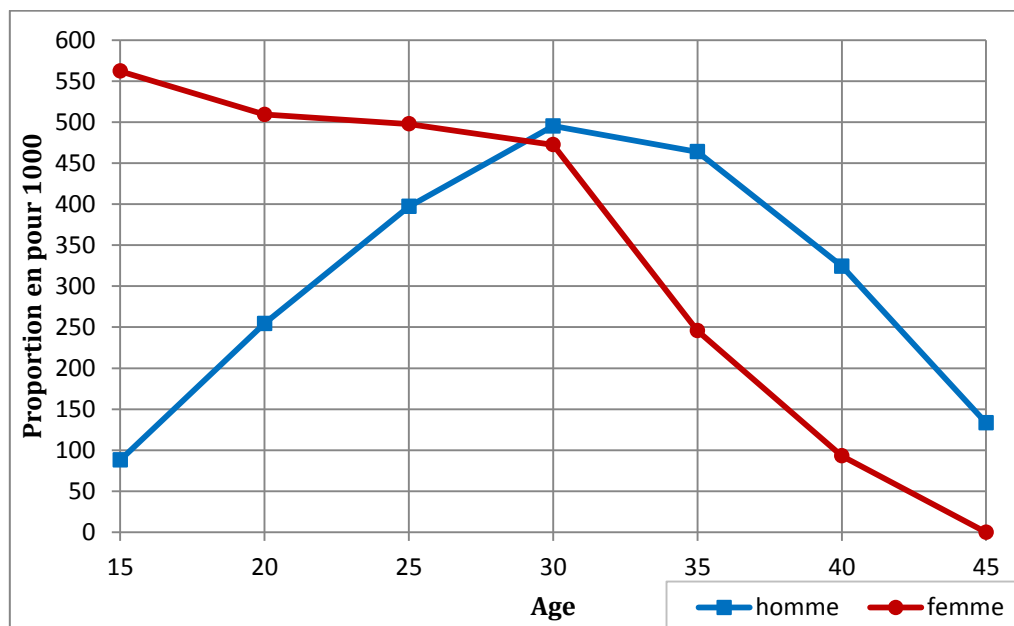
TABLEAU 3.05 : TABLE DE NUPTIALITE ABREGEE DE N'DJAMENA SELON LE SEXE

Age exact	Homme			Femme		
	C_x	$M(x, x + 5)$	$5n_x$	C_x	$M(x, x + 5)$	$5n_x$
15	1000	88	88	1000	562	562
20	912	232	254	438	223	509
25	680	270	397	215	107	498
30	410	203	495	108	51	472
35	207	96	464	57	14	246
40	111	36	324	43	4	93
45	75	10	133	39	0	0
50	65			39		

GRAPHIQUE 3.05 : PROPORTION (EN ‰) DES CELIBATAIRES C_x DE LA TABLE DE NUPTIALITE DE N'DJAMENA SELON LE SEXE



GRAPHIQUE 3.06 : QUOTIENT DE NUPTIALITE $5n_x$ (en %) DE N'DJAMENA SELON LE SEXE



3.3. Calendrier et intensité de la nuptialité

Cette section se propose d'analyser les caractéristiques de la nuptialité des célibataires par rapport à son calendrier et son intensité. On rappelle par ailleurs que l'indicateur du calendrier de la nuptialité est l'âge moyen au premier mariage et que l'intensité du phénomène sera appréhendée par la fréquence des célibats définitifs. L'âge moyen d'entrée en union est obtenu par la méthode de Hajnal sous l'hypothèse d'indépendance entre la nuptialité, les mouvements migratoires et la mortalité, et de stabilité de la nuptialité dans le temps.

3.3.1. Indicateurs par milieu de résidence

Le tableau 3.06 donne les principaux indicateurs de la nuptialité par milieu de résidence et selon le sexe. Au Tchad, l'âge moyen au premier mariage des hommes (24,7 ans) est plus élevé que celui des femmes (18,5 ans), soit une différence d'âges de 6,2 ans entre les deux sexes. Par ailleurs, l'âge moyen au premier mariage des hommes est supérieur d'au moins 5 ans comparativement à celui des femmes et ce, quel que soit le milieu de résidence. Au vu des résultats du tableau 3.06, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à ne pas se marier définitivement (3,7% contre 2,1%). Au Tchad, la moitié des hommes se marient avant 23,1 ans alors que la moitié des femmes entre en union avant 16,6 ans.

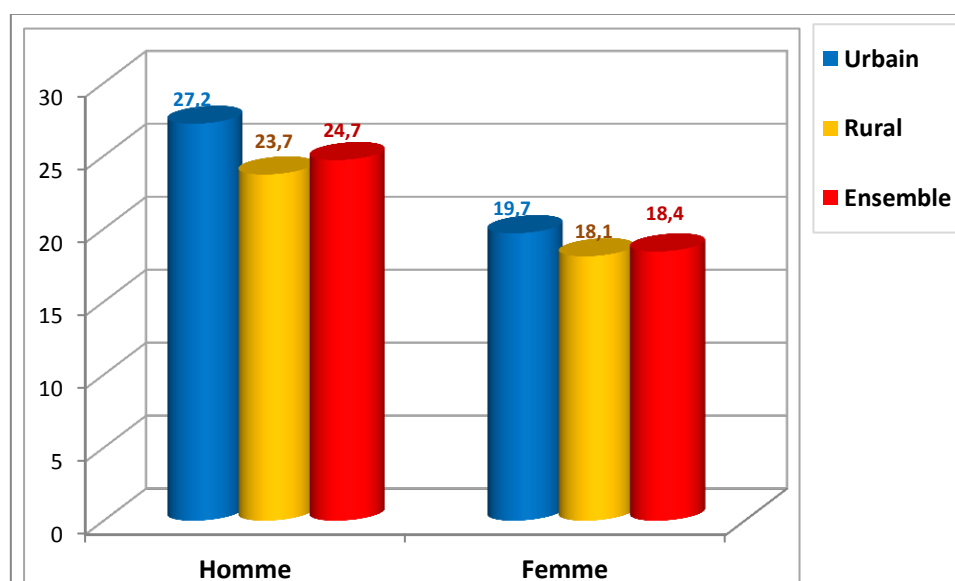
Ce tableau confirme également l'analyse précédente selon laquelle les individus entrent en union plus tardivement en milieu urbain qu'en milieu rural. L'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes est respectivement de 27,2 ans et 19,7 ans en milieu urbain, alors qu'en milieu rural, il est respectivement de 23,7 ans et 18,1 ans.

S'agissant du célibat définitif, le tableau 3.06 montre que l'intensité de la nuptialité est plus faible en milieu urbain qu'en milieu rural. Chez les hommes, la fréquence du célibat définitif est de 5,8% en milieu urbain contre 3,0% en milieu rural. Pour les femmes, il y a 3,4% de célibats définitifs en milieu urbain contre 1,7% en milieu rural. Toutefois, la fréquence du célibat définitif est partout plus faible chez les femmes que chez les hommes (3,4% contre 5,8% en milieu urbain et 1,7% contre 3,0% en milieu rural).

TABLEAU 3.06 : INDICATEURS DE NUPTIALITE PAR SEXE SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Milieu de résidence	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif		Age médian	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Homme	Femme
Urbain	27,2	19,7	7,5	5,8	3,4	23,1	16,6
Rural	23,7	18,1	5,6	3,0	1,7		
Ensemble	24,7	18,5	6,2	3,7	2,1		

GRAPHIQUE 3.07 : ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE



Le tableau 3.07 fournit les indicateurs de la nuptialité au niveau des grandes villes du Tchad. Chez les hommes, on remarque que l'âge moyen d'entrée en première union le plus élevé est observé à N'Djamena (28,2 ans) et le plus bas en milieu rural (23,7 ans). Chez les femmes, le constat est tout autre : l'âge moyen d'entrée en union le plus élevé est observé à Sarh (20,8 ans) et le plus faible en milieu rural (18 ans). Ainsi, comparativement aux autres villes, l'âge moyen d'entrée en union est plus petit en milieu rural quel que soit le sexe. Dans toutes les villes et en milieu rural, l'âge moyen d'entrée en union des hommes est supérieur à celui des femmes (écart d'au moins 5 ans).

Bien que l'âge moyen d'entrée en union soit plus élevé chez les hommes à N'Djamena et chez les femmes à Sarh, les fréquences des célibats définitifs ne le sont pas. Chez les hommes, la fréquence du célibat définitif est plus élevée à Sarh (7,6%) que dans les autres villes alors que chez les femmes, la fréquence du célibat définitif la plus élevée se trouve à Abéché (4,9%).

TABLEAU 3.07 : INDICATEURS DE LA NUPTIALITE PAR VILLE DE RESIDENCE SELON LE SEXE.

Ville de résidence	Age moyen au premier mariage			Célibat définitif %	
	Masculin	Féminin	Ecart	Masculin	Féminin
N'Djamena	28,2	20,2	7,9	6,5	4,2
Moundou	27,3	20,5	6,8	6,3	2,3
Sarh	27,8	20,8	7,1	7,6	3,1
Abéché	27,2	19,5	7,7	7,4	4,9
Autres villes	25,8	18,8	7,0	4,5	3,1
Rural	23,7	18,0	5,7	3,0	2,1
Ensemble	24,7	18,5	6,2	3,7	2,1

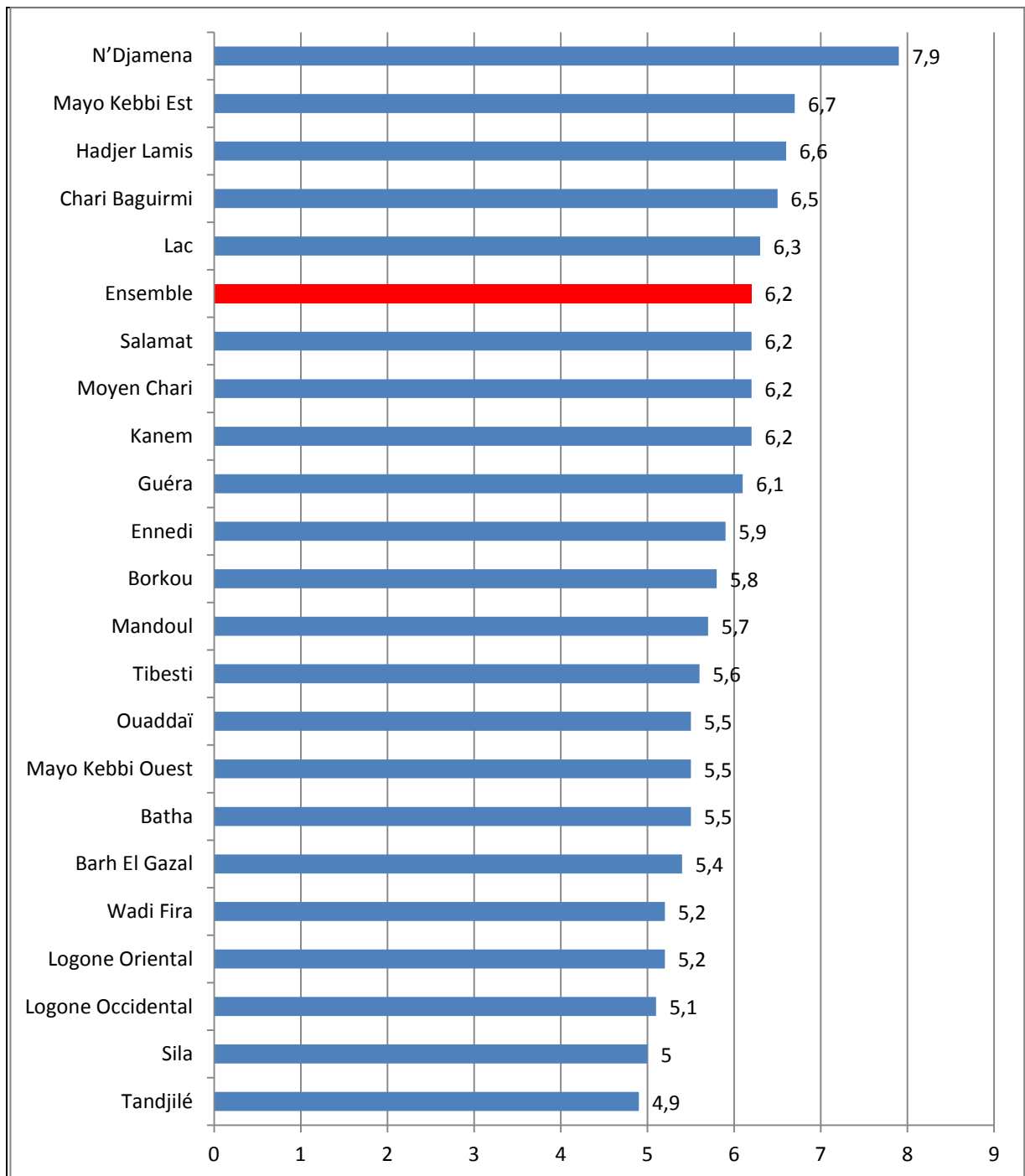
L'analyse au niveau régional montre que l'âge moyen au premier mariage et la fréquence du célibat définitif des hommes sont supérieurs à ceux des femmes, quel que soit la région de résidence. Comparativement aux 21 autres régions, le Tibesti arrive en tête tant chez les hommes que chez les femmes avec respectivement 29,4 ans et 23,8 ans comme âge moyen au premier mariage. La ville de N'Djamena arrive en deuxième position avec un âge moyen d'entrée en union de 28,2 ans pour les hommes, alors que chez les femmes, c'est la région de Borkou qui est deuxième avec 21,9 ans. La région du Lac est la région où les hommes comme les femmes se marient plus tôt : 22,9 ans pour les hommes et 16,6 ans pour les femmes. Elle est suivie chez les femmes par la région du Chari-Baguirmi (16,7 ans) et chez les hommes par le Logone Oriental (23,1 ans).

La ville de N'Djamena arrive en tête en termes de fréquence de célibats définitifs, avec un taux de célibats définitifs de 6,5% pour les hommes et 4,2% pour les femmes. Chez les hommes, la région de Mandoul arrive en deuxième position avec 6,1% de célibataires définitifs et la région de Salamat est deuxième chez les femmes avec 3,5% de célibataires définitifs. La proportion des hommes célibataires définitifs la plus faible se trouve au Kanem et au Barh El Gazal (1,1% dans chacune des régions), et celle des femmes célibataires définitives se trouve à Borkou (0,5%).

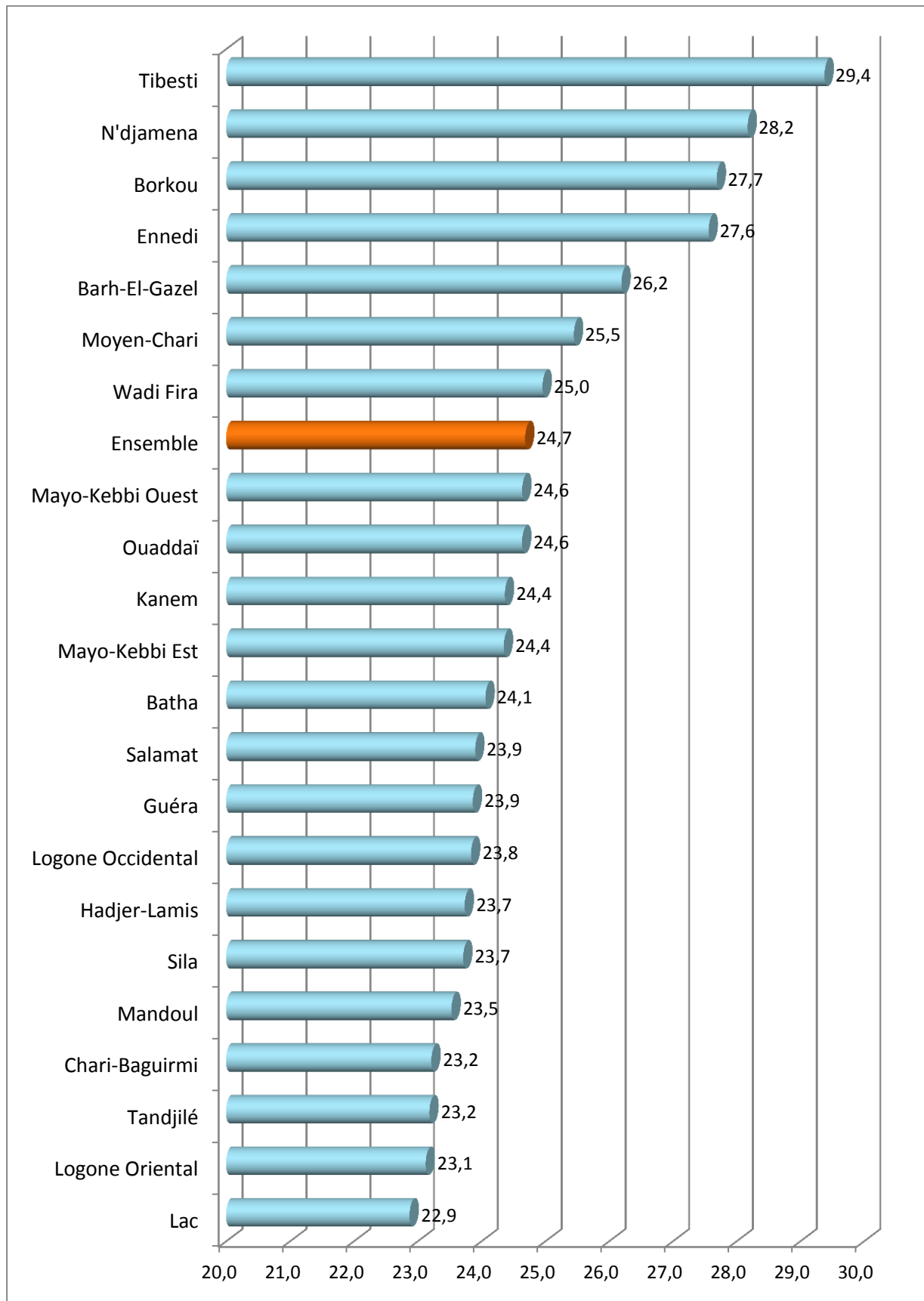
**TABLEAU 3.08. INDICATEURS DE LA NUPTIALITE PAR REGION DE RESIDENCE
SELON LE SEXE**

Région de résidence	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif	
	Masculin	Féminin	Ecart	Masculin	Féminin
Batha	24,1	18,6	5,5	1,7	2,1
Borkou	27,7	21,9	5,8	1,5	0,5
Chari Baguirmi	23,2	16,7	6,5	3,5	1,6
Guéra	23,9	17,8	6,1	2,5	2,5
Hadjer Lamis	23,7	17,1	6,6	2,7	1,9
Kanem	24,4	18,2	6,2	1,1	0,9
Lac	22,9	16,6	6,3	2,4	1,4
Logone Occidental	23,8	18,7	5,1	3,7	1,6
Logone Oriental	23,1	17,9	5,2	4,4	2,0
Mandoul	23,5	17,8	5,7	6,1	2,1
Mayo Kebbi Est	24,4	17,7	6,7	4,1	1,0
Mayo Kebbi Ouest	24,6	19,1	5,5	5,5	2,0
Moyen Chari	25,5	18,8	6,2	5,5	2,0
Ouaddaï	24,6	19,1	5,5	2,7	2,7
Salamat	23,9	17,7	6,2	2,6	3,5
Tandjilé	23,2	18,3	4,9	2,6	1,2
Wadi Fira	25,0	19,8	5,2	2,0	1,3
N'Djamena	28,2	20,3	7,9	6,5	4,2
Barh El Gazal	26,2	20,8	5,4	1,1	1,3
Ennedi	27,6	21,7	5,9	2,4	0,7
Sila	23,7	18,7	5,0	1,9	1,6
Tibesti	29,4	23,8	5,6	3,0	1,8
Ensemble	24,7	18,5	6,2	3,6	2,1

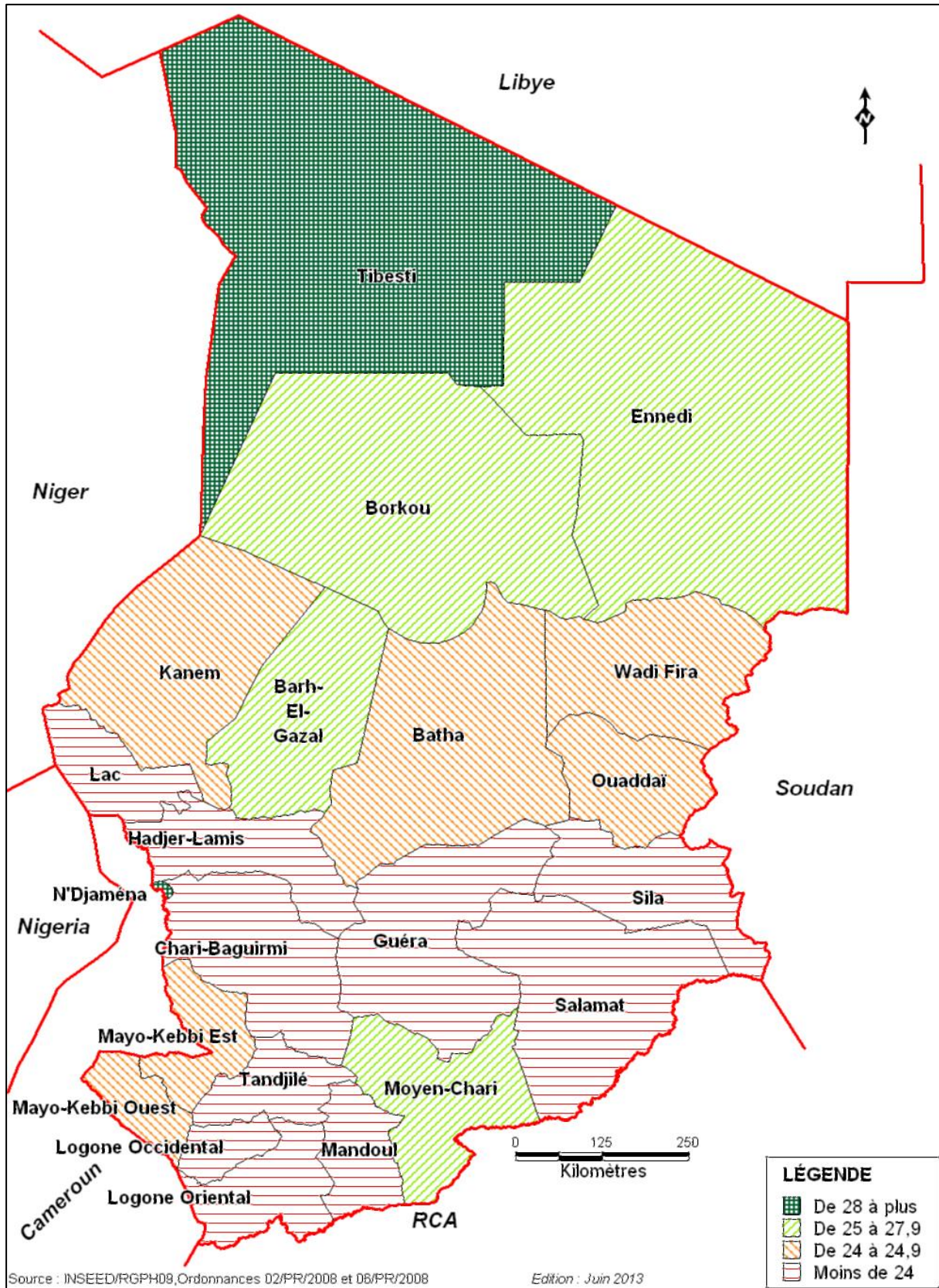
GRAPHIQUE 3.08 : ECARTS D'AGES MOYENS AU PREMIER MARIAGE ENTRE HOMMES ET FEMMES SELON LES REGIONS



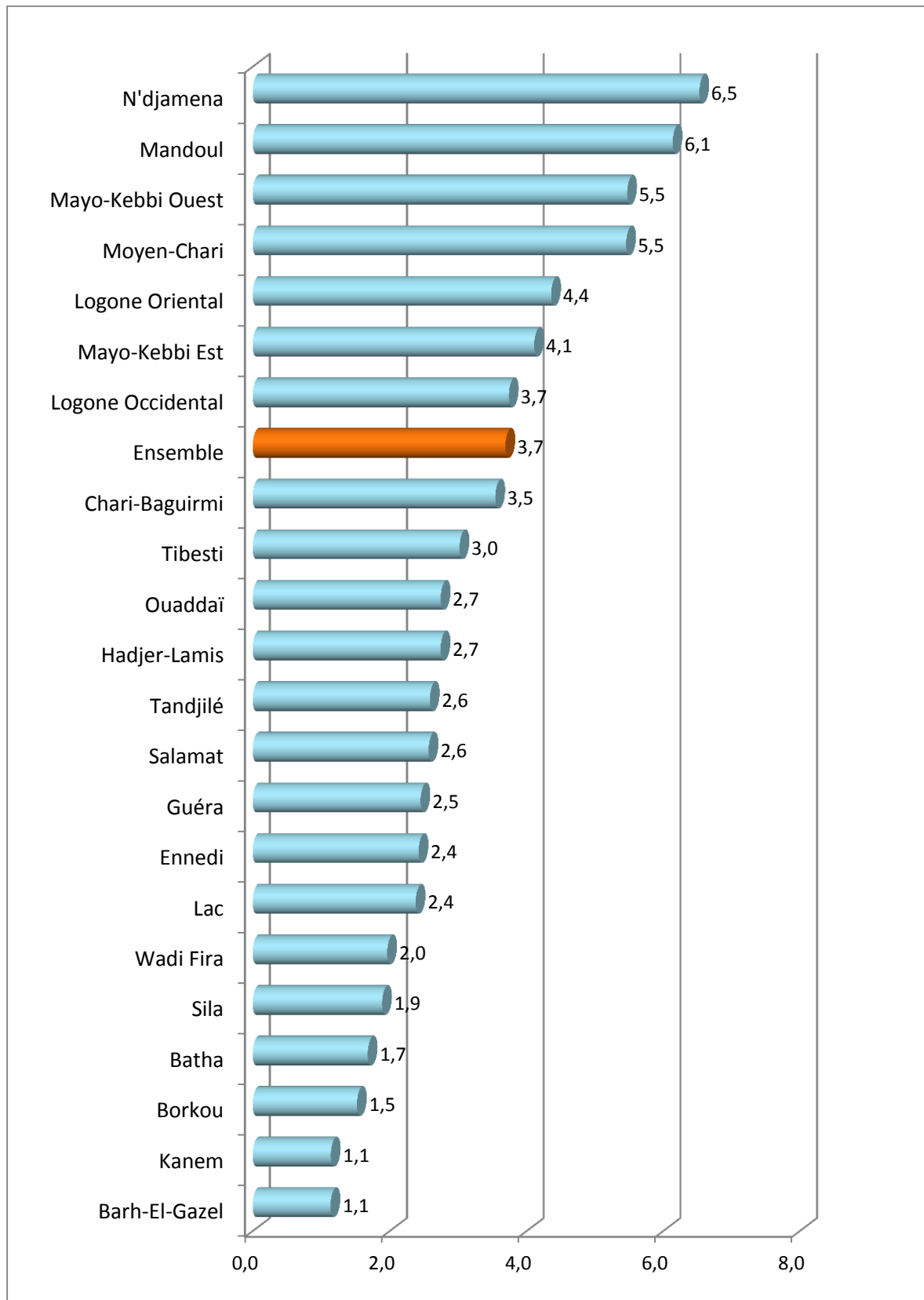
GRAPHIQUE 3.09 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES HOMMES SELON LES REGIONS



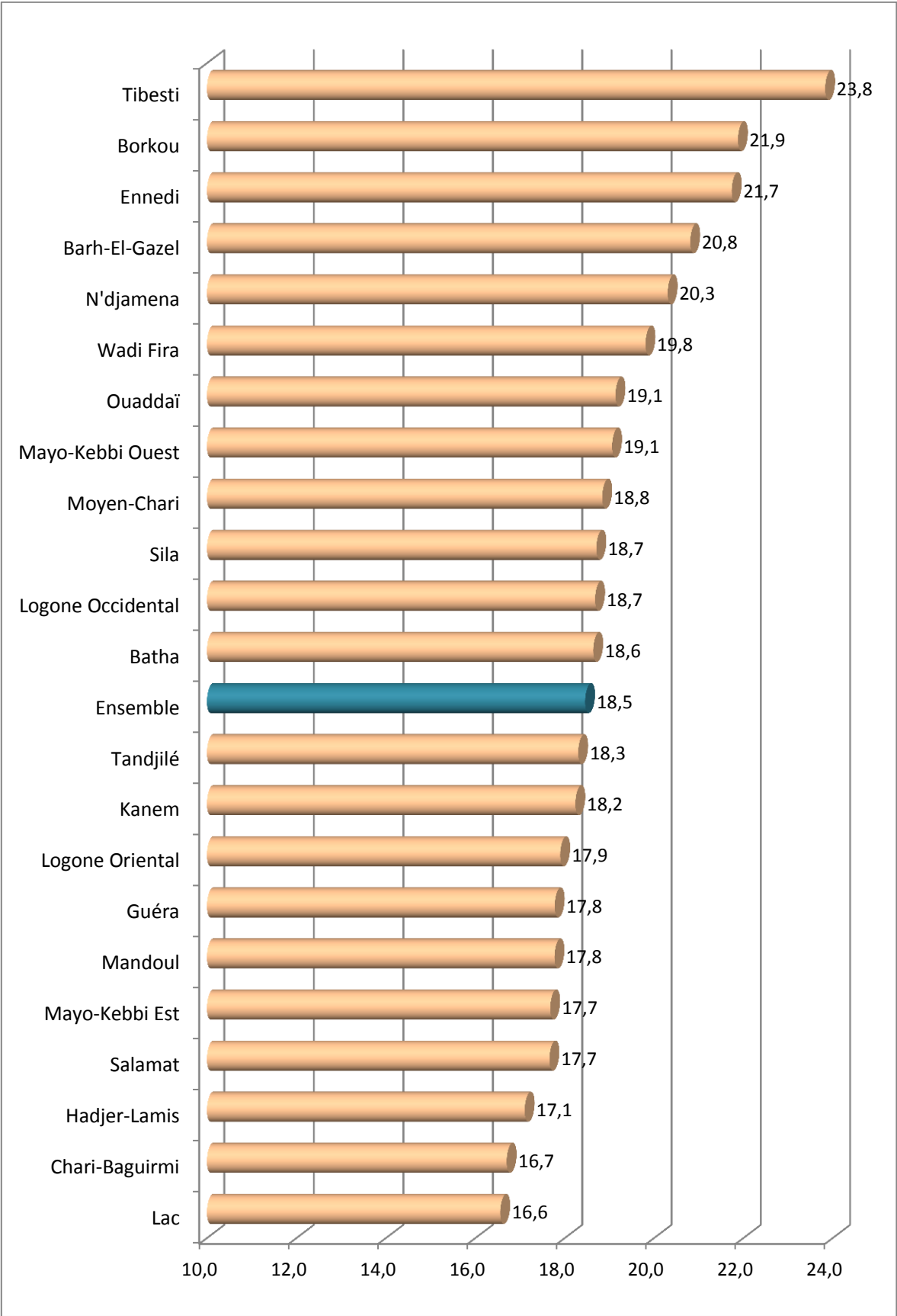
CARTE3.01 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES HOMMES SELON LES REGIONS



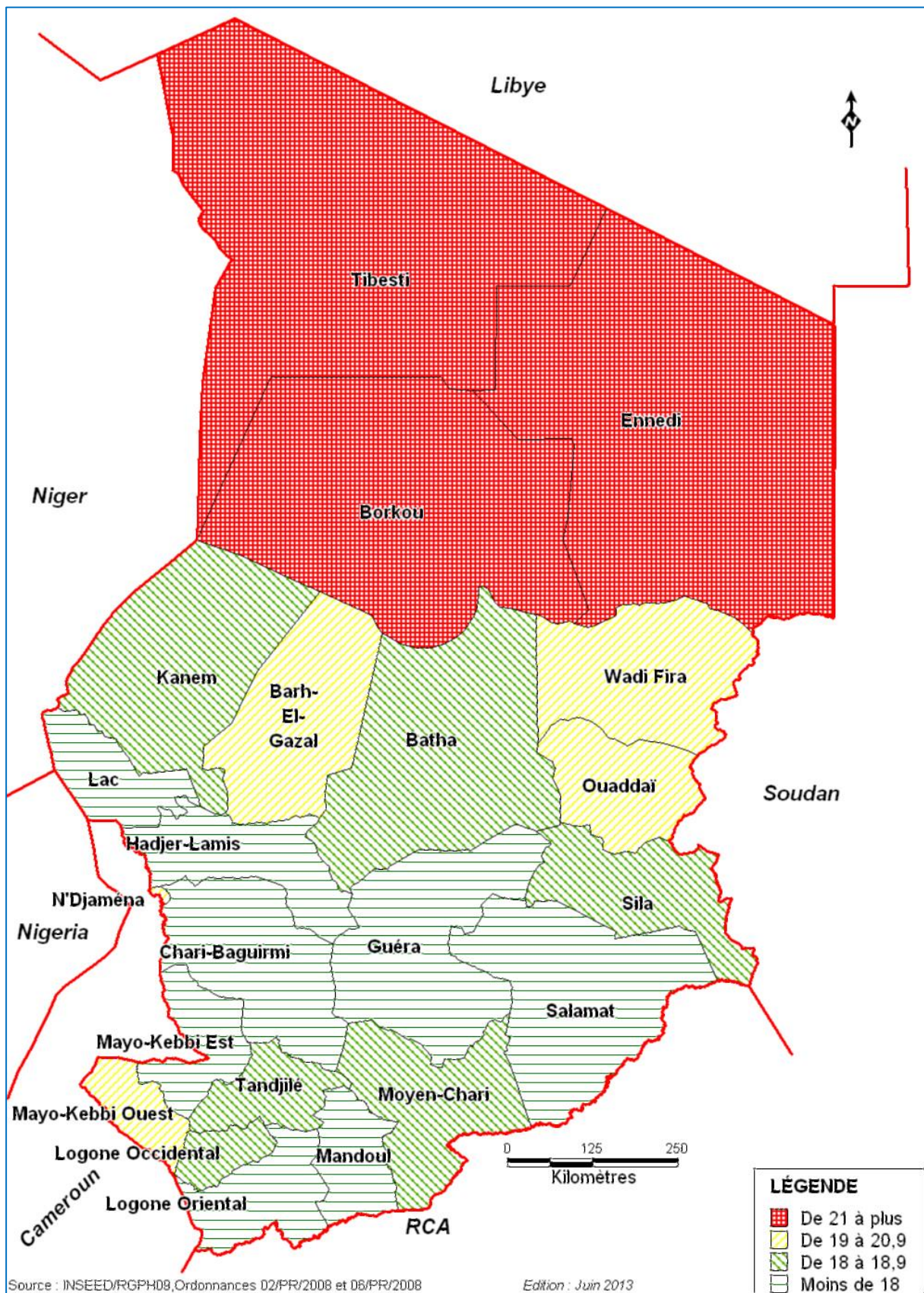
GRAPHIQUE 3.10 : POURCENTAGE DE CELIBATS DEFINITIFS (HOMMES) SELON LES REGIONS



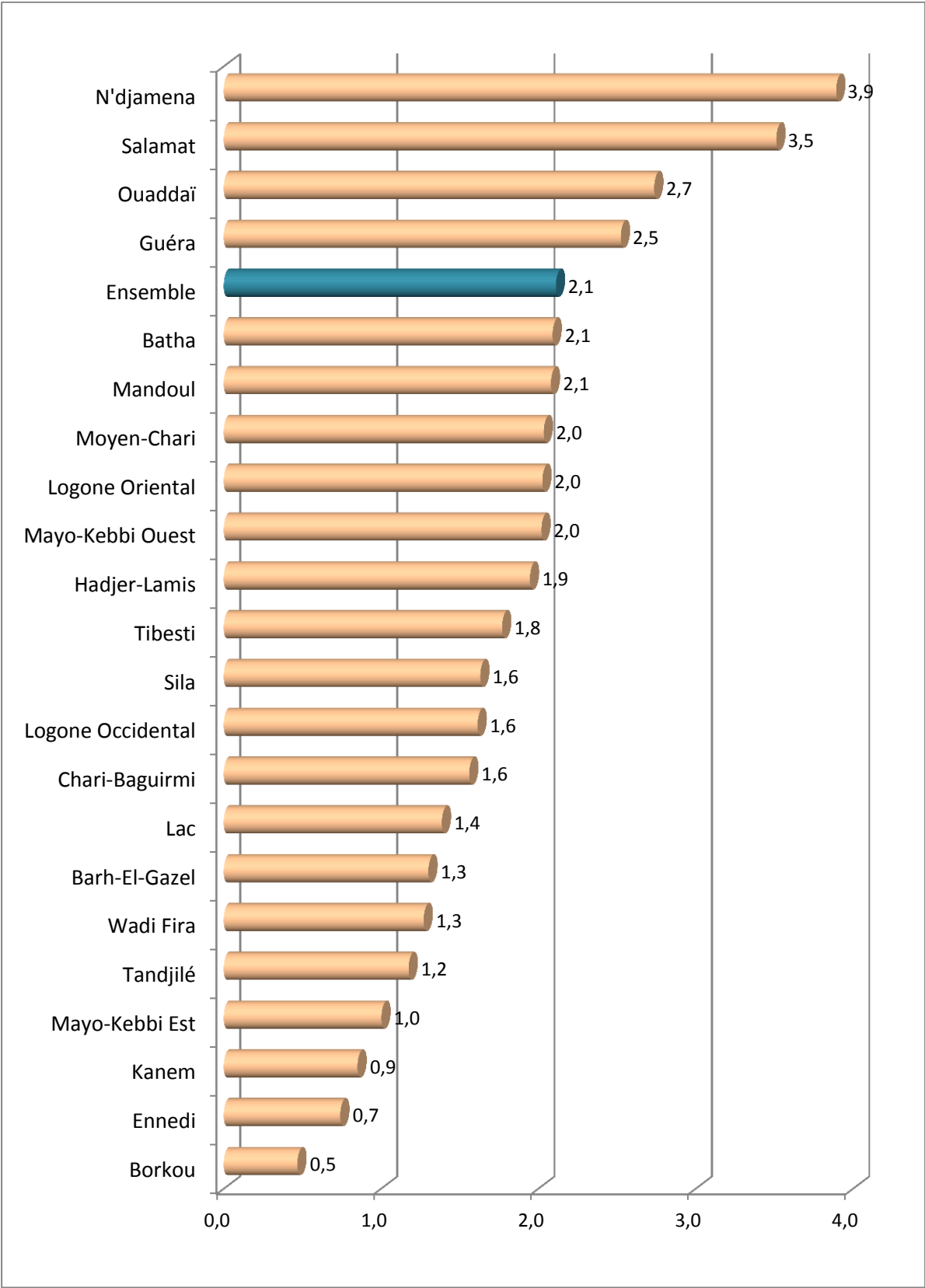
GRAPHIQUE 3.11 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES SELON LES REGIONS



CARTE 3.02 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES SELON LES REGIONS



GRAPHIQUE 3.12 : POURCENTAGE DE CELIBATS DEFINITIFS (FEMMES) SELON LES REGIONS



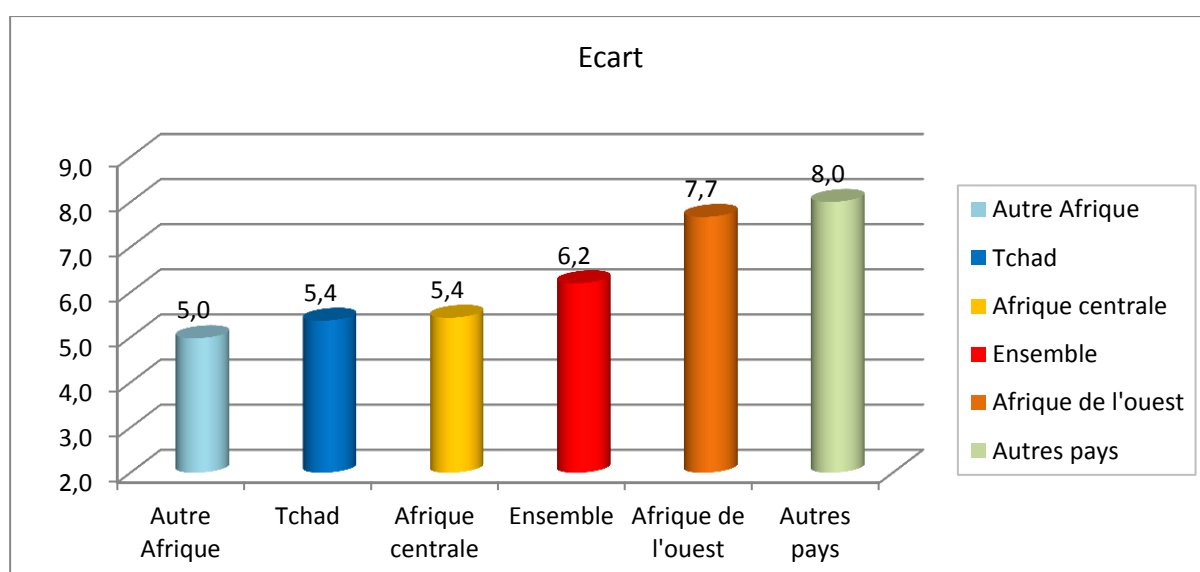
3.3.2. Nuptialité et nationalité

L'analyse du tableau 3.09 révèle que l'âge moyen à la première union varie de 23,4 ans (Tchad et Autres pays) à 26,7 ans (Afrique de l'Ouest) chez les hommes, et de 15,4 ans (Autres pays) à 19,9 ans (Afrique centrale). Pour ce qui est de la fréquence du célibat définitif, chez les hommes, elle est plus élevée en Afrique centrale (13,4%) et plus faible dans Autre Afrique (2,8%). Par contre, chez les femmes, elle est plus élevée dans Autres pays (19,7%) et plus faible dans Autre Afrique (1,2%). L'écart d'âge à la première union entre les hommes et les femmes varie de 5,4 ans (Tchad et Afrique centrale) à 8 ans (Autres pays). Ainsi, les ressortissants des Autres pays entrent en union de plus en plus tôt et ils sont les plus nombreux à rester célibataires définitifs après 50 ans.

TABLEAU 3.09 : AGE MOYEN A LA PREMIERE UNION ET CELIBAT DEFINITIF PAR ZONE GEOGRAPHIQUE SELON LE SEXE

	Age moyen à la première union			% Célibat définitif	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
Tchad	23,4	18,0	5,4	3,6	2,3
Afrique centrale	25,4	19,9	5,4	13,4	4,6
Afrique de l'ouest	26,7	19,0	7,7	9,9	4,0
Autre Afrique	24,7	19,7	5,0	2,8	1,2
Autres pays	23,4	15,4	8,0	10,5	19,7
Ensemble	24,7	18,5	6,2	3,6	2,1

GRAPHIQUE 3.17 : ECART D'AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE ENTRE HOMMES ET FEMMES SELON LA ZONE GEOGRAPHIQUE



3.4. Calendrier et intensité de la nuptialité et quelques caractéristiques socioculturelles

3.4.1 Nuptialité et religion

Suivant les religions, on remarque qu'il n'y a pas de différence significative entre les âges moyens d'entrée en union. Chez les hommes, l'âge moyen au premier mariage varie de 23,6 ans pour les sans religion à 24,9 ans pour les musulmans et les protestants. Chez les femmes, il varie de 17,7 ans pour les sans religion et les animistes à 19,1% pour les protestants.

Au niveau du célibat définitif, pour les hommes ce sont les individus sans religion qui sont les plus nombreux à demeurer définitivement célibataires (5,7%) alors que chez les femmes, ce sont plutôt celles de religion protestante (2,4%).

TABLEAU 3.10 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE (EN ANNEES) ET CELIBAT DEFINITIF PAR RELIGION SELON LE SEXE

Religion	Age moyen			% Célibat définitif	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
Animiste	23,7	17,7	6,0	4,4	1,1
Catholique	24,2	18,5	5,7	4,9	2,0
Musulman	24,9	18,3	6,6	3,0	2,1
Protestant	24,9	19,1	5,8	4,5	2,4
Autres religions	24,7	18,7	6,0	5,4	1,9
Sans religion	23,6	17,7	5,9	5,7	1,8
Total	24,7	18,5	6,2	3,7	2,1

3.4.2. Calendrier, intensité de la nuptialité et groupe ethnique

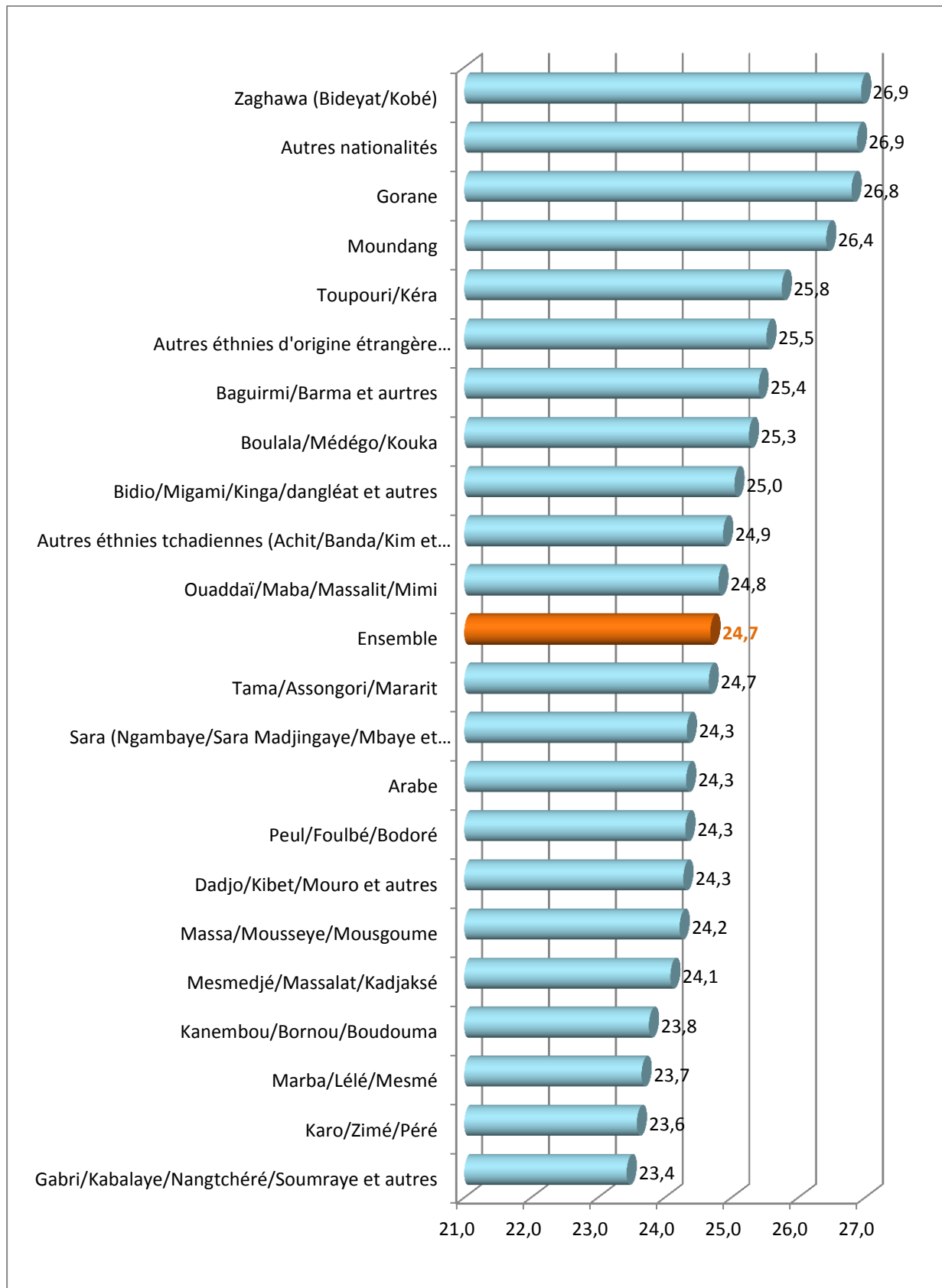
Il ressort globalement du Tableau 3.11 et des graphiques 3.13, 3.14 et 3.15 que, chez les femmes, l'âge moyen au premier mariage (AMPM) varie de 16,7 ans chez les Peul/Foulbé/Bodoré à 20,8 ans chez les Moundang. Par contre, chez les hommes, il varie de 23,4 ans chez les Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres à 26,9 ans chez les Zaghawa/Bideyat/Kobé et Autres Nationalité. On note que l'écart d'âge moyen au premier mariage entre hommes et femmes le plus faible est observé chez les Tama/Assongori/Mararit (4,9 ans) et le plus élevé chez les Autres ethnies d'origine étrangères (8,2 ans).

Chez les hommes, le célibat définitif concerne davantage les personnes appartenant à Autres nationalités (9,5%) et au groupe ethnique Baguirmi et autres (6,1%). Chez les femmes, le célibat définitif touche plus les personnes appartenant à Autres nationalités (5,8%) et au groupe ethnique Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres (5,0%).

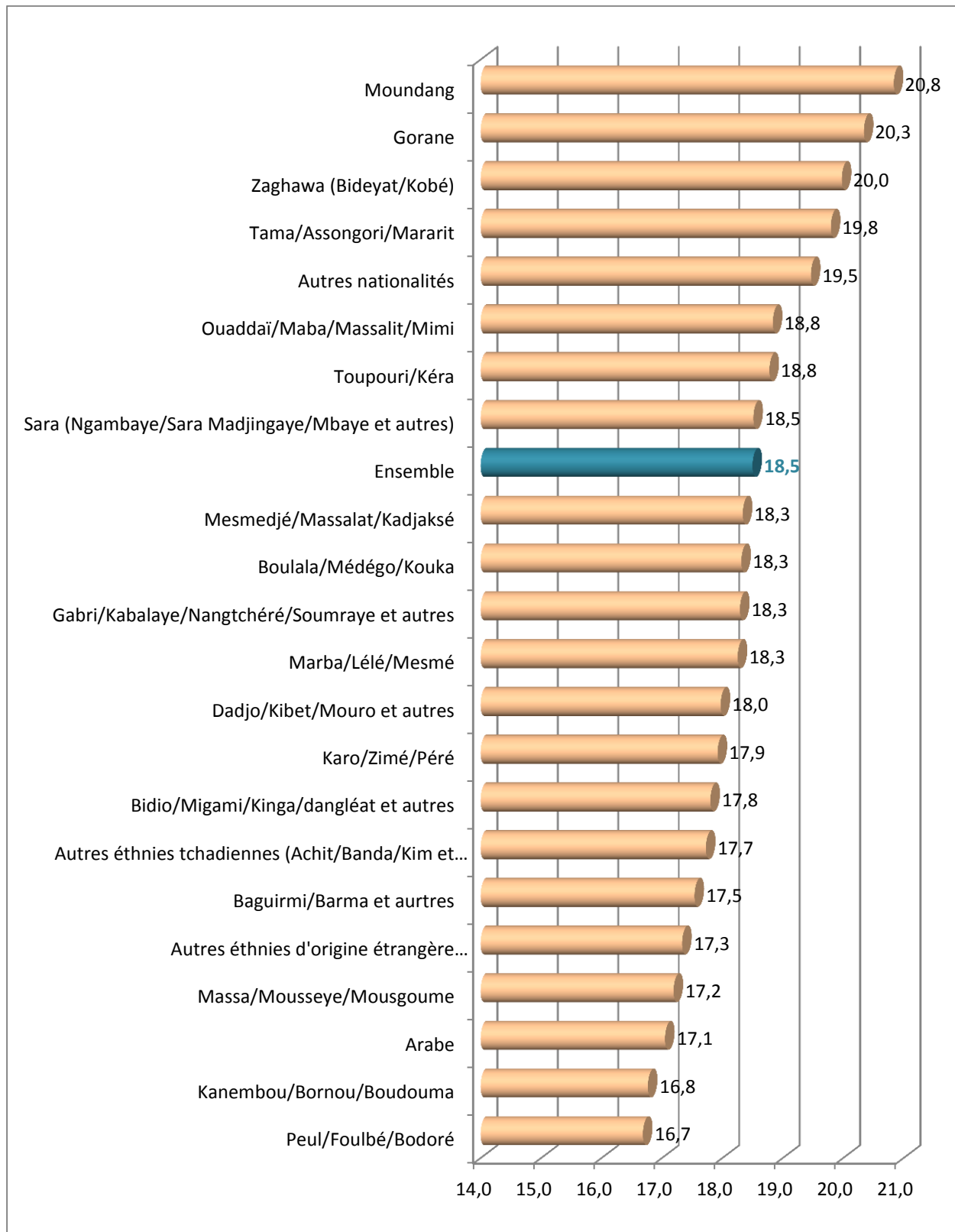
TABLEAU 3.11 : AGE MOYEN A LA PREMIERE UNION ET CELIBAT DEFINITIF PAR GROUPE ETHNIQUE SELON LE SEXE

Groupes ethniques	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
Gorane	26,8	20,3	6,5	2,0	1,8
Arabe	24,3	17,1	7,3	2,9	3,6
Baguirmi/Barma et autres	25,4	17,5	7,9	6,1	3,8
Kanembou/Bornou/Boudouma	23,8	16,8	7,0	2,8	2,5
Boulala/Médégo/Kouka	25,3	18,3	6,9	2,9	3,3
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	24,8	18,8	6,0	2,8	3,7
Zaghawa /Bideyat/Kobé	26,9	20,0	7,0	3,0	1,8
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	24,3	18,0	6,3	2,8	3,9
Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres	25,0	17,8	7,2	3,5	5,0
Moundang	26,4	20,8	5,6	4,7	2,4
Massa/Mousseye/Mousgoum	24,2	17,2	7,0	5,0	1,7
Toupouri/Kéra	25,8	18,8	7,0	3,3	1,3
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	24,3	18,5	5,8	5,2	2,9
Peul/Foulbé/Bodoré	24,3	16,7	7,6	4,1	2,4
Tama/Assongori/Mararit	24,7	19,8	4,9	2,4	1,5
Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres	23,4	18,3	5,1	2,9	1,8
Marba/Lélé/Mesmé	23,7	18,3	5,4	3,0	1,7
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	24,1	18,3	5,7	2,4	3,4
Karo/Zimé/Pévé	23,6	17,9	5,7	3,9	2,0
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	24,9	17,7	7,1	3,8	4,0
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	25,5	17,3	8,2	4,3	3,6
Autres nationalités	26,9	19,5	7,4	9,5	5,8
Total	24,7	18,5	6,2	3,7	2,1

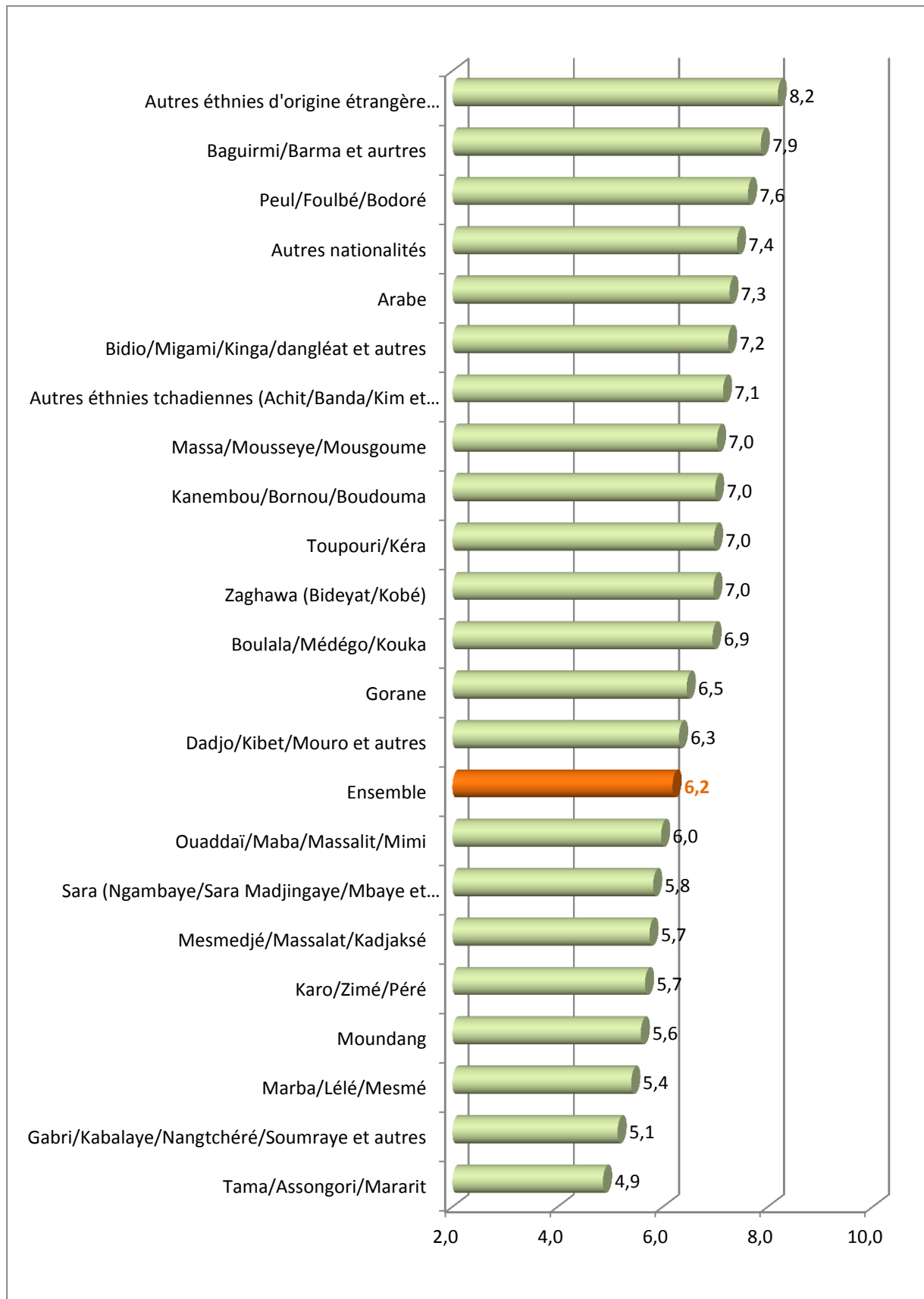
GRAPHIQUE 3.13 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES HOMMES SELON LES GROUPES ETHNIQUES



GRAPHIQUE 3.14 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES SELON LES GROUPES ETHNIQUES



GRAPHIQUE 3.15 : ECART D'ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE ENTRE HOMMES ET FEMMES SELON LES REGIONS



3.4.3. Calendrier, intensité de la nuptialité et mode de vie

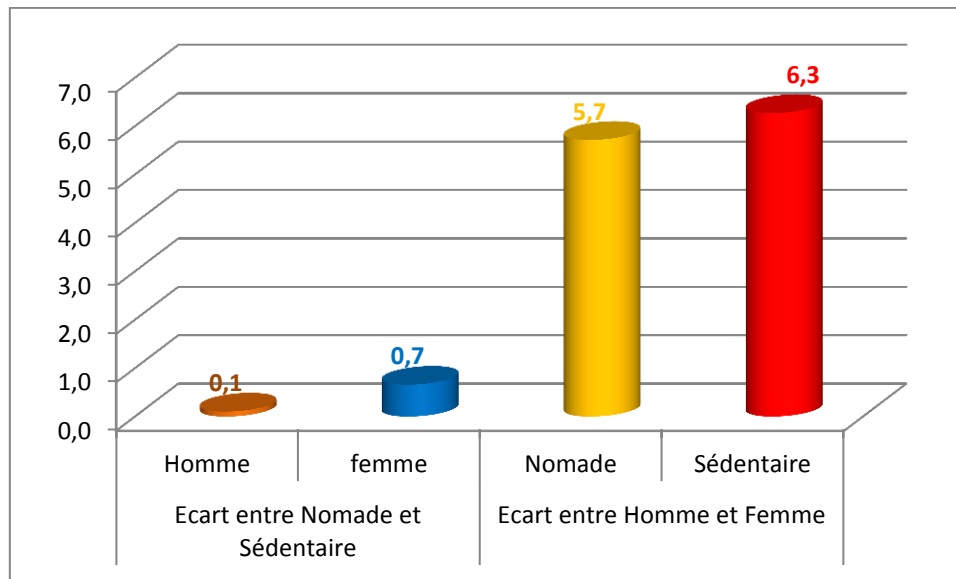
L'analyse selon le mode de vie révèle une différence marginale au niveau de l'âge moyen au premier mariage et une différence non négligeable entre les fréquences de célibats définitifs. L'âge moyen au premier mariage chez les sédentaires reste inférieur à celui des nomades aussi bien chez les hommes que chez les femmes. En effet, le tableau 3.13 révèle que chez les hommes, l'AMPM de nomades est de 24,8 ans et celui des sédentaires est de 24,7 ans, soit une différence d'un mois. Chez les femmes, l'âge moyen à la première union est de 19,1 ans pour les nomades et 18,4 ans pour les sédentaires, soit une différence d'environ 8 mois. Mais l'écart d'âge à la première union entre hommes et femmes est plus élevée chez les sédentaires que chez les nomades (6,3 ans contre 5,7 ans).

S'agissant du célibat définitif, les sédentaires sont les plus nombreux à rester définitivement célibataires après 50 ans. Le tableau 3.13 montre que la fréquence du célibat définitif est plus élevée chez les sédentaires que chez les nomades pour les deux sexes : elle est de 3,9% contre 1,5% pour les hommes et 2,2% contre 0,9% pour les femmes.

TABLEAU 3.13 : AGE MOYEN A LA PREMIERE UNION ET CELIBAT DEFINITIF PAR SEXE SELON LE MODE DE VIE

Mode de vie	Age moyen			% Célibat définitif		
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart
Nomade	24,8	19,1	5,7	1,5	0,9	0,5
Sédentaire	24,7	18,4	6,3	3,9	2,2	1,7
Ecart	0,1	0,7		-2,4	-1,3	
Ensemble	24,7	18,5	6,3	3,7	2,1	1,6

GRAPHIQUE 3.16 : ÉCART D'ÂGE AU PREMIER MARIAGE ENTRE HOMMES ET FEMMES SELON MODE DE VIE



3.4.4. Calendrier, intensité de la nuptialité et niveau d'instruction

Il ressort des résultats du tableau 3.14 que chez les hommes, excepté les sans niveau, l'âge moyen au premier mariage augmente avec le niveau d'instruction passant de 23,7 ans pour les hommes mariés ayant le niveau primaire à 25,4 ans pour ceux ayant le niveau secondaire pour atteindre 29,3 ans pour les hommes de niveau supérieur. Chez les femmes, l'âge moyen au premier mariage de 17,7 ans pour celles qui n'ont pas le niveau d'instruction passe à 21,2 ans pour celles ayant le niveau secondaire pour atteindre 24,8 ans pour celles qui ont le niveau supérieur. A l'exception des sans niveau, l'écart d'âge entre hommes et femmes mariés est égal au moins à quatre ans.

Quant à l'intensité de la nuptialité, si elle augmente avec le niveau d'instruction chez les femmes passant de 1,7 ans chez celles sans niveau à 7,2 ans chez celles ayant le niveau supérieur, chez les hommes, la situation est contrastée. On constate une augmentation de l'intensité de la nuptialité des hommes sans niveau d'instruction à celles ayant le niveau secondaire, puis une baisse pour celles ayant le niveau supérieur. En effet, l'intensité de la nuptialité est passée de 3,1% chez les femmes sans niveau à 6,4% pour celles de niveau secondaire et à 4,5% pour les femmes de niveau supérieur.

On note que l'écart d'âge entre les hommes et les femmes de niveau secondaire et supérieur est moins élevé que celui des individus de niveau primaire et sans niveau d'instruction. Il est également à noter que la proportion des célibataires définitifs chez les femmes de niveau supérieur (7,2%) est plus élevée que celle des hommes de même niveau (4,7%). Cette analyse confirme l'idée selon laquelle les personnes instruites ont tendance à se marier plus tardivement chez les femmes que chez les hommes.

TABLEAU 3.14 : AGE MOYEN A LA PREMIERE UNION ET CELIBAT DEFINITIF PAR NIVEAU D'ETUDE SELON LE SEXE

Niveau d'instruction	Age moyen			% Célibat définitif	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
Sans niveau	24,1	17,7	6,6	3,1	1,7
Primaire	23,7	18,5	5,2	4,2	2,4
Secondaire	25,4	21,2	4,2	6,4	6,2
Supérieur	29,3	24,8	4,5	4,7	7,2
Ensemble	24,7	18,5	6,2	3,7	2,1

3.5. Calendrier, intensité de la nuptialité et catégorie socioprofessionnelle

Par rapport à la catégorie socioprofessionnelle, il ressort que chez les hommes, l'âge moyen au premier mariage est plus élevé au niveau de *Professions élémentaires* (25,8 ans), *Employés de type administratif* (25,4 ans), *Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs* (25,2 ans) et *Professions intermédiaires* (25,1 ans). Il est par contre plus faible chez les *Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche* (22,4 ans).

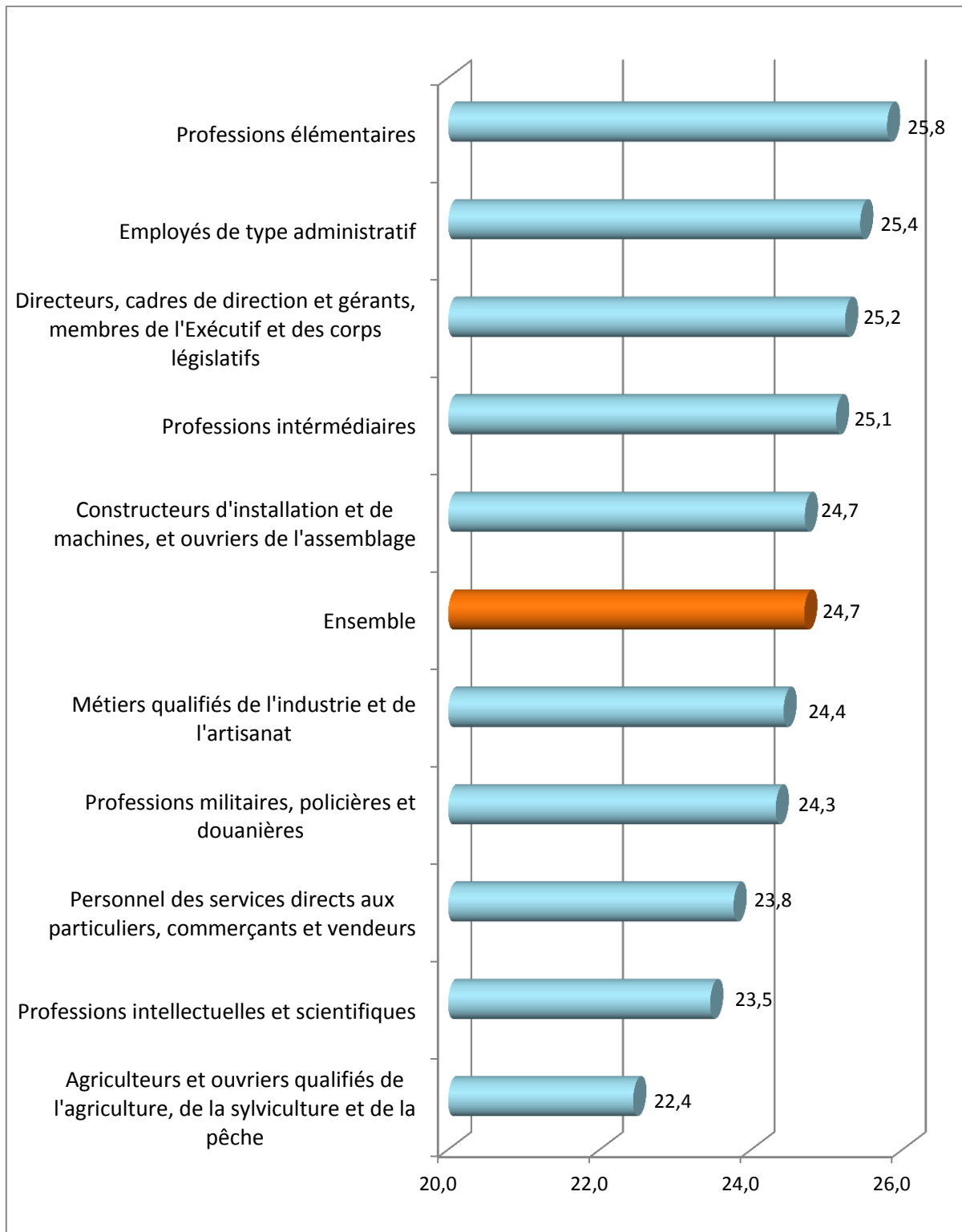
Chez les femmes, l'âge moyen à la première union est plus élevé pour les *Employées de type administratif* (22,4 ans), suivi de femmes du groupe de profession «*Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage* » (20,8 ans), et plus faible chez les femmes du groupe «*Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs* » (17 ans). L'écart d'âge au premier mariage entre hommes et femmes est plus faible pour les *Employés de type administratif* (3,1 ans) et plus élevé pour les *Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat* (8 ans).

S'agissant des célibats définitifs, les hommes et les femmes de «*Professions élémentaires* » sont proportionnellement les plus nombreux à ne pas se marier après 50 ans (respectivement 7,4% et 11%). Les moins nombreux à ne pas se marier après 50 ans sont les *Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs* (2,3%) pour les hommes et de «*Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat* » (2,1%) pour les femmes.

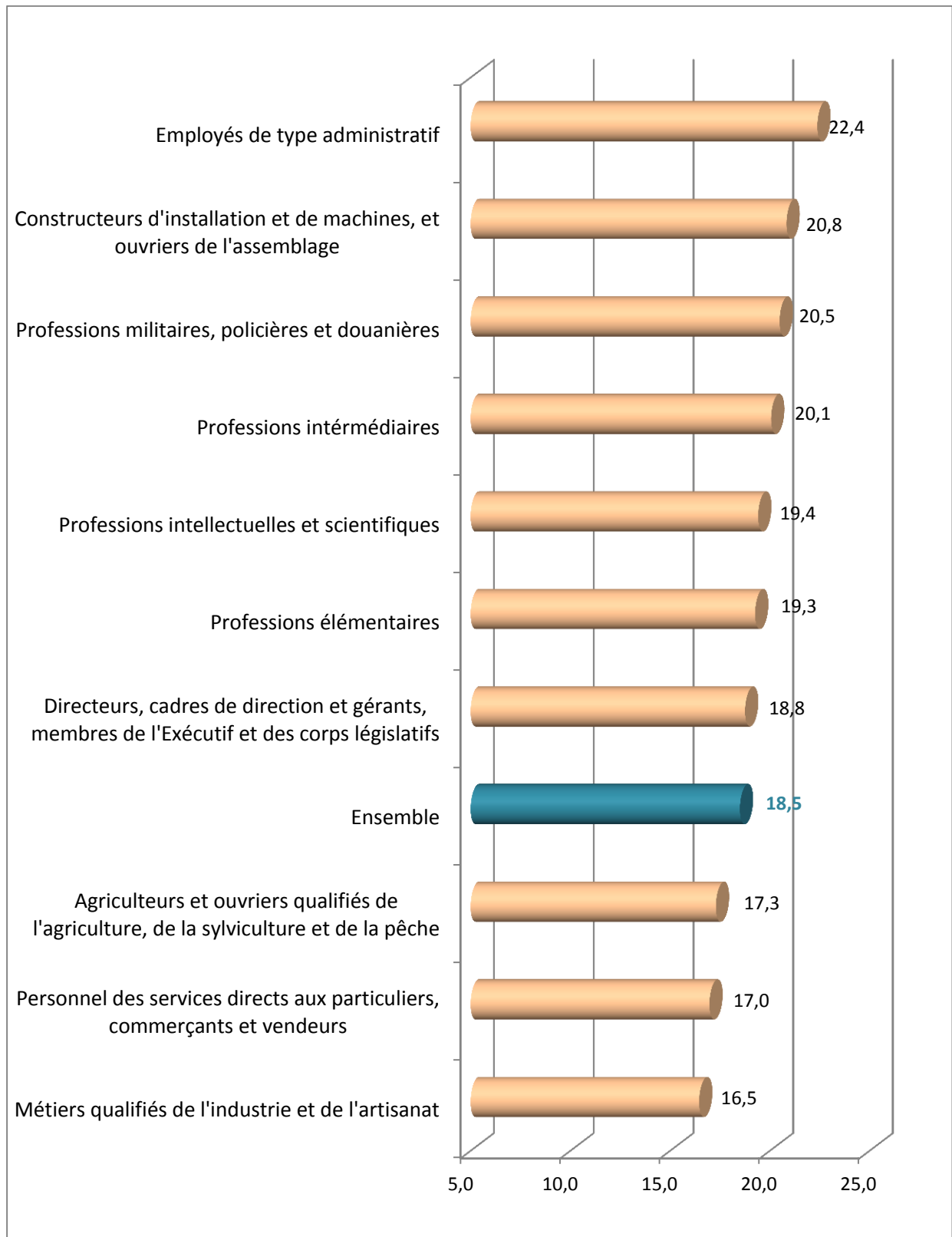
TABLEAU 3.15 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE ET CELIBAT DEFINITIF PAR GROUPES DE PROFESSIONS SELON LE SEXE

Groupes de professions	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	25,2	18,8	6,5	2,3	2,9
Professions intellectuelles et scientifiques	23,5	19,4	4,0	2,9	4,5
Professions intermédiaires	25,1	20,1	5,1	2,9	4,1
Employés de type administratif	25,4	22,4	3,1	2,6	4,3
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	23,8	17,0	6,8	3,8	2,7
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	22,4	17,3	5,1	2,4	2,7
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	24,4	16,5	8,0	5,5	2,1
Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	24,7	20,8	3,9	3,5	8,7
Professions élémentaires	25,8	19,3	6,5	7,4	11,0
Professions militaires, policières et douanières	24,3	20,5	3,8	2,7	6,0
Ensemble	24,7	18,5	6,2	2,6	2,1

GRAPHIQUE 3.19 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES HOMMES SELON LE GROUPE DE PROFESSIONS



GRAPHIQUE 3.20 : AGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE DES FEMMES SELON LE GROUPE DE PROFESSIONS



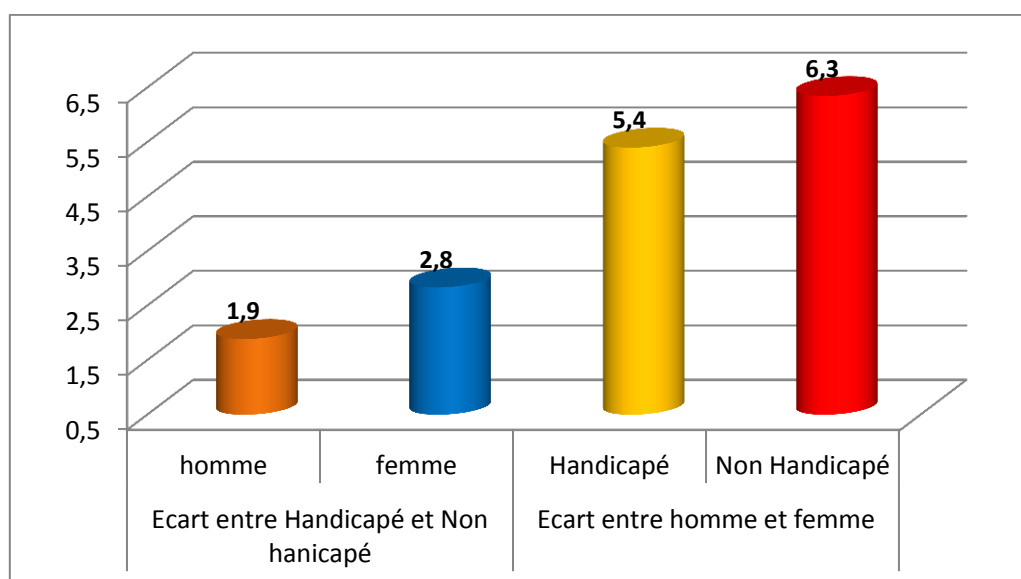
3.6. Calendrier, intensité de la nuptialité et statut de handicap

Par rapport au statut de handicap, on note une différence plus ou moins importante entre les handicapés et les non handicapés en ce qui concerne l'AMPM. On constate que l'âge moyen au premier mariage et la proportion des célibats définitifs sont plus élevés chez les handicapés que chez les non handicapés. En effet, il ressort du tableau 3.16 que chez les hommes, l'âge moyen au premier mariage est de 26,7 ans pour les handicapés contre 24,8 ans pour les non handicapés ; chez les femmes, il est de 21,3 ans pour les handicapés contre 18,5 ans pour les non handicapés. L'écart d'âge à la première union entre hommes handicapés et hommes non handicapés est d'environ 2 ans alors que chez les femmes, cet écart est d'environ 3 ans. On note également que l'écart d'âge au premier mariage entre hommes handicapés et femmes handicapées est de 5,4 ans ; chez les non handicapés, cet écart est de 6,3 ans.

TABLEAU 3.16 : AGE MOYEN A LA PREMIERE UNION ET CELIBAT DEFINITIF PAR RELIGION SEXE SELON LE STATUT DE HANDICAP

	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif		
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme	Ecart
Handicapé	26,7	21,3	5,4	9,3	6,0	3,3
Non Handicapé	24,8	18,5	6,3	3,5	2,3	1,2
Ecart	1,9	2,8	-0,9	5,8	3,7	2,0
Ensemble	24,7	18,5	6,2	3,7	2,1	1,6

GRAPHIQUE 3.21 : ÉCART D'ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE ENTRE HOMMES ET FEMMES SELON LE STATUT DE HANDICAP.



Chez les hommes, la proportion des célibataires définitifs handicapés est d'environ 3 fois que celui des non handicapés (9,3% contre 3,5%) ; il en est de même chez les

femmes (6% contre 2,3%). Le fait que l'âge moyen à la première union des handicapés soit supérieur à celui des non handicapés pourrait s'expliquer par le fait que certains handicapés auraient du mal à trouver de conjoint(e) à cause de leur handicap, et à force de ne pas en trouver, beaucoup d'entre eux finissent par ne pas se marier.

Vue d'ensemble

Il ressort globalement de ce chapitre que l'intensité de la nuptialité reste aussi élevée chez les hommes que chez les femmes : 96,4% d'hommes et 97,9% de femmes finissent par se marier. Ces proportions varient suivant le milieu de résidence et le niveau d'instruction. En milieu urbain, 94,5% d'hommes finissent par se marier contre 96,5% chez les femmes ; en milieu rural, cette proportion est de 97% chez les hommes et 98,3% chez les femmes. Selon le niveau d'instruction, il ressort que 7,2% de femmes de niveau supérieur finissent par ne pas se marier alors que chez les hommes, 6,5% de ceux ayant le niveau secondaire restent dans le célibat définitif

S'agissant du calendrier de la nuptialité, il est de 24,7 ans chez les hommes et 18,5 ans chez les femmes. Aussi, il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (27,2 ans contre 23,7 ans chez les hommes et 19,7 ans contre 18,1 ans chez les femmes). L'âge moyen à la première union reste élevé chez les individus de niveau supérieur aussi bien chez les hommes que chez les femmes (respectivement 29,3 ans et 24,8 ans).

CHAPITRE 4: POLYGAMIE

Ce chapitre vise à fournir des informations sur le niveau de la polygamie et sa variation différentielle de façon générale. Les principaux points abordés sont l'incidence de la polygamie, la polygamie selon les variables sociodémographiques et socioéconomiques. Dans tout le chapitre, le nombre moyen d'épouses (respectivement de coépouses) sera calculé par rapport aux hommes mariés (respectivement des femmes vivant en union polygamique).

Il existe généralement deux types de polygamie : la polygynie et la polyandrie .La polyandrie est une forme d'union dans laquelle une femme peut être mariée simultanément à plusieurs époux. Dans le présent chapitre, le terme polygamie est employé par métonymie pour désigner la polygynie qui est un cas particulier de la polygamie et qui désigne le fait pour un homme d'être marié simultanément à plusieurs épouses, puisque c'est le seul type de polygamie qui existe au Tchad.

4.1. Incidence de la polygamie

L'incidence de la polygamie appréhendée dans cette première section n'est rien d'autre que le taux de polygamie ou la proportion des polygames parmi les mariés. Il sera étudié donc ici les variations de l'incidence de la polygamie selon certaines caractéristiques.

4.1.1. Polygamie et région de résidence

Le tableau 4.01 répartit la proportion des polygames par sexe selon la région. Il ressort de ce tableau que 29,5% des mariés vivent en union polygamique et ce taux de polygamie varie de 24,1% chez les hommes à 33,7% chez les femmes.

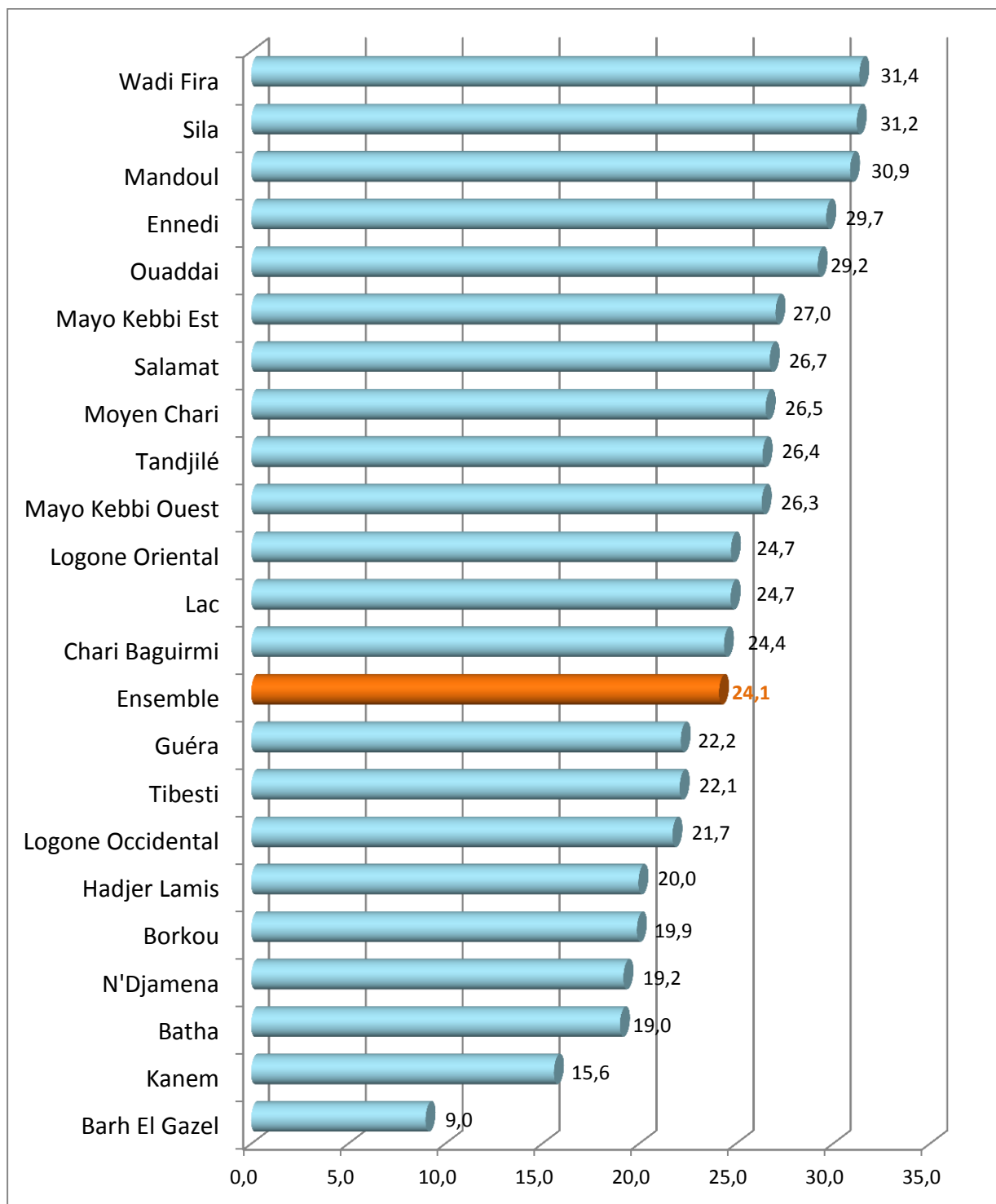
Quand on considère les deux sexes, la région du Mandoul a le taux de polygamie le plus élevé (39,3%) et la région du Barh El Gazal le taux le plus faible (10,4%). Chez les hommes, le taux le plus élevé est celui de la région de Wadi Fira (31,4%) et le plus faible dans le Barh El Gazal (9,0%). Par contre, chez les femmes, le taux de polygamie le plus élevé est observé au Mandoul (45,3%) et le plus faible est celui du Barh El Gazal (11,6%).

Le tableau 4.01 montre, enfin, que chez les hommes, les taux de polygamie les plus élevés se situent dans les régions de l'Ennedi (29,7%), du Wadi Fira (31,4%), du Ouaddaï (29,2%), du Sila (31,2%) et du Mandoul (30,9%) alors que les plus bas se trouvent au Kanem (15,6%) et dans le Barh-El-Gazal (9%). Chez les femmes, les taux de polygamie les plus élevés s'observent dans les régions du Mayo Kebbi Est (44,5%), du Mayo Kebbi Ouest (43,1%), de la Tandjilé (41,1%) et du Mandoul (45,3%).

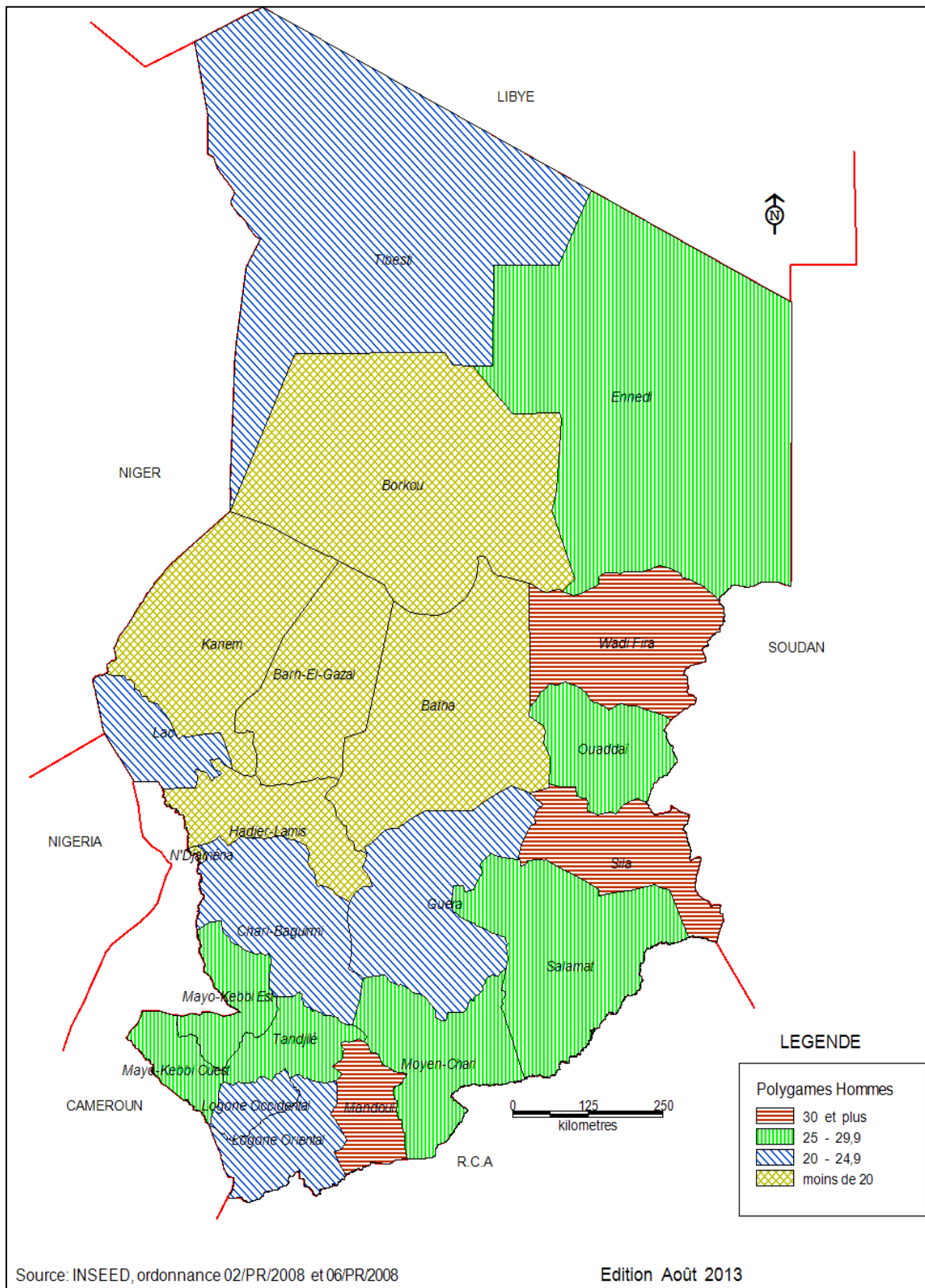
TABLEAU 4.01 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES PAR REGION ET PAR SEXE

Région	Sexe											
	Masculin				Féminin				Total			
	Poly-game2	Poly-game3	Poly-game4	Ensemble	Poly-game2	Poly-game3	Poly-game4	Ensemble-	Poly-game2	Poly-game3	Poly-game4	Ensemble
Batha	16,5	2,1	0,4	19,0	19,2	2,8	0,6	22,6	18,0	2,5	0,5	21,0
Borkou	17,2	2,3	0,4	19,9	19,4	3,2	0,6	23,2	18,3	2,8	0,5	21,6
Chari Baguirmi	20,3	3,3	0,8	24,4	28,6	6,2	1,7	36,5	24,9	4,9	1,3	31,1
Guéra	19,2	2,5	0,5	22,2	24,0	3,9	0,8	28,7	21,8	3,3	0,6	25,8
Hadjer Lamis	16,9	2,5	0,6	20,0	21,9	4,0	1,0	26,9	19,7	3,4	0,8	23,8
Kanem	13,7	1,6	0,3	15,6	17,4	2,4	0,4	20,3	15,8	2,1	0,4	18,3
Lac	21,0	3,2	0,6	24,7	27,1	5,1	1,1	33,3	24,4	4,2	0,9	29,4
Logone Occidental	16,8	3,6	1,3	21,7	23,0	6,9	3,3	33,2	20,2	5,5	2,4	28,1
Logone Oriental	19,6	4,0	1,2	24,7	26,7	7,5	2,6	36,7	23,6	6,0	1,9	31,5
Mandoul	22,9	5,9	2,1	30,9	29,5	10,8	5,0	45,3	26,8	8,7	3,8	39,3
Mayo Kebbi Est	19,6	4,9	2,6	27,0	26,7	9,9	7,8	44,5	23,8	7,8	5,6	37,2
Mayo Kebbi Ouest	18,9	5,0	2,4	26,3	25,9	10,2	7,0	43,1	23,0	8,0	5,1	36,1
Moyen Chari	21,0	4,2	1,3	26,5	27,7	7,7	2,8	38,1	24,8	6,2	2,1	33,1
Ouaddaï	24,9	3,6	0,7	29,2	26,9	4,3	0,8	32,1	26,1	4,0	0,8	30,8
Salamat	22,9	3,1	0,8	26,7	28,1	4,7	1,0	33,8	25,8	4,0	0,9	30,7
Tandjilé	19,7	4,7	2,0	26,4	26,6	9,0	5,5	41,1	23,7	7,2	4,0	34,9
Wadi Fira	25,7	4,7	1,0	31,4	26,5	5,5	1,3	33,3	26,2	5,1	1,2	32,5
N'Djamena	15,6	2,8	0,8	19,2	18,3	4,1	1,3	23,7	17,0	3,5	1,0	21,5
Barh El Gazal	7,9	0,9	0,2	9,0	10,0	1,3	0,3	11,6	9,0	1,1	0,3	10,4
Ennedi	23,4	5,0	1,2	29,7	27,0	7,1	1,8	35,8	25,3	6,1	1,5	32,9
Sila	26,1	4,2	0,9	31,2	27,2	4,7	1,1	33,0	26,7	4,4	1,0	32,2
Tibesti	18,0	3,6	0,5	22,1	22,9	6,3	0,5	29,6	20,6	5,0	0,5	26,1
Ensemble	19,4	3,6	1,1	24,1	24,7	6,3	2,7	33,7	22,3	5,1	2,0	29,5

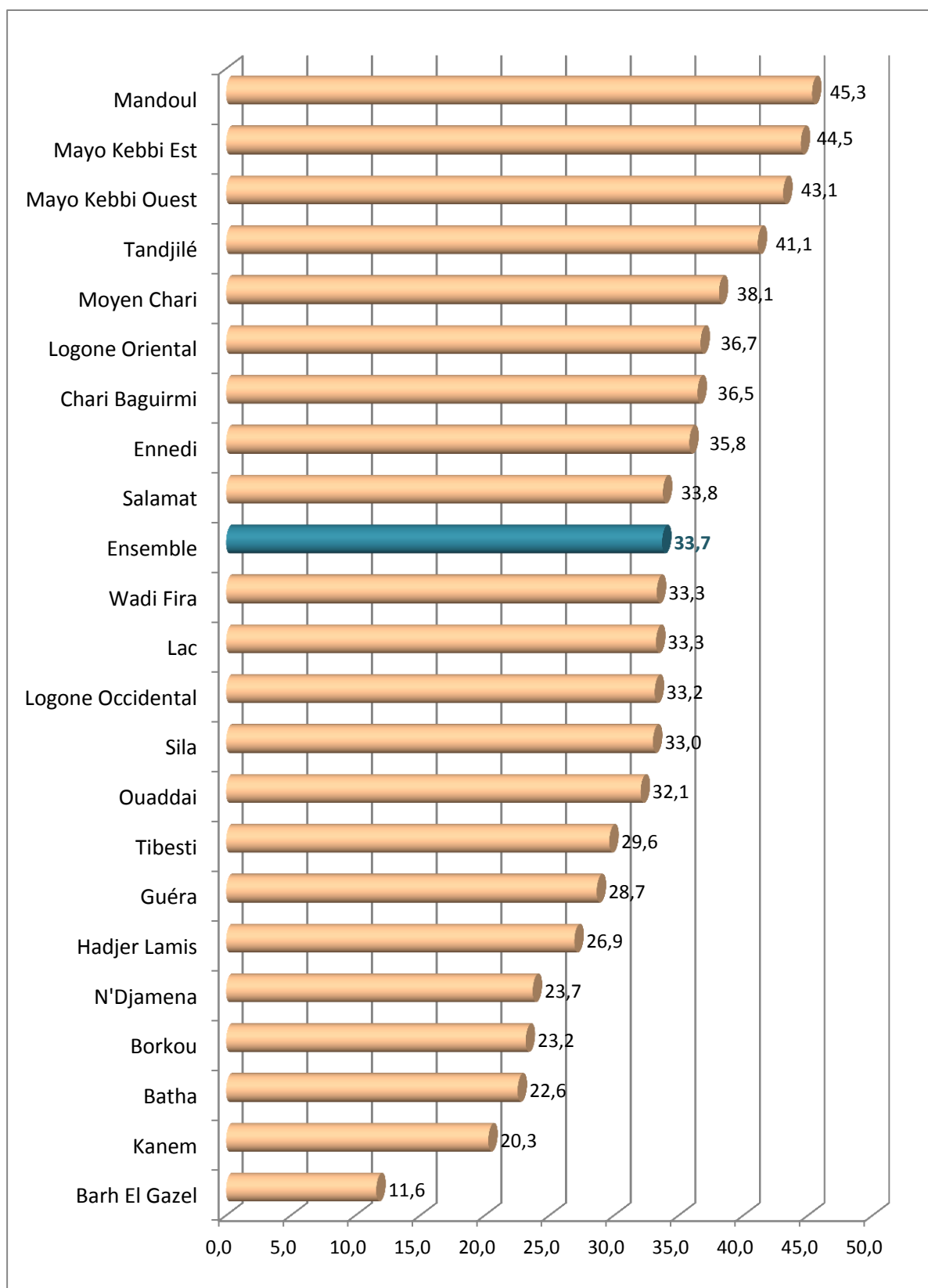
GRAPHIQUE 4.01 : PROPORTION (EN %) DES HOMMES POLYGAMES PARMILA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEED E 12 ANS ET PLUS MARIEE SELON LES REGIONS



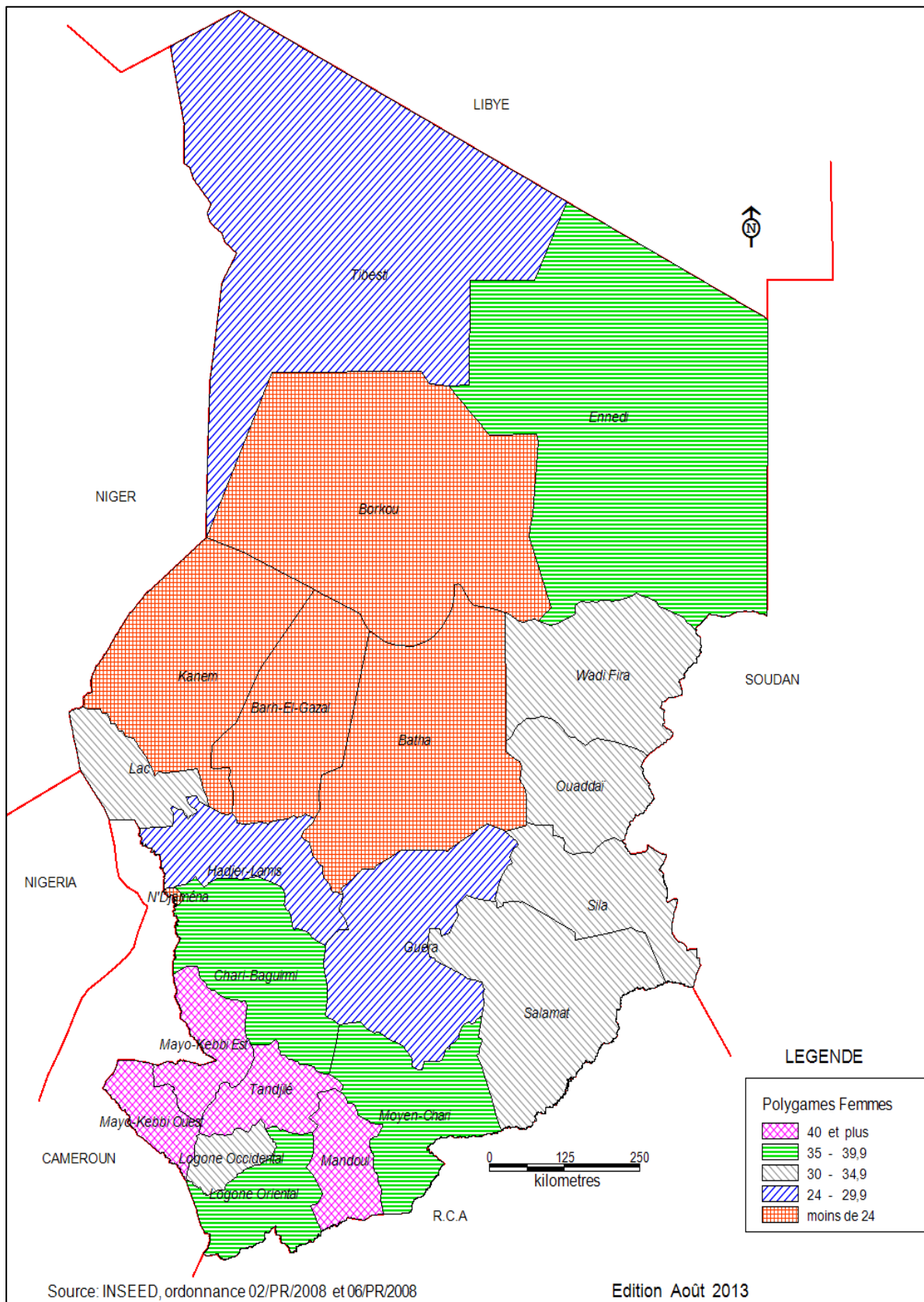
CARTE 4.01 : PROPORTION (EN %) DES HOMMES POLYGAMES PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 ANS ET PLUS MARIEE SELON LES REGIONS.



GRAPHIQUE 4.02 : PROPORTION (EN %) DES FEMMES POLYGAMES PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGE DE 12 ANS ET PLUS MARIEE SELON LES REGIONS



CARTE 4.02 : PROPORTION (EN %) DES FEMMES POLYGAMES PARMI LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 ANS ET PLUS MARIEE SELON LES REGIONS



En milieu urbain (tableau 4.02), le taux de polygamie pour l'ensemble des deux sexes est de 24,3% et varie de 21,4% chez les hommes à 26,9% chez les femmes. C'est dans la région de l'Ennedi qu'il y a plus de polygames (36,5%) et la région du Barh El Gazal en a le moins (18,8%). Mais, ce taux varie d'une région à l'autre selon le sexe. Chez les hommes, les mariés polygames sont relativement plus nombreux dans la région de l'Ennedi (34,1%) et moins nombreux dans la région du Logone Occidental (17,6%). Les femmes mariées sous régime polygamique sont relativement plus nombreuses dans la région de l'Ennedi (38,6%) et moins nombreuses dans la région du Barh El Gazal (19,6%).

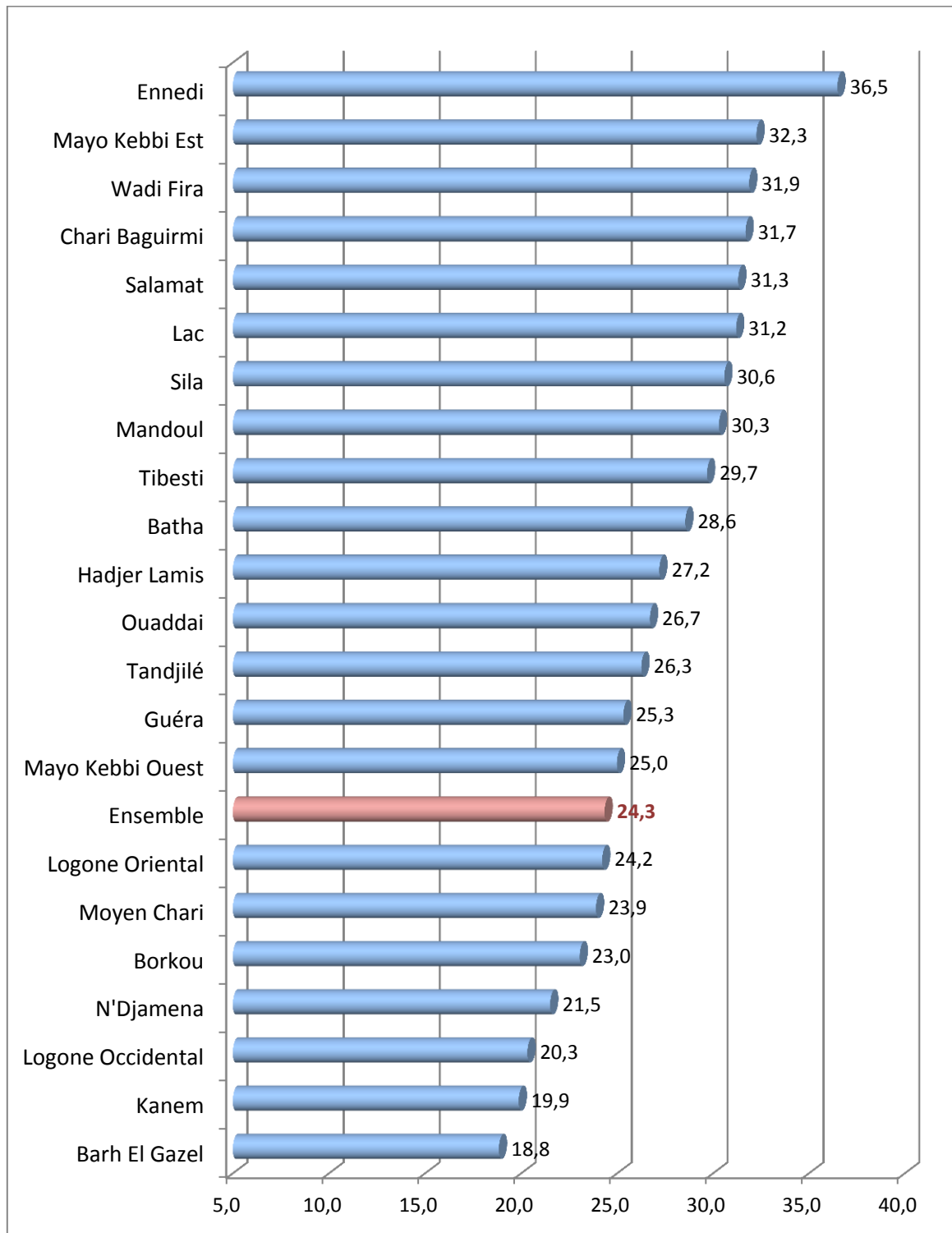
TABLEAU 4.02 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION URBAINE VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES PAR REGION SELON LE SEXE

Région	Sexe											
	Masculin				Féminin				Total			
	P2	P3	P4 ²	P ³	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P
Batha	21,6	4,3	1,2	27,1	22,8	5,5	1,5	29,7	22,2	4,9	1,4	28,6
Borkou	18,1	2,7	0,4	21,3	20,3	3,6	0,9	24,7	19,2	3,2	0,7	23,0
Chari Baguirmi	19,9	5,2	1,2	26,4	25,0	8,7	2,1	35,8	22,8	7,2	1,7	31,7
Guéra	19,2	3,0	0,6	22,9	22,2	4,1	1,0	27,3	20,9	3,6	0,8	25,3
Hadjer Lamis	19,8	4,0	1,1	24,9	22,8	5,0	1,4	29,2	21,4	4,5	1,3	27,2
Kanem	15,5	2,5	0,4	18,4	17,2	3,0	0,7	21,0	16,5	2,8	0,6	19,9
Lac	22,8	3,4	0,9	27,1	28,3	4,8	1,6	34,8	25,8	4,1	1,3	31,2
Logone Occidental	14,4	2,4	0,7	17,6	17,7	3,7	1,2	22,6	16,2	3,1	1,0	20,3
Logone Oriental	16,8	2,8	0,7	20,3	21,6	4,8	1,2	27,6	19,4	3,9	1,0	24,2
Mandoul	20,4	4,3	1,4	26,0	24,6	6,6	2,4	33,7	22,8	5,6	1,9	30,3
Mayo Kebbi Est	17,8	4,6	1,9	24,3	24,4	9,1	5,0	38,4	21,5	7,1	3,6	32,3
Mayo Kebbi Ouest	15,3	2,9	1,2	19,4	20,5	5,8	3,0	29,3	18,2	4,6	2,2	25,0
Moyen Chari	17,4	2,9	1,0	21,3	20,5	4,2	1,3	26,0	19,1	3,6	1,1	23,9
Ouadaï	20,0	4,1	1,2	25,3	21,4	5,0	1,6	28,0	20,8	4,6	1,4	26,7
Salamat	23,3	4,1	1,5	28,8	26,2	5,4	1,8	33,3	24,9	4,8	1,6	31,3
Tandjilé	16,9	3,3	1,2	21,4	22,0	5,8	2,4	30,2	19,7	4,7	1,9	26,3
Wadi Fira	23,2	6,1	1,7	31,0	23,0	7,1	2,5	32,6	23,1	6,6	2,2	31,9
N'Djamena	15,6	2,8	0,8	19,2	18,3	4,1	1,3	23,7	17,0	3,5	1,0	21,5
Barh El Gazal	15,2	2,3	0,4	17,9	16,4	2,7	0,5	19,6	15,9	2,5	0,5	18,8
Ennedi	27,0	5,8	1,2	34,1	29,0	7,8	1,7	38,6	28,1	6,9	1,5	36,5
Sila	24,3	4,1	1,5	29,9	25,0	4,5	1,6	31,2	24,7	4,3	1,6	30,6
Tibesti	21,0	4,4	0,8	26,2	23,0	8,8	1,1	32,8	22,0	6,7	1,0	29,7
Ensemble	17,3	3,2	0,9	21,4	20,5	4,8	1,6	26,9	19,0	4,1	1,3	24,3

²P2, P3, P4 : Union polygamique où l'homme a 2 femmes, 3 femmes, 4 femmes ou plus

³P : Tous les types de polygamie réunis

GRAPHIQUE 4.03 : PROPORTION (EN %) DE POLYGAMES PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEE EN MILIEU URBAIN SELON LES REGIONS



En milieu rural (tableau 3.03), le taux de polygamie est de 30,9% et varie de 24,9% chez les hommes à 35,4% chez les femmes, taux de polygamie plus élevé qu'en

milieu urbain. En effet, chez les hommes, l'incidence de la polygamie est de 21,4% en milieu urbain contre 24,9% en milieu rural ; chez les femmes, elle est de 26,9% contre 35,4%, soit une incidence générale de 24,3% en milieu urbain contre 30,9% en milieu rural.

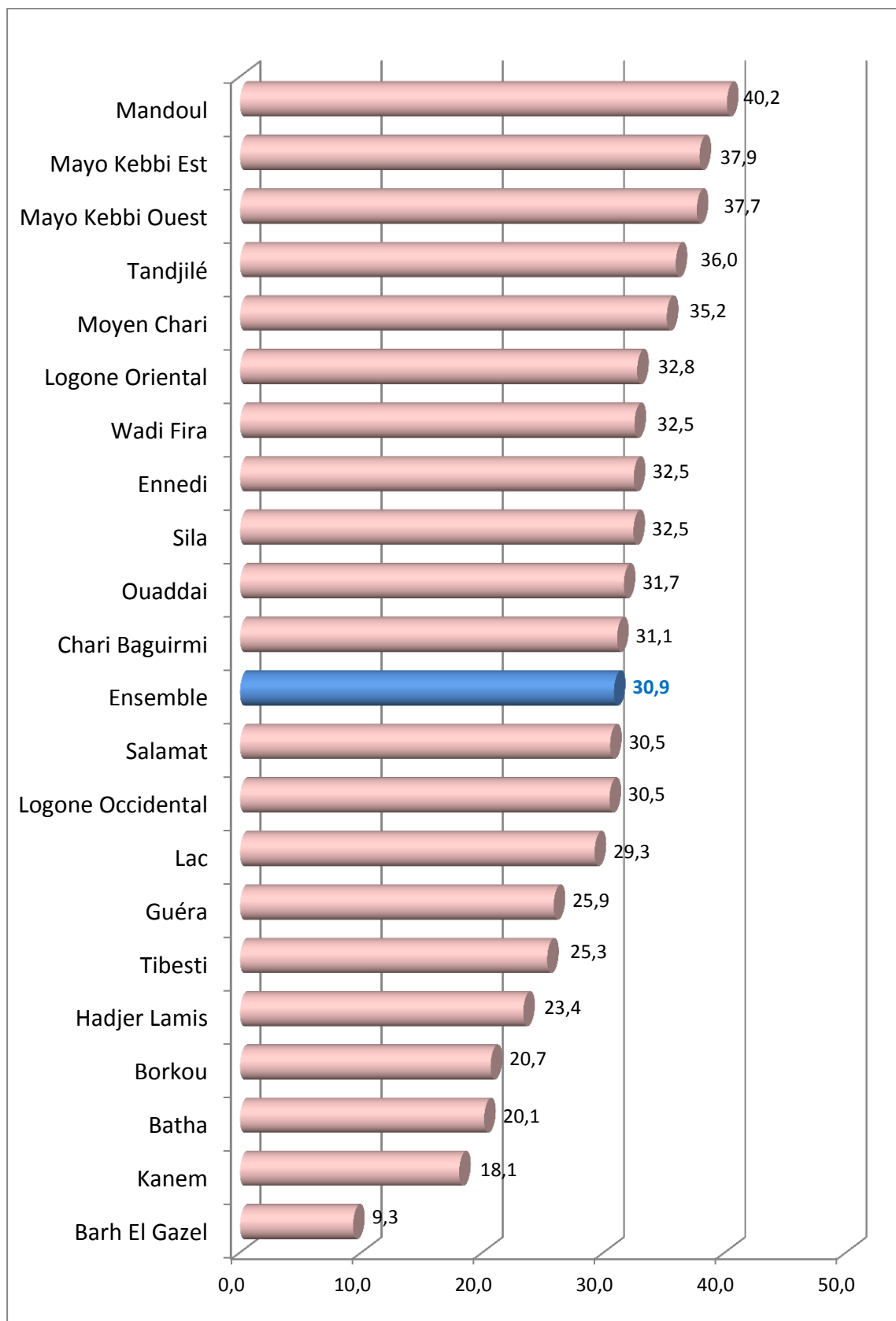
Par région, il varie de 9,3% dans le Barh El Gazal à 40,2% dans le Mandoul. Chez les hommes, ce taux varie de 7,9% dans le Barh El Gazal à 31,4% dans le Mandoul et le Wadi Fira, alors que chez les femmes, le minimum de 10,6% est observé dans le Barh El Gazal et le maximum de 46,4% au Mandoul.

Quand on considère les deux milieux de résidence, dans les régions du Batha, du Borkou, du Chari Baguirmi, du Guéra, du Hadjer Lamis, du Kanem, du Lac, du Salamat, du Barh El Gazal, de l'Ennedi et du Tibesti, la proportion des polygames en milieu urbain est supérieure à celle du milieu rural ; dans les autres régions (hors mis N'Djamena), c'est le contraire qu'on observe (tableaux 4.021 et 4.02).

TABLEAU 4.03 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION RURALE VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES PAR REGION SELON LE SEXE

Région	Sexe											
	Masculin				Féminin				Total			
	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P
Batha	15,9	1,8	0,4	18,1	18,8	2,5	0,5	21,8	17,5	2,2	0,4	20,1
Borkou	16,6	2,0	0,4	19,0	18,8	2,9	0,5	22,2	17,7	2,5	0,4	20,7
Chari Baguirmi	20,3	3,2	0,8	24,3	28,7	6,1	1,6	36,5	25,0	4,8	1,3	31,1
Guéra	19,2	2,5	0,4	22,0	24,3	3,9	0,8	28,9	22,0	3,3	0,6	25,9
Hadjer Lamis	16,5	2,3	0,5	19,3	21,8	3,9	0,9	26,7	19,4	3,2	0,7	23,4
Kanem	13,5	1,5	0,3	15,2	17,5	2,3	0,4	20,2	15,8	2,0	0,3	18,1
Lac	20,8	3,1	0,6	24,5	27,0	5,1	1,0	33,1	24,2	4,2	0,8	29,3
Logone Occidental	17,5	4,0	1,5	23,0	24,5	7,8	3,9	36,2	21,5	6,2	2,9	30,5
Logone Oriental	20,1	4,2	1,2	25,6	27,5	7,9	2,8	38,2	24,3	6,3	2,1	32,8
Mandoul	23,2	6,0	2,2	31,4	30,0	11,1	5,3	46,4	27,2	9,0	4,0	40,2
Mayo Kebbi Est	19,9	4,9	2,7	27,5	27,0	10,0	8,2	45,3	24,1	7,9	5,9	37,9
Mayo Kebbi Ouest	19,5	5,3	2,6	27,4	26,6	10,8	7,6	45,0	23,7	8,5	5,5	37,7
Moyen Chari	21,9	4,6	1,3	27,8	29,3	8,5	3,1	40,9	26,1	6,8	2,3	35,2
Ouaddaï	26,0	3,5	0,6	30,1	28,0	4,1	0,7	32,8	27,1	3,9	0,7	31,7
Salamat	22,8	2,8	0,6	26,2	28,6	4,6	0,7	33,9	26,1	3,8	0,7	30,5
Tandjilé	20,1	4,8	2,1	27,0	27,2	9,4	5,8	42,4	24,2	7,5	4,3	36,0
Wadi Fira	26,0	4,5	0,9	31,4	26,9	5,3	1,2	33,4	26,5	5,0	1,1	32,5
Barh El Gazal	7,0	0,7	0,2	7,9	9,2	1,2	0,3	10,6	8,2	0,9	0,2	9,3
Ennedi	23,0	4,9	1,2	29,1	26,7	7,0	1,8	35,5	25,0	6,0	1,5	32,5
Sila	26,4	4,2	0,9	31,4	27,5	4,7	1,0	33,3	27,0	4,5	1,0	32,5
Tibesti	17,3	3,4	0,5	21,2	22,9	5,7	0,4	29,0	20,3	4,7	0,4	25,3
Ensemble	20,0	3,7	1,2	24,9	25,7	6,7	3,0	35,4	23,2	5,4	2,2	30,9

GRAPHIQUE 4.04 : PROPORTION (EN %) DE POLYGAMES PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEE EN MILIEU RURAL SELON LES REGIONS



4.1.2. Polygamie et nationalité

Suivant la zone géographique, on remarque que le taux de polygamie est moins élevé en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et dans les autres pays (respectivement 22,4%, 25,8% et 23,1%). Au Tchad et chez les ressortissants du reste de l'Afrique, ce taux est de l'ordre de 30%. Selon le sexe, il est établi que chez les hommes ressortissants du Tchad et du reste de l'Afrique, le taux de polygamie est respectivement de 24,1% et 26,5%.

Le taux de polygamie est plus élevé pour les ressortissants de la zone « Autre Afrique » (26,5%) que pour les autres nationalités chez les hommes, mais chez les femmes, il est plus élevé chez les tchadiennes (33,7%). Chez les hommes comme chez les femmes, le taux de polygamie de *rang 2 pour les ressortissants de* « Autre Afrique » est plus élevé que celui des autres zones géographiques.

TABLEAU 4.13 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMI LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES PAR NATIONALITE ET PAR SEXE

Nationalité	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P
Tchad	19,4	3,6	1,1	24,1	24,7	6,3	2,7	33,7	22,4	5,1	2,0	29,5
Afrique centrale	11,4	2,1	0,5	14,0	20,1	4,5	2,4	27,1	17,0	3,7	1,7	22,4
Afrique de l'ouest	16,4	2,8	0,9	20,0	24,8	5,5	2,1	32,4	20,3	4,0	1,5	25,8
Autre Afrique	22,4	3,3	0,8	26,5	27,4	5,3	0,8	33,5	25,2	4,4	0,8	30,5
Autres pays	15,7	1,7	0,9	18,3	20,1	6,4	1,6	28,2	17,9	4,0	1,2	23,1
Ensemble	19,4	3,6	1,1	24,1	24,7	6,3	2,7	33,7	22,3	5,1	2,0	29,5

4.1.3. Polygamie, sexe et âge

Inférieur à 30% dans les groupes d'âges de 12 à 29 ans, le taux de polygamie pour l'ensemble de la population recensée des ménages ordinaires âgée de 12 ans et plus mariée se situe au-delà de 30% dans les groupes d'âges compris entre 30 et 79 ans (tableau 4.04). Au delà de 80 ans, le taux de polygamie n'atteint dans aucun groupe d'âges 30%. La valeur minimale (19,4%) est observée dans le groupe d'âges 15-19 ans et la valeur maximale (36,1%) à 45-49 ans.

Chez les hommes, le taux de polygamie de 33,7% à 12-14 ans, connaît une baisse de 15 à 24 ans, puis une remontée pour atteindre la valeur maximale de 35,2% à 55-59 ans. Après cet âge, il évolue en dents de scie. Signalons que la valeur minimale (6,5%) est observée à 20-24 ans. Chez les femmes, la valeur minimale est de 20,3% à 15-19 ans et la valeur maximale est de 41,6% à 35-39 ans. Excepté le groupe d'âges de 12-14 ans, les taux de polygamie des femmes sont supérieurs à ceux des hommes. La situation inverse est observée à partir de 60 ans et plus. Cette situation est imputable à la mortalité des coépouses.

TABLEAU 4.04 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES PAR GROUPES D'AGES

Groupe d'âges	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P
12-14	19,6	8,2	5,9	33,7	17,8	4,5	2,4	24,7	18,0	5,0	2,9	26,0
15-19	6,6	1,7	1,3	9,6	16,3	2,9	1,1	20,3	15,5	2,8	1,2	19,4
20-24	5,8	0,5	0,2	6,5	21,9	4,1	1,5	27,5	18,0	3,2	1,2	22,4
25-29	10,4	0,8	0,1	11,4	26,7	5,9	2,2	34,8	20,9	4,1	1,5	26,4
30-34	16,2	1,9	0,4	18,4	28,7	7,5	3,1	39,3	23,2	5,0	1,9	30,1
35-39	20,8	3,0	0,7	24,5	29,1	8,7	3,8	41,6	25,1	5,9	2,3	33,3
40-44	23,6	4,1	1,1	28,8	28,0	8,6	3,9	40,6	25,7	6,2	2,4	34,3
45-49	25,9	5,4	1,6	32,9	26,9	9,0	4,7	40,7	26,3	6,9	2,9	36,1
50-54	25,7	5,8	1,8	33,4	24,6	8,1	4,2	36,9	25,3	6,7	2,8	34,7
55-59	26,0	6,8	2,5	35,2	22,9	8,5	4,9	36,4	25,0	7,3	3,3	35,6
60-64	25,1	6,5	2,2	33,8	21,3	7,1	4,0	32,4	23,8	6,7	2,8	33,3
65-69	25,3	6,7	2,8	34,8	20,0	7,0	4,2	31,2	23,9	6,8	3,2	33,8
70-74	23,1	6,2	2,6	31,9	17,2	5,9	3,2	26,3	21,6	6,1	2,7	30,5
75-79	23,1	6,5	3,2	32,7	16,7	6,2	3,8	26,7	21,7	6,4	3,3	31,4
80-84	21,0	5,4	2,8	29,2	14,8	5,0	2,6	22,5	19,6	5,3	2,8	27,7
85-89	21,1	6,4	3,0	30,5	16,7	5,0	2,7	24,5	20,2	6,1	3,0	29,3
90-94	19,2	5,6	3,2	28,0	16,2	4,5	2,6	23,2	18,4	5,4	3,1	26,9
95 et plus	19,4	6,2	3,5	29,1	16,1	6,0	2,6	24,8	18,7	6,2	3,3	28,2
Ensemble	19,4	3,6	1,1	24,1	24,7	6,3	2,7	33,7	22,3	5,1	2,0	29,5

Pour l'ensemble du milieu urbain, le taux de polygamie le plus bas (16,3%) se situe à 15-19 ans et le plus élevé (31,7%) à 60-64 ans. Chez les hommes, il varie d'un minimum de 5,7% à 20-24 ans à un maximum de 33,7% à 60-64 ans. Chez les femmes, il varie d'un minimum de 16,8% à 15-19 ans à un maximum de 34,6% à 40-44 ans. Quel que soit le groupe d'âges considéré, on constate que le taux de polygamie des femmes est également supérieur à celui des hommes dans la tranche d'âges 15-59 ans (tableau 4.05). Au-delà de cette tranche d'âges, la proportion des hommes polygames est toujours supérieure à celle des femmes sous régime polygamique. Cette diminution de la proportion des femmes sous régime polygamique s'expliquerait par le décès de leurs coépouses.

TABLEAU 4.05 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION URBAINE VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES PAR GROUPES D'AGES

Groupe d'âges	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P
12-14	17,1	5,9	4,4	27,5	16,0	3,7	1,7	21,4	16,2	4,0	2,1	22,4
15-19	7,1	1,9	1,1	10,1	13,7	2,3	0,7	16,8	13,3	2,3	0,8	16,3
20-24	4,9	0,5	0,2	5,7	17,0	2,9	0,9	20,8	14,3	2,4	0,7	17,5
25-29	7,4	0,5	0,1	8,0	20,9	4,1	1,2	26,2	15,9	2,8	0,8	19,5
30-34	12,0	1,1	0,2	13,4	23,8	5,5	1,6	30,9	18,1	3,4	1,0	22,5
35-39	17,3	2,1	0,4	19,8	25,1	6,7	2,1	34,0	20,9	4,3	1,2	26,4
40-44	21,2	3,5	0,9	25,6	25,2	7,1	2,3	34,6	22,8	5,0	1,5	29,3
45-49	23,4	4,8	1,2	29,5	23,3	7,2	2,9	33,3	23,4	5,7	1,8	30,9
50-54	24,2	5,5	1,5	31,2	21,6	6,7	2,7	31,0	23,3	5,9	1,9	31,1
55-59	23,4	6,5	2,2	32,1	20,5	6,7	2,8	30,0	22,6	6,6	2,4	31,5
60-64	24,7	6,8	2,1	33,7	18,5	5,8	3,1	27,4	22,8	6,5	2,4	31,7
65-69	23,9	6,6	2,4	33,0	16,6	5,3	3,0	25,0	21,9	6,3	2,6	30,8
70-74	23,0	7,0	2,9	32,8	14,1	4,4	2,9	21,5	20,5	6,3	2,9	29,6
75-79	21,5	6,3	3,0	30,8	14,5	5,7	3,0	23,1	19,7	6,2	3,0	28,9
80-84	20,9	5,9	2,9	29,7	12,2	5,2	2,8	20,1	18,4	5,7	2,9	27,0
85-89	19,5	4,5	3,1	27,1	15,0	4,6	2,8	22,4	18,4	4,5	3,0	26,0
90-94	19,2	5,8	3,3	28,3	18,3	4,7	2,7	25,7	19,0	5,4	3,1	27,5
95 et plus	21,7	5,3	3,2	30,2	12,6	3,6	2,8	19,0	19,3	4,9	3,1	27,3
Ensemble	17,3	3,2	0,9	21,4	20,5	4,8	1,6	26,9	19,0	4,1	1,3	24,3

En milieu rural, pour l'ensemble des deux sexes, à l'instar du milieu urbain, le groupe d'âges qui a relativement moins de polygames est 15-19 ans (20,1%) et celui qui a le plus de polygames est le groupe d'âges 45-49 ans (37,6%). Par sexe, comme pour le milieu urbain, excepté le groupe d'âges 12-14 ans, dans la tranche d'âges de 15-59 ans, la proportion des femmes sous régime polygamique est supérieure à celle des hommes polygames. Au-delà de ce groupe d'âges, on observe une situation inverse.

L'étude de la polygamie suivant les groupes d'âges permet de voir que le taux de polygamie n'est pas toujours plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cette analyse confirme la thèse selon laquelle la polygamie est plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain. Pour l'ensemble et pour chaque sexe, le taux de polygamie en milieu rural est supérieur à celui en milieu urbain. A l'exception du groupe d'âges 90-94 ans, dans tous les groupes d'âges, le taux de polygamie en milieu rural est supérieur à celui en milieu urbain.

TABLEAU 4.06 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION RURALE VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES PAR GROUPES D'AGES

Groupe d'âges	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P
12-14	20,2	8,8	6,2	35,2	18,1	4,7	2,6	25,4	18,4	5,3	3,1	26,7
15-19	6,5	1,7	1,4	9,5	16,9	3,0	1,2	21,1	16,0	2,9	1,3	20,1
20-24	6,0	0,5	0,2	6,6	23,1	4,4	1,7	29,2	18,8	3,4	1,3	23,6
25-29	11,2	0,9	0,1	12,3	28,1	6,3	2,4	36,9	22,1	4,4	1,6	28,1
30-34	17,5	2,1	0,4	20,0	30,0	8,0	3,4	41,4	24,7	5,5	2,1	32,3
35-39	22,0	3,3	0,7	26,0	30,1	9,2	4,2	43,5	26,2	6,4	2,6	35,2
40-44	24,4	4,3	1,1	29,8	28,7	9,0	4,3	42,0	26,5	6,6	2,7	35,8
45-49	26,7	5,6	1,7	34,0	27,8	9,5	5,2	42,5	27,2	7,3	3,2	37,6
50-54	26,1	6,0	1,9	34,0	25,3	8,4	4,5	38,2	25,8	6,9	3,0	35,7
55-59	26,8	6,8	2,6	36,2	23,5	9,0	5,4	38,0	25,7	7,6	3,5	36,8
60-64	25,2	6,4	2,2	33,8	21,9	7,4	4,2	33,6	24,1	6,7	2,9	33,7
65-69	25,6	6,8	2,9	35,2	20,8	7,4	4,4	32,7	24,3	7,0	3,3	34,6
70-74	23,1	6,1	2,5	31,7	17,9	6,2	3,3	27,4	21,8	6,1	2,7	30,6
75-79	23,4	6,5	3,2	33,1	17,3	6,3	4,0	27,5	22,1	6,5	3,4	31,9
80-84	21,0	5,3	2,8	29,1	15,4	5,0	2,6	23,0	19,8	5,2	2,7	27,8
85-89	21,3	6,7	3,0	31,0	17,1	5,1	2,7	25,0	20,6	6,4	3,0	30,0
90-94	19,1	5,6	3,2	27,9	15,6	4,5	2,5	22,7	18,4	5,4	3,0	26,8
95 et plus	19,0	6,3	3,5	28,9	17,0	6,7	2,6	26,3	18,6	6,4	3,4	28,4
Ensemble	20,0	3,7	1,2	24,9	25,7	6,7	3,0	35,4	23,2	5,4	2,2	30,9

4.1.4. Polygamie et quelques caractéristiques socioculturelles

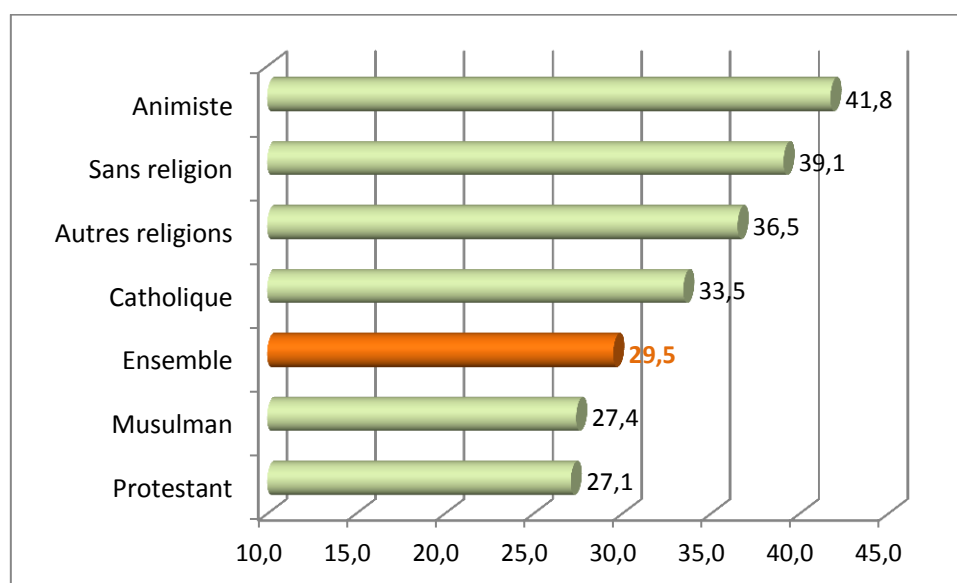
4.1.4.1. Polygamie et religion

Le tableau 4.7 révèle que les mariés polygames sont relativement plus nombreux parmi les mariés animistes (41,8%) et relativement moins nombreux parmi les mariés protestants (27,1%). Les mêmes tendances sont observées chez les hommes et les femmes animistes mais avec une plus grande ampleur chez les femmes où plus de la moitié des mariées de 12 ans et plus sont sous régime polygamique (51,1%). Quelle que soit la religion pratiquée, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être en union polygamique.

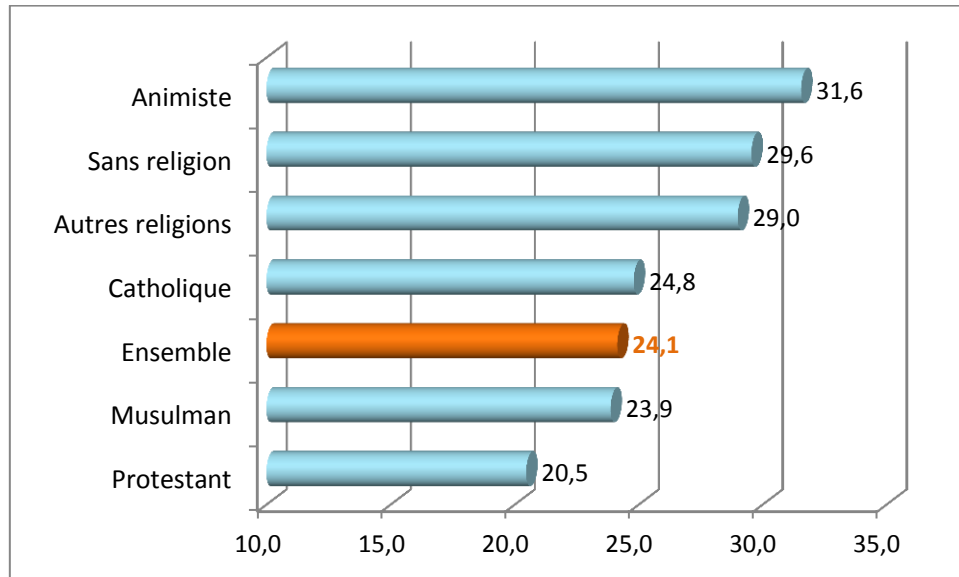
TABLEAU 4.07 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES SELON LA RELIGION ET LE SEXE

Religion	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P
Animiste	22,7	6,0	2,9	31,6	30,2	11,9	9,0	51,1	26,6	9,1	6,1	41,8
Catholique	19,1	4,2	1,5	24,8	26,4	8,6	4,4	39,4	23,4	6,8	3,2	33,5
Musulman	20,0	3,2	0,7	23,9	24,4	4,8	1,2	30,3	22,4	4,0	1,0	27,4
Protestant	15,5	3,5	1,4	20,5	21,5	6,7	3,6	31,8	19,0	5,4	2,7	27,1
Autres	21,2	5,7	2,1	29,0	27,0	10,8	5,6	43,3	24,2	8,4	3,9	36,5
Sans	21,8	5,3	2,4	29,6	30,2	11,5	8,7	50,4	25,7	8,2	5,3	39,1
Ensemble	19,4	3,6	1,1	24,1	24,7	6,3	2,7	33,7	22,4	5,1	2,0	29,5

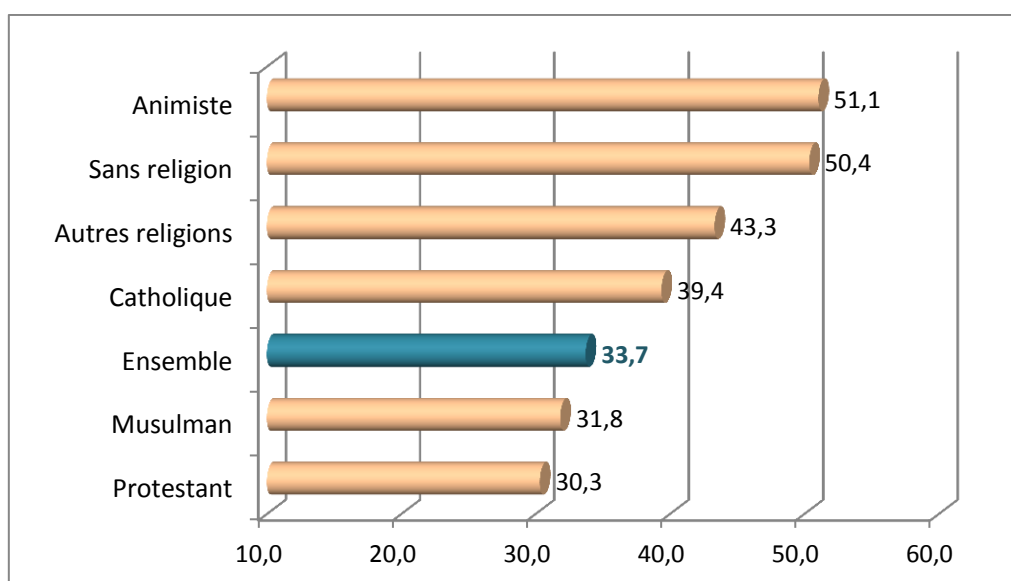
GRAPHIQUE 4.05 : PROPORTION (EN %) DES POLYGAMES PARMIS LA POPULATION RESIDENTE E AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEE SELON LE SEXE ET LA RELIGION



GRAPHIQUE 4.06 : PROPORTION (EN %) DES POLYGAMES PARMIS LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE AGÉE DE 12 ANS ET PLUS MARIÉE SELON LA RELIGION



GRAPHIQUE 4.07 : PROPORTION (EN %) DES POLYGAMES PARMIS LA POPULATION FEMININE RESIDENTE AGÉE DE 12 ANS ET PLUS MARIÉE SELON LA RELIGION



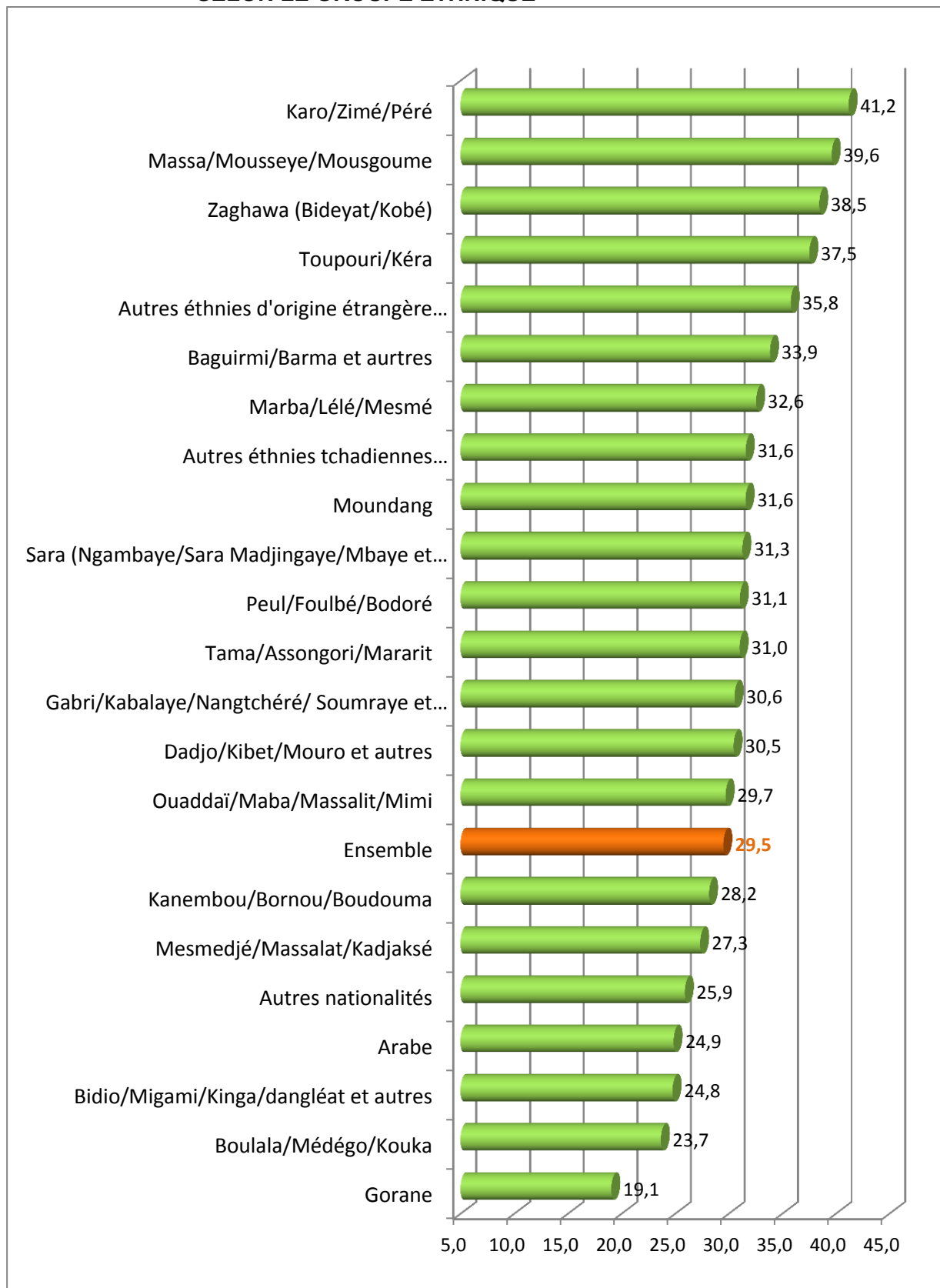
4.1.4.2. Polygamie et ethnie

L'analyse du tableau 4.08 et du graphique 4.08 révèlent que le taux de polygamie varie de 19,1% chez les *Gorane* à 41,2% chez les *Karo/Zimé/Pévé*. Les *Gorane* restent donc minoritairement polygames avec un taux de 17,1% chez les hommes et 20,8% chez les femmes. Chez les hommes, le taux de polygamie le plus élevé est observé chez les *Zaghawa* (35,5%). Par contre chez les femmes, le taux le plus élevé est observé chez les *Karo/Zimé/Pévé* (49%), suivi des *massa* (47,7%). Au niveau de la polygamie de rang 2, c'est toujours les *Goranes* qui ont le taux de polygamie le plus faible (respectivement 14,4% pour les hommes et 17% pour les femmes) tandis que les *Tama/Assongori/Mararit* viennent en tête avec 26,4% de polygames de rang 2 chez les hommes à l'instar des autres ethnies d'origine étrangère (30,4%).

TABLEAU 4.08 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES E AGEE DE 12 ANS ET PLUS MARIEE PAR GROUPE ETHNIQUE SELON LE SEXE

Groupes ethniques	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	Poly-game2	Poly-game3	Poly-game4	Ensem-ble	Poly-game2	Poly-game3	Poly-game4	Ensem-ble	Poly-game2	Poly-game3	Poly-game4	Ensem-ble
Gorane	14,4	2,2	0,5	17,1	17,0	3,1	0,7	20,8	15,8	2,7	0,6	19,1
Arabe	17,3	2,5	0,6	20,4	23,1	4,3	1,1	28,5	20,5	3,5	0,9	24,9
Baguirmi/Barma et autres	20,9	4,6	1,1	26,6	28,4	8,3	2,7	39,4	25,1	6,7	2,0	33,9
Kanembou/Bornou/Boudouma	20,3	3,3	0,7	24,3	25,2	5,0	1,1	31,4	23,0	4,3	0,9	28,2
Boulala/Médégo/Kouka	18,6	2,8	0,6	22,0	21,0	3,4	0,8	25,1	19,9	3,1	0,7	23,7
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	24,3	3,3	0,6	28,2	26,3	3,9	0,8	31,0	25,4	3,6	0,7	29,7
Zaghawa/Bideyat/Kobé	26,0	7,3	2,1	35,5	28,6	9,4	2,9	40,9	27,4	8,5	2,6	38,5
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	24,5	3,5	0,8	28,8	26,6	4,3	0,9	31,8	25,7	3,9	0,8	30,5
Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres	18,8	2,4	0,5	21,7	22,9	3,6	0,7	27,3	21,1	3,1	0,6	24,8
Moundang	16,6	4,2	1,9	22,6	23,6	8,9	5,8	38,3	20,6	6,9	4,1	31,6
Massa/Mousseye/Mousgoum	19,9	5,4	3,2	28,5	26,8	10,9	10,0	47,7	23,9	8,6	7,1	39,6
Toupouri/Kéra	20,8	5,1	2,1	27,9	28,3	10,2	5,9	44,4	25,2	8,1	4,3	37,5
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	18,7	4,2	1,4	24,3	25,2	7,9	3,4	36,6	22,4	6,3	2,6	31,3
Peul/Foulbé/Bodoré	20,1	3,0	0,6	23,7	29,2	6,0	1,5	36,7	25,3	4,7	1,1	31,1
Tama/Assongori/Mararit	26,4	3,6	0,4	30,4	27,2	3,9	0,5	31,5	26,8	3,7	0,5	31,0
Gabri/Kabalaye/Nangtchééré/ Soumraye et autres	19,0	4,0	1,1	24,1	25,7	7,4	2,6	35,7	22,8	5,9	1,9	30,6
Marba/Lélé/Mesmé	17,3	4,1	2,0	23,4	24,4	8,8	6,2	39,3	21,4	6,8	4,4	32,6
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	22,7	2,9	0,6	26,1	24,0	3,5	0,8	28,3	23,4	3,2	0,7	27,3
Karo/Zimé/Pévé	20,2	6,1	3,9	30,2	26,2	11,8	11,0	49,0	23,7	9,5	8,1	41,2
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	20,8	3,7	1,2	25,7	26,9	6,7	2,5	36,0	24,3	5,4	1,9	31,6
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	23,7	4,9	1,2	29,8	30,4	8,1	2,2	40,7	27,4	6,6	1,8	35,8
Autres nationalités	16,9	2,7	0,7	20,3	23,6	5,2	1,8	30,5	20,5	4,0	1,3	25,9
Ensemble	19,4	3,6	1,1	24,1	24,7	6,3	2,7	33,7	22,3	5,1	2,0	29,5

GRAPHIQUE 4.06 : PROPORTION (EN %) DES POLYGAMES PARMIS LA POPULATION RESIDENTE AGE DE 12 ANS ET PLUS MARIEE SELON LE GROUPE ETHNIQUE



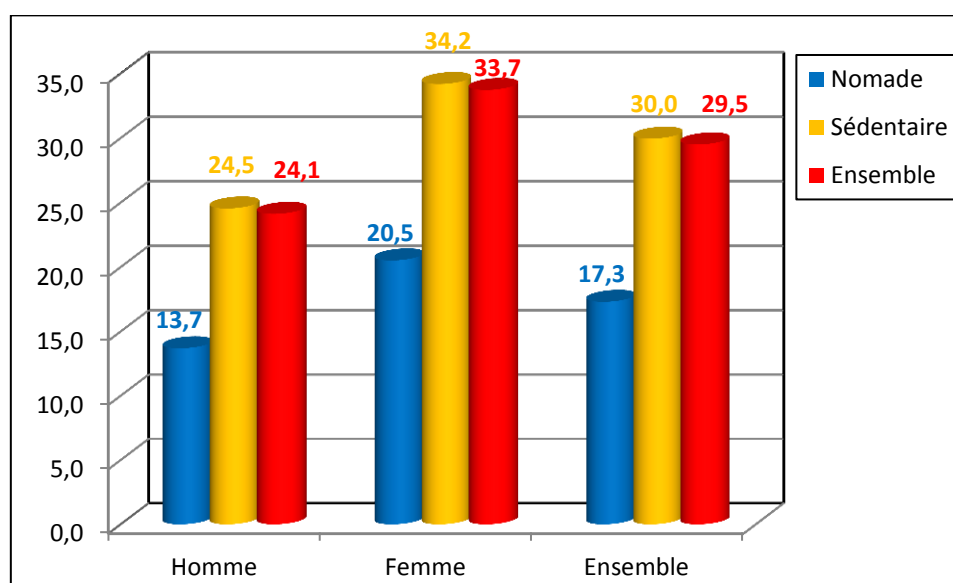
4.1.4.3. Polygamie et mode de vie

Suivant le mode de vie, le tableau 4.09 et le graphique 4.09 montrent qu'en général, il y a plus de polygames chez les sédentaires que chez les nomades (30,0% contre 17,3%). Chez les hommes comme chez les femmes, la proportion des sédentaires polygames est plus élevée que celle des nomades polygames (24,5% contre 13,7% pour les hommes et 34,2% contre 20,5% pour les femmes). Le même constat est fait pour la polygamie de rangs 2, 3, 4 et plus.

TABLEAU 4.09 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES PAR MODE DE VIE SELON LE SEXE

Modes de vie	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	P 2	P 3	P 4	P	P 2	P 3	P 4	P	P 2	P 3	P 4	P
Nomade	11,9	1,5	0,3	13,7	17,1	2,8	0,6	20,5	14,7	2,2	0,5	17,3
Sédentaire	19,7	3,7	1,2	24,5	25,0	6,4	2,8	34,2	22,6	5,2	2,1	30,0
Ensemble	19,4	3,6	1,1	24,1	24,7	6,3	2,7	33,7	22,3	5,1	2,0	29,5

GRAPHIQUE 4.07 : PROPORTION (EN %) DES POLYGAMES PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES SUIVANT LE MODE DE VIE



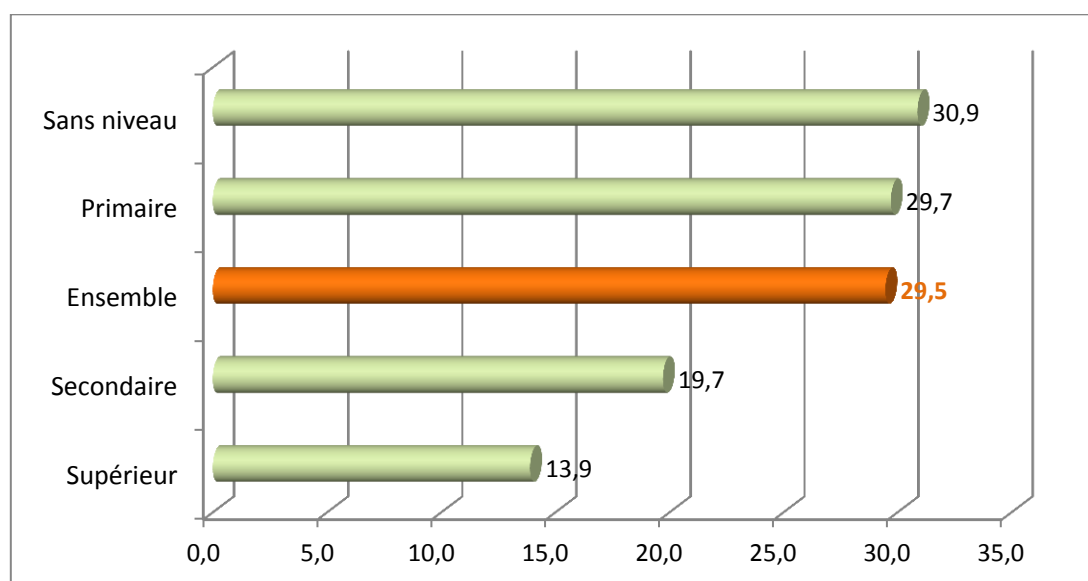
4.1.4.4. Polygamie et niveau d'instruction

Il ressort du tableau 4.10 que le taux de polygamie décroît au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente : de 30,9% pour les individus n'ayant aucun niveau d'instruction, le pourcentage des polygames atteint 13,9% pour les individus de niveau d'instruction supérieur. Cette décroissance selon le niveau d'instruction est observée tant chez les femmes que chez les hommes (Graphiques 4.10 et 4.11). Le taux de polygamie de rang 2 reste particulièrement plus élevé chez les femmes sans instruction (25,5%) alors que chez les hommes, il est pratiquement le même pour les hommes sans niveau d'instruction (20,2%) que pour ceux ayant le niveau primaire (20,3%).

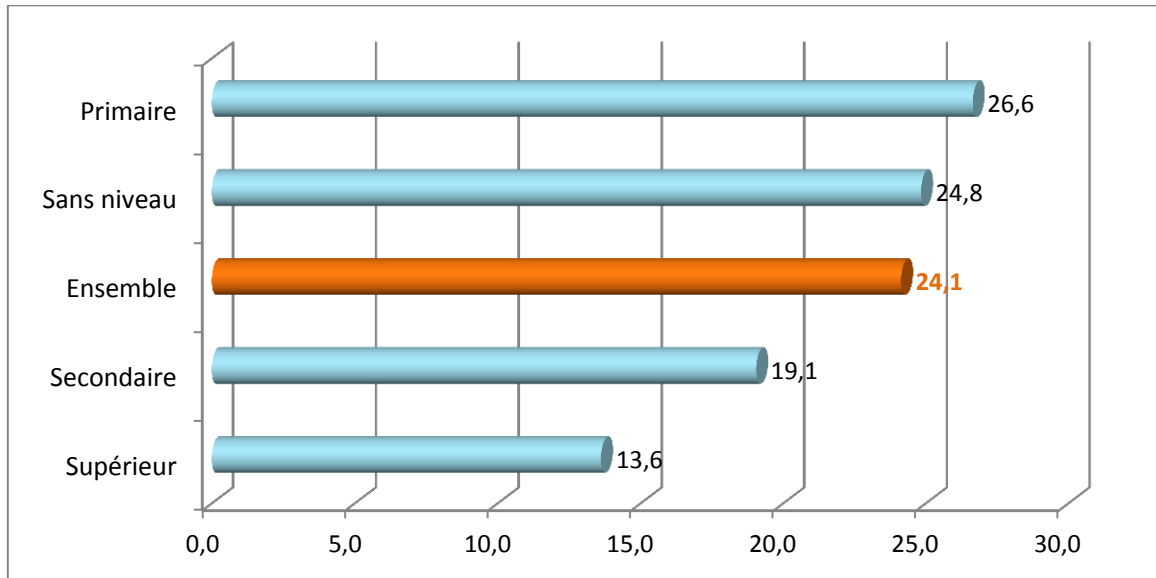
TABLEAU 4.10 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE SEXE

Niveau d'étude	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P
Sans niveau	20,2	3,6	1,0	24,8	25,5	6,5	2,8	34,7	23,4	5,3	2,1	30,9
Primaire	20,3	4,6	1,7	26,6	23,5	6,5	2,9	33,0	21,9	5,5	2,3	29,7
Secondaire	15,4	2,8	0,9	19,1	16,0	3,6	1,5	21,1	15,6	3,1	1,1	19,7
Supérieur	11,5	1,7	0,5	13,6	12,4	2,0	0,6	15,0	11,7	1,7	0,5	13,9
Ensemble	19,4	3,6	1,1	24,1	24,7	6,3	2,7	33,7	22,3	5,1	2,0	29,5

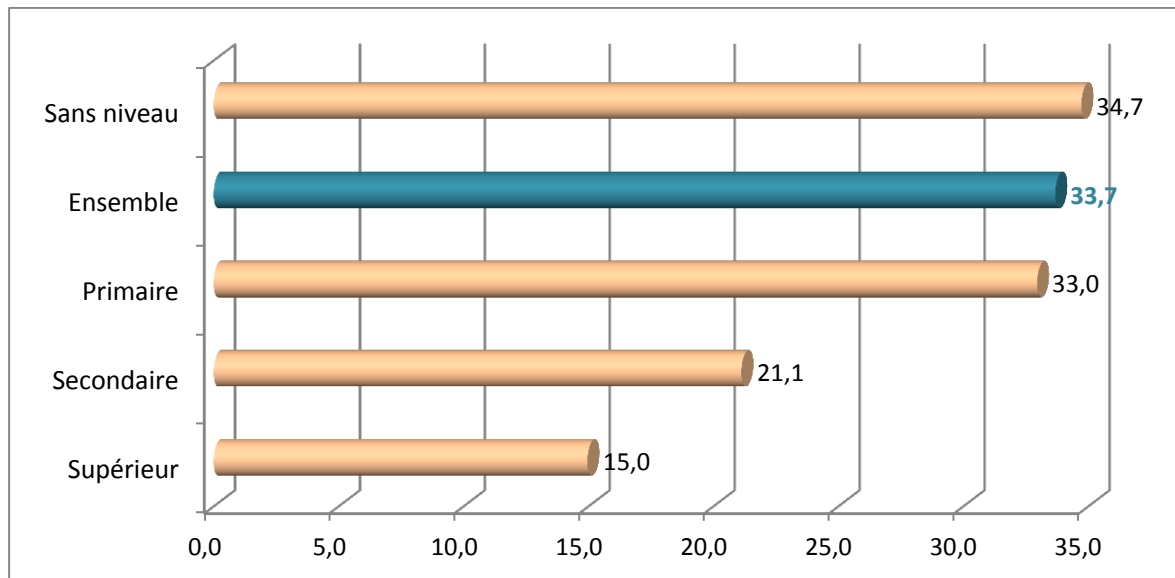
GRAPHIQUE 4.10 : PROPORTION (EN %) DES POLYGAMES PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION



GRAPHIQUE 4.11 : PROPORTION (EN %) DES POLYGAMES PARMIS LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGE DE 12 ANS ET PLUS MARIEE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION



GRAPHIQUE 4.12 : PROPORTION (EN %) DES POLYGAMES PARMIS LA POPULATION FEMININE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGE DE 12 ANS ET PLUS MARIEE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION



Le tableau 4.11 montre que pour les deux sexes, dans la tranche d'âges 15-19 ans la proportion des polygames augmente avec l'âge passant de 19,4% pour le groupe d'âges 15-19 ans à 36,1% pour le groupe d'âge 45-49. Au-delà de cette tranche d'âges, la proportion des polygames évolue en dents de scie.

Quel que soit le groupe d'âges, la proportion des polygames de niveau supérieur reste inférieure à celle des individus ayant le niveau secondaire sauf la tranche 95 ans et plus. De même, à l'exception du groupe d'âges 70-74 ans, la proportion des polygames ayant le niveau secondaire est inférieure à celle des polygames ayant le niveau primaire. Par contre, si pour l'ensemble, le taux de polygamie est plus faible chez les personnes ayant le niveau primaire que chez les personnes sans niveau d'instruction, cela n'est pas systématique dans tous les groupes d'âges. Pour les mariés de 12 ans et plus ayant le niveau supérieur, le taux de polygamie le plus faible (7,1%) est observé dans le groupe d'âges 12-14 ans et le plus élevé (28,1%) dans le groupe d'âges 70-74 ans. Pour les mariés ayant le niveau secondaire, le taux de polygamie le plus faible (12,6%) se situe dans le groupe d'âges 20-24 ans et le plus élevé (37,4%) dans le groupe d'âges 70-74 ans. Pour les mariés sans niveau d'instruction (19,6%) et de niveau primaire (20,5%), le taux de polygamie le plus faible se situe à 15-19 ans et les plus élevés (respectivement 37,1% et 37,9%) sont observés respectivement à 45-49 ans et à 80-84 ans.

Chez les hommes, le taux de polygamie atteint son minimum dans la tranche d'âges 20–24 ans pour des individus n'ayant aucun niveau d'instruction (5,2%), ceux ayant le niveau primaire (8,4%) et ceux ayant le niveau secondaire (7,1%), et dans la tranche d'âges 25-29 ans pour ceux ayant le niveau supérieur (4,6%). Par contre, chez les femmes, le minimum est atteint à 20–24 ans pour le niveau supérieur (11,3%) et à 15–19 ans pour les autres niveaux d'instruction.

Chez les hommes n'ayant aucun niveau d'instruction, le taux de polygamie le plus élevé est atteint dans la tranche d'âge 55 – 59 ans (35,9%) alors que pour le niveau primaire, secondaire et supérieur, le maximum est atteint respectivement entre 80-84 ans (37,5%), 70-74 ans (37,7%) et 90 ans et plus (37,5%). S'agissant des femmes, le taux de polygamie le plus élevé est atteint dans la tranche d'âge 35–39 ans pour celles n'ayant aucun niveau d'instruction (42,4%), à 80–84 ans pour ceux du niveau primaire (41,8%), à 70–74 ans pour ceux du niveau secondaire (32,6%) et à 65–69 ans pour ceux du niveau supérieur (37,5%). Globalement, le taux de polygamie est plus élevé chez les individus sans instruction et plus faible chez les individus de niveau d'instruction supérieur. Mais, quand on considère les groupes d'âges, si cette affirmation est vraie pour le niveau supérieur (sauf à 95 ans et plus pour le sexe masculin), pour les autres niveaux, la situation est nuancée.

TABLEAU 4.11 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES PAR GROUPES D'AGES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Groupes d'âges	Niveau d'instruction				
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
12-14	23,6	32,1	25,4	7,1	26,0
15-19	19,6	20,5	15,4	12,7	19,4
20-24	24,2	23,2	12,6	8,7	22,4
25-29	28,1	27,4	15,0	7,7	26,4
30-34	31,8	31,1	20,1	8,6	30,1
35-39	34,8	33,4	23,9	12,8	33,3
40-44	35,3	35,0	27,4	16,9	34,3
45-49	37,1	36,5	29,9	20,3	36,1
50-54	35,2	35,0	31,4	22,6	34,7
55-59	36,3	35,1	31,4	25,8	35,6
60-64	33,2	35,3	34,5	26,5	33,3
65-69	33,7	36,5	33,2	26,8	33,8
70-74	30,0	36,9	37,4	28,1	30,5
75-79	31,2	35,0	31,1	23,4	31,4
80-84	27,3	37,9	26,4	25,0	27,7
85-89	29,2	33,0	23,3	9,1	29,3
90-94	26,6	31,8	26,1	7,7	26,9
95 & +	27,8	36,7	28,4	37,5	28,2
Ensemble	30,9	29,7	19,7	13,9	29,5

TABLEAU 4.12 : PROPORTION (EN %) D'HOMMES VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION MASCULINE AGEES DE 12 ANS ET PLUS MARIEES PAR GROUPES D'AGES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Groupes d'âges	Niveau d'instruction				
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
12-14	31,6	37,3	28,0	0,0	33,7
15-19	9,6	10,5	8,7	5,6	9,6
20-24	5,2	8,4	7,1	5,4	6,5
25-29	9,5	16,2	11,8	4,6	11,4
30-34	17,0	24,2	18,6	7,1	18,4
35-39	23,7	29,6	23,0	11,5	24,5
40-44	28,5	32,9	26,8	16,4	28,8
45-49	33,1	35,8	30,2	20,6	32,9
50-54	33,4	35,3	31,8	23,2	33,4
55-59	35,9	35,4	31,9	26,2	35,2
60-64	33,6	35,4	34,6	27,0	33,8
65-69	34,7	36,8	33,6	26,5	34,8
70-74	31,4	37,3	37,7	28,9	31,9
75-79	32,6	35,3	32,4	26,8	32,7
80-84	28,9	37,5	26,7	27,0	29,2
85-89	30,3	33,6	24,5	9,1	30,5

90-94	27,8	31,7	27,4	8,3	28,0
95 & +	28,7	36,5	29,0	37,5	29,1
Ensemble	24,8	26,6	19,1	13,6	24,1

TABLEAU 4.13 : PROPORTION (EN %) DES FEMMES VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION FEMININE AGE DE 12 ANS ET PLUS MARIEE PAR GROUPES D'AGES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Groupes d'âges	Niveau d'instruction				
	Sans niveau	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
12-14	22,6	30,6	24,5	20,0	24,7
15-19	20,2	21,5	17,2	15,7	20,3
20-24	28,2	29,0	18,2	11,3	27,5
25-29	35,5	36,4	22,2	13,1	34,8
30-34	40,0	39,7	25,4	14,3	39,3
35-39	42,4	39,9	28,7	20,2	41,6
40-44	41,1	39,5	30,4	20,4	40,6
45-49	41,5	38,3	27,9	17,6	40,7
50-54	37,3	33,9	27,5	15,7	36,9
55-59	36,9	33,5	24,8	17,9	36,4
60-64	32,4	34,7	31,7	10,0	32,4
65-69	31,3	33,1	23,9	37,5	31,2
70-74	26,3	32,3	32,6	0,0	26,3
75-79	26,7	30,2	12,5	0,0	26,7
80-84	22,2	41,8	24,1	0,0	22,5
85-89	24,7	27,0	0,0	0,0	24,5
90-94	22,7	32,5	19,0	0,0	23,2
95 & +	24,7	38,5	22,2	0,0	24,8
Ensemble	34,7	33,0	21,1	15,0	33,7

4.1.5. Polygamie et catégorie socioprofessionnelle

Suivant les grands groupes de catégories socioprofessionnelles, chez les hommes âgés de 12 ans et plus actifs occupés, le taux de polygamie varie de 17,7% chez les individus de *professions élémentaires* à 35% chez les *Directeurs, Cadres de direction et Gérants*. Chez les femmes par contre, il va de 20,8% chez les *Employées de type administratif* à 42,6% chez les femmes de *Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat*. Pour un rang de polygamie donné, les hommes *Directeurs et Cadres de direction* ont tendance à vivre plus en union polygamique tandis que chez les femmes ce sont celles de *métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat* qui ont cette propension. Cette situation pourrait être due à la situation financière de ces individus. Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, les individus qui vivent relativement moins en union polygamique sont ceux de professions intellectuelles et scientifiques, de professions élémentaires (pour les hommes) et les employés de type administratif (pour les femmes).

TABEAU 4.14 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS ACTIVE OCCUPEE ET MARIEE SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Grands groupes de professions	Rang de polygamie			
	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4	Ensemble
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	23,0	7,2	3,6	33,7
Professions intellectuelles et scientifiques	15,8	3,1	0,9	19,8
Professions intermédiaires	17,8	4,0	1,4	23,3
Employés de type administratif	17,0	3,6	1,1	21,7
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	23,1	5,4	1,9	30,4
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	22,3	4,9	2,0	29,2
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	24,0	6,9	3,2	34,1
Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	17,6	3,0	0,8	21,5
Professions élémentaires	15,7	2,4	0,6	18,6
Professions militaires, policières et douanières	21,4	4,6	1,3	27,3
Ensemble	22,3	5,0	2,0	29,3

TABEAU 4.15 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION MASCULINE VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS ACTIVE OCCUPEE ET MARIEE SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Grands groupes de professions	Rang de polygamie			
	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4	Ensemble
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	23,2	7,8	3,9	35,0
Professions intellectuelles et scientifiques	15,8	3,0	0,9	19,6
Professions intermédiaires	17,8	3,9	1,2	22,9
Employés de type administratif	17,0	3,9	1,2	22,0
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	21,4	3,9	1,0	26,3
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	20,1	3,7	1,2	24,9
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	17,1	3,0	0,8	20,8
Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	17,6	3,0	0,8	21,4
Professions élémentaires	15,0	2,2	0,5	17,7
Professions militaires, policières et douanières	21,5	4,6	1,3	27,3
Total	19,9	3,7	1,1	24,7

TABLEAU 4.16 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION FEMININE VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION FEMININE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS ACTIVE OCCUPEE ET MARIEE SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Grands groupes de professions	Rang de polygamie			
	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4	Ensemble
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	22,1	5,2	2,3	29,5
Professions intellectuelles et scientifiques	15,9	3,9	1,4	21,2
Professions intermédiaires	17,8	4,6	2,5	24,9
Employés de type administratif	17,0	2,9	1,0	20,8
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	24,2	6,5	2,6	33,3
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	26,0	6,9	3,3	36,3
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	28,4	9,5	4,7	42,6
Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	19,6	2,0	1,0	22,6
Professions élémentaires	26,0	5,4	2,3	33,7
Professions militaires, policières et douanières	19,7	5,1	2,1	26,9
Total	25,8	7,0	3,3	36,2

4.1.6. Polygamie et statut de handicap

L'analyse du tableau 4.17 révèle que la proportion des non handicapés polygames est la même que celle des handicapés polygames (environ 29,5%). Le constat est différent en ce qui concerne la différenciation selon le sexe : chez les hommes le pourcentage des polygames est de l'ordre de 24,1% pour les non handicapés contre 26,0% pour les handicapés alors que chez les femmes, il est de 33,7% pour les non handicapées et 34,9% pour les handicapées.

Par ailleurs, chez les hommes, pour chaque rang, le taux de polygamie est plus élevé chez les handicapés que chez les non handicapés. A l'opposé, chez les femmes, il y a proportionnellement moins de polygames quel que soit le rang chez les handicapés que chez les non handicapés. Cette dernière situation pourrait s'expliquer par le fait que ces individus ont été polygames avant d'être handicapés suite à un accident, une maladie, etc.

TABLEAU 4.14 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMI LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGE DE 12 ANS ET PLUS MARIEE SELON LE STATUT DE HANDICAP ET LE SEXE

Statut de handicap	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P
Non Handicapé	19,4	3,6	1,1	24,1	24,7	6,3	2,7	33,7	22,4	5,1	2,0	29,5
Handicapé	19,5	4,6	1,9	26,0	23,7	7,3	3,9	34,9	21,1	5,6	2,7	29,4
Ensemble	19,4	3,6	1,1	24,1	24,7	6,3	2,7	33,7	22,3	5,1	2,0	29,5

4.1.7. Polygamie au sein de la population âgée de 12-19 ans

Au sein de la population âgée de 12 à 19 ans, globalement, le taux de polygamie est de 20%. Il est de 16,8% en milieu urbain et de 20,7% en milieu rural (tableau 4.18). La polygamie de rang 2 est celle qui prédomine dans tous les milieux de résidence avec respectivement un taux de 13,5 % en milieu urbain et de 16,2% en milieu rural. En milieu rural comme en milieu urbain, chez les jeunes de 12 à 19ans, il y a plus de femmes en union polygamique que les hommes (17,1% contre 13,1% en milieu urbain et 21,5% contre 13,1% en milieu rural). Le taux de polygamie pour les jeunes hommes est le même en milieu rural qu'en milieu urbain (13%), alors que pour les filles, il est de 17,1% en milieu urbain contre 21,5% en milieu rural.

TABLEAU 4.18 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 A 19 ANS MARIEES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE

Milieu de résidence	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	P 2	P 3	P 4	P	P 2	P 3	P 4	P	P 2	P 3	P 4	P
Urbain	8,8	2,6	1,7	13,1	13,9	2,4	0,8	17,1	13,5	2,4	0,9	16,8
Rural	8,4	2,7	2,0	13,1	17,0	3,1	1,4	21,5	16,2	3,1	1,4	20,7
Ensemble	8,5	2,7	2,0	13,1	16,4	3,0	1,3	20,7	15,7	3,0	1,3	20,0

Comme celui de l'ensemble de la population (âgée de 12 ans et plus), le taux de polygamie chez les jeunes (12-19 ans) est plus élevé chez les sédentaires que chez les nomades pour les deux sexes (20,2% contre 13,7% pour l'ensemble, 13,2% contre 11,0% chez les hommes et 20,9% contre 14,0% chez les femmes) (tableau 4.19). Le taux de polygamie reste relativement plus élevé chez les femmes par rapport aux hommes (14,0% contre 11,0% chez les nomades et 20,9% contre 13,2% chez les sédentaires). Le constat reste le même pour la polygamie de rang 2 mais pas pour les autres rangs de polygamie.

TABLEAU 4.19 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 A 19 ANS MARIEES SELON LE MODE DE VIE ET LE SEXE

Modes de vie	Sexe											
	Masculin				Féminin				Ensemble			
	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P	P2	P3	P4	P
Nomade	7,1	2,6	1,3	11,0	12,0	1,6	0,4	14,0	11,6	1,7	0,5	13,7
Sédentaire	8,5	2,7	2,0	13,2	16,5	3,0	1,3	20,9	15,8	3,0	1,3	20,2
Ensemble	8,5	2,7	2,0	13,1	16,4	3,0	1,3	20,7	15,7	3,0	1,3	20,0

Suivant le groupe ethnique, dans l'ensemble, le taux de polygamie varie de 10,2% chez les *Boulala/Médégo/Kouka* à 34,0% chez les *Karo/Zimé/Pévé* (tableau 4.20). Chez les jeunes, suivant l'ethnie et le sexe, le constat semble être différent de celui de l'ensemble de la population. On remarque que, dans l'ensemble, ce ne sont plus les *Gorane* qui présentent le taux de polygamie le plus faible mais c'est plutôt le groupe ethnique *Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres* (6,7% chez les hommes). Les femmes du groupe ethnique *Boulala/Médégo/Kouka* présentent le taux de polygamie le plus faible (10,5%). Le taux de polygamie des hommes le plus élevé (29%) est observé chez les *Toupouri/Kéra*. A l'opposé, ce sont les adolescentes du groupe ethnique *Karo/Zimé/Pévé* qui présentent le taux de polygamie le plus élevé (36,1%).

**TABLEAU 4.20: PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION
POLYGAMIE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES
ORDINAIRES AGEES DE 12 A 19 ANS MARIEES SELON LE GROUPE
ETHNIQUE ET LE SEXE**

Groupe ethnique	Rang de polygamie			
	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4	Polygame
Gorane	9,7	1,8	0,7	12,2
Arabe	13,8	2,2	0,5	16,5
Baguirmi/Barma et autres	19,5	3,5	1,0	24,0
Kanembou/Bornou/Boudouma	15,1	2,1	0,5	17,7
Boulala/Médégo/Kouka	8,9	1,0	0,2	10,2
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	13,3	1,6	0,5	15,4
Zaghawa /Bideyat/Kobé	18,2	5,3	1,8	25,2
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	11,9	1,7	0,6	14,2
Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres	11,1	1,3	0,3	12,7
Moundang	19,0	5,4	4,0	28,4
Massa/Mousseye/Mousgoum	21,1	6,6	5,4	33,0
Toupouri/Kéra	20,7	4,9	2,6	28,2
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	17,0	3,3	1,3	21,5
Peul/Foulbé/Bodoré	20,4	3,2	0,8	24,3
Tama/Assongori/Mararit	14,9	1,6	0,7	17,2
Gabri/Kabalaye/Nangtchéché/Soumraye et autres	17,0	3,0	0,9	20,9
Marba/Lélé/Mesmé	16,6	4,2	2,7	23,5
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	12,6	1,9	0,5	15,0
Karo/Zimé/Pévé	21,3	6,4	6,3	34,0
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	17,4	3,4	1,2	22,1
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	21,2	3,2	0,9	25,4
Autres nationalités	18,4	3,4	1,3	23,1
Total	15,7	3,0	1,3	20,0

TABLEAU 4.21: PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION MASCULINE VIVANT EN UNION POLYGAMIQUE PARMIS LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 A 19 ANS MARIEE SELON LE GROUPE ETHNIQUE

Groupe ethnique	Rang de polygamie			
	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4	Polygame
Gorane	8,6	3,6	2,3	14,6
Arabe	7,8	2,4	1,3	11,5
Baguirmi/Barma et autres	10,9	4,0	2,8	17,7
Kanembou/Bornou/Boudouma	11,2	3,1	2,0	16,3
Boulala/Médégo/Kouka	5,1	1,6	0,6	7,3
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	7,5	2,0	1,3	10,8
Zaghawa/Bideyat/Kobé	10,9	4,8	2,7	18,3
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	5,9	2,7	1,5	10,1
Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres	4,3	1,5	0,9	6,7
Moundang	15,9	4,2	6,4	26,5
Massa/Mousseye/Mousgoum	9,6	3,8	4,2	17,7
Toupouri/Kéra	14,5	7,1	7,4	29,0
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	8,0	2,2	1,5	11,7
Peul/Foulbé/Bodoré	11,4	3,0	1,2	15,5
Tama/Assongori/Mararit	16,0	1,9	2,2	20,1
Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres	6,4	1,6	1,2	9,2
Marba/Lélé/Mesmé	7,6	3,5	2,6	13,7
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	7,9	3,1	2,6	13,6
Karo/Zimé/Pévé	6,9	3,2	6,4	16,5
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	10,0	2,8	2,5	15,4
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	9,4	2,3	3,1	14,8
Autres nationalités	13,1	4,9	3,3	21,3
Ensemble	8,5	2,7	2,0	13,1

TABLEAU 4.26 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION FEMININE VIVANT EN UNION POLYGAMIQUE PARMIS LA POPULATION FEMININE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 A 19 ANS MARIEE SELON LE GROUPE ETHNIQUE

Groupe ethnique	Rang de polygamie			
	Polygame 2	Polygame 3	Polygame 4	Polygame
Gorane	9,9	1,6	0,5	11,9
Arabe	14,3	2,1	0,5	16,9
Baguirmi/Barma et autres	20,0	3,5	0,9	24,4
Kanembou/Bornou/Boudouma	15,3	2,0	0,4	17,7
Boulala/Médégo/Kouka	9,3	1,0	0,2	10,5
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	13,9	1,6	0,4	15,9
Zaghawa (Bideyat/Kobé)	19,0	5,3	1,7	26,0
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	12,4	1,6	0,5	14,6
Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres	11,7	1,3	0,2	13,3
Moundang	19,4	5,6	3,7	28,6
Massa/Mousseye/Mousgoum	22,0	6,8	5,5	34,3
Toupouri/Kéra	21,2	4,7	2,2	28,1
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	18,1	3,4	1,2	22,7
Peul/Foulbé/Bodoré	21,0	3,2	0,8	24,9
Tama/Assongori/Mararit	14,8	1,6	0,5	16,9
Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres	18,5	3,2	0,9	22,5
Marba/Lélé/Mesmé	17,4	4,3	2,7	24,5
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	13,0	1,8	0,3	15,2
Karo/Zimé/Pévé	23,0	6,8	6,3	36,1
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	18,1	3,5	1,1	22,7
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	21,9	3,2	0,8	25,9
Autres nationalités	18,8	3,3	1,2	23,3
Total	16,4	3,0	1,3	20,7

4.2. Intensité de la polygamie

L'intensité de la polygamie dont il est question dans cette sous-section est le nombre moyen d'épouses par homme polygame et le nombre moyen de coépouses pour les femmes vivant en union polygamique. Le tableau 4.23 fournit ces indicateurs suivant le milieu de résidence, le statut de handicap et le mode de vie.

Dans l'ensemble, au niveau national, le nombre moyen de femmes par homme marié est de 2,3 et le nombre moyen de coépouses par femme en union polygamique est de 1,4.

Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, le nombre moyen d'épouses par homme polygame est de 2,3. Par contre, chez les femmes, le nombre moyen de coépouses est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (1,4 contre 1,3).

Suivant le statut de handicap, chez les hommes (respectivement chez les femmes), le nombre moyen d'épouses (respectivement de coépouses) est plus élevé pour les handicapés que pour les non handicapés, soit 2,4 contre 2,3 (respectivement 1,5 contre 1,4). On remarque aussi que, suivant le mode de vie, le nombre moyen d'épouses par homme marié et le nombre moyen de coépouses sont plus élevés chez les sédentaires que chez les nomades (2,3 contre 2,2 pour les hommes et 1,4 contre 1,2 pour les femmes).

TABLEAU 4.23 : NOMBRE MOYEN D'EPOUSES ET DE COEPOUSES RESPECTIVEMENT POUR LES HOMMES ET LES FEMMES EN UNION POLYGAMIQUE SELON CERTAINES CARACTERISTIQUES

Caractéristique	Homme	Femme
Milieu de résidence		
Urbain	2,3	1,3
Rural	2,3	1,4
Statut de handicap		
Non Handicapé	2,3	1,4
Handicapé	2,4	1,5
Mode de vie		
Nomade	2,2	1,2
Sédentaire	2,3	1,4
Ensemble	2,3	1,4

Selon les grands groupes ethniques, on constate à travers le tableau 4.24 que ce sont les *Karo/Zimé/Pévé* qui viennent en tête en terme de nombre moyen d'épouses par homme (2,6), suivi des *Massa/Mousseye/Mousgoume* (2,5 femmes par homme). De même, chez les femmes, c'est chez les *Massa/Mousseye/Mousgoume* et les *Karo/Zimé/Pévé* que le nombre moyen de coépouses est plus élevé (1,8 coépouses pour chacun des groupes ethniques).

TABLEAU 4.24 : NOMBRE MOYEN D'ÉPOUSES PAR HOMME ET DE COÉPOUSES PAR FEMME VIVANT EN UNION POLYGAMIQUE ET PAR GROUPE ETHNIQUE

Groupes ethniques	Homme	Femme
Gorane	2,2	1,2
Arabe	2,2	1,2
Baguirmi/Barma et autres	2,3	1,4
Kanembou/Bornou/Boudouma	2,2	1,2
Boulala/Médégo/Kouka	2,2	1,2
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	2,2	1,2
Zaghawa/Bideyat/Kobé	2,4	1,4
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	2,2	1,2
Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres	2,2	1,2
Moundang	2,4	1,6
Massa/Mousseye/Mousgoum	2,5	1,8
Toupouri/Kéra	2,4	1,6
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	2,3	1,5
Peul/Foulbé/Bodoré	2,2	1,3
Tama/Assongori/Mararit	2,2	1,2
Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres	2,3	1,4
Marba/Lélé/Mesmé	2,4	1,6
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	2,2	1,2
Karo/Zimé/Pévé	2,6	1,8
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	2,3	1,4
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	2,3	1,3
Autres nationalités	2,2	1,3
Ensemble	2,3	1,4

Suivant les régions, le tableau 4.25 montre que le nombre moyen d'épouses par homme marié varie de 2,2 dans les régions du Batha, du Borkou, du Chari Baguirmi, du Guéra, de Hadjer Lamis, du Kanem, du Lac, du Ouaddaï, du Salamat, de Wadi Fira, du Barh El Gazal, de Sila et du Tibesti à 2,5 dans les régions du Mayo Kebbi Est et du Mayo Kebbi Ouest. Après viennent les régions du Mandoul et de la Tandjilé avec 2,4 chacune en termes de nombre moyen d'épouse par homme.

Chez les femmes, le nombre moyen de coépouses par femme en union polygamique varie de 1,2 dans les régions du Batha, du Borkou, du Guéra, de Hadjer Lamis, du Kanem, du Lac, du Ouaddaï, du Salamat, du Barh El Gazal et de Sila à 1,7 dans la région du Mayo Kebbi Est. Cette dernière région est suivie de celles du Mayo Kebbi Ouest et de la Tandjilé (1,6 chacun). Enfin, dans les régions du Logone Occidental et du Mandoul, le nombre moyen de coépouses par femme en union polygamique est de 1,5.

TABLEAU 4.25 : NOMBRE MOYEN D'ÉPOUSES PAR HOMME ET DE COÉPOUSES PAR FEMME VIVANT EN UNION POLYGAMIQUE ET PAR RÉGION

Région	Homme	Femme
Batha	2,2	1,2
Borkou	2,2	1,2
Chari Baguirmi	2,2	1,3
Guéra	2,2	1,2
Hadjer Lamis	2,2	1,2
Kanem	2,2	1,2
Lac	2,2	1,2
Logone Occidental	2,3	1,5
Logone Oriental	2,3	1,4
Mandoul	2,4	1,5
Mayo Kebbi Est	2,5	1,7
Mayo Kebbi Ouest	2,5	1,6
Moyen Chari	2,3	1,4
Ouaddaï	2,2	1,2
Salamat	2,2	1,2
Tandjilé	2,4	1,6
Wadi Fira	2,2	1,3
N'Djamena	2,3	1,3
Barh El Gazal	2,2	1,2
Ennedi	2,3	1,3
Sila	2,2	1,2
Tibesti	2,2	1,3
Ensemble	2,3	1,4

Vue d'ensemble

Il ressort globalement que le taux de polygamie est de 29,5%. Parmi les hommes, il est de 24,1% alors que chez les femmes, il est de 33,7%.

Le taux de polygamie en milieu urbain est de 24,3%, et en milieu rural, il est de 30,9%. Par ailleurs, il est établi que les régions du Kanem, du Borkou, du Barh-El-Gazal, du Batha détiennent les taux de polygamie les plus faibles aussi bien chez les hommes (moins de 20%) que chez les femmes (moins de 24%). L'intensité de la polygamie chez les hommes est la même en milieu urbain qu'en milieu rural (2,3 épouses en moyenne).

En ce qui concerne les groupes ethniques, la polygamie est plus prononcée dans le groupe ethnique Karo/Zimé/Péré(41,2%) et moins dans le groupe Gorane (19,1%).

CHAPITRE 5: UNIONS LIBRES

Dans ce chapitre, on se propose d'analyser les unions libres selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques de la population. Le chapitre se subdivise en quatre sections : (1) Vue d'ensemble sur les unions libres ; (2) unions libres et quelques caractéristiques socioculturelles ; (3) unions libres et quelques caractéristiques socioéconomiques ; (4) les unions libres au sein de la population âgée de 12 à 19 ans.

5.1. Vue d'ensemble sur les unions libres

Selon le manuel de l'agent enquêteur du RGPH2, l'union libre est la situation matrimoniale dans laquelle se trouve une personne qui vit avec un conjoint sans célébration de mariage légal, religieux ou coutumier. Cette forme d'union est peu répandue au Tchad et même si elle existe, en général, peu de gens se déclarent être dans cette situation. Parmi la population vivant en union, il ressort que seulement 0,4% d'entre elle vit en union libre, 70,2% en union monogamique et 29,4% en union polygamique. La variation selon le sexe indique que 0,3% des hommes vit en union libre contre 0,5% chez les femmes. Le tableau 5.01 donne les différentes proportions de la population selon le type d'union et le sexe.

TABLEAU 5.01 : REPARTITION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES DE 12 ANS ET PLUS VIVANT EN UNION PAR SEXE SELON LES TYPES D'UNION

Sexe	Type d'union							
	Union Libre		Monogame		Polygame		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	4 270	0,3	1 284 040	75,7	408 442	24,1	1 696 752	100,0
Féminin	10 833	0,5	1 365 658	65,9	695 130	33,6	2 071 621	100,0
Ensemble	15 103	0,4	2 649 698	70,2	1 103 572	29,4	3 768 373	100,0

5.1.1. Union libre et milieu de résidence

La variation de l'union libre selon le milieu de résidence révèle que ce phénomène est plus urbain que rural. En milieu urbain, 0,8% des personnes vivant en union sont en union libre contre 0,3% en milieu rural. Cette différence s'explique par le fait qu'en ville, des nouvelles habitudes sont introduites. En fonction du sexe, il ressort que quel que soit le milieu de résidence, la proportion des femmes en union libre est deux fois plus importante que celle des hommes.

TABLEAU 5.02 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	0,5	1,0	0,8
Rural	0,2	0,4	0,3
Total	0,3	0,5	0,4

5.1.2. Union libre et région de résidence

Bien que le phénomène soit peu répandu sur l'ensemble du territoire national du Tchad, des différences existent cependant entre les régions. Dans la région du Borkou, la proportion des personnes vivant en union libre est quasiment nulle. Par contre dans le Moyen Chari, ce phénomène est assez développé. Il est de l'ordre de 1,5%. Aussi, il ressort du tableau 5.03 qu'il est plus important chez les femmes (2,1%) que chez les hommes (0,8%) de cette même région. Les unions libres sont relativement faibles (0,1%) dans les régions du Kanem, du Lac et de Barh El Gazal et un peu plus élevées (supérieures ou égales à 0,5%) dans les régions du Logone Oriental, du Mandoul, du Moyen Chari, de N'Djamena et de l'Ennedi.

TABLEAU 5.03 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR REGION DE RESIDENCE SELON LE SEXE

Région	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Batha	0,1	0,3	0,2
Borkou	0,0	0,1	0,0
Chari Baguirmi	0,3	0,3	0,3
Guéra	0,1	0,4	0,3
Hadjer Lamis	0,1	0,3	0,2
Kanem	0,0	0,2	0,1
Lac	0,1	0,1	0,1
Logone occidentale	0,2	0,4	0,3
Logone orientale	0,3	0,6	0,5
Mandoul	0,4	0,9	0,7
Mayo Kebbi Est	0,1	0,3	0,2
Mayo Kebbi Ouest	0,1	0,2	0,2
Moyen Chari	0,8	2,1	1,5
Ouaddaï	0,1	0,5	0,3
Salamat	0,2	0,5	0,4
Tandjilé	0,1	0,3	0,2
Wadi Fira	0,3	0,4	0,4
N'Djamena	0,6	1,0	0,8
Barh El Gazal	0,1	0,2	0,1

Ennedi	0,5	0,9	0,7
Sila	0,1	0,3	0,2
Tibesti	0,1	0,1	0,1
Ensemble	0,3	0,5	0,4

5.1.3. Union libre et nationalité

Selon la zone géographique, les ressortissants de l'Afrique centrale se sont plus déclarés en union libre : 2,3% dans l'ensemble, soit 2,7% chez les femmes et 1,5% chez les hommes. Les ressortissants des *Autres pays* viennent en deuxième position avec 0,9%, suivi de l'Afrique de l'Ouest (0,8%). Au Tchad, seulement 0,4% des mariés déclarent vivre en union libre.

TABLEAU 5.04 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR NATIONALITE SELON LE SEXE

Groupes de nationalités	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Tchad	0,2	0,5	0,4
Afrique centrale	1,5	2,7	2,3
Afrique de l'ouest	0,9	0,6	0,8
Autre Afrique	0,3	0,3	0,3
Autres pays	1,0	0,7	0,9
Ensemble	0,3	0,5	0,4

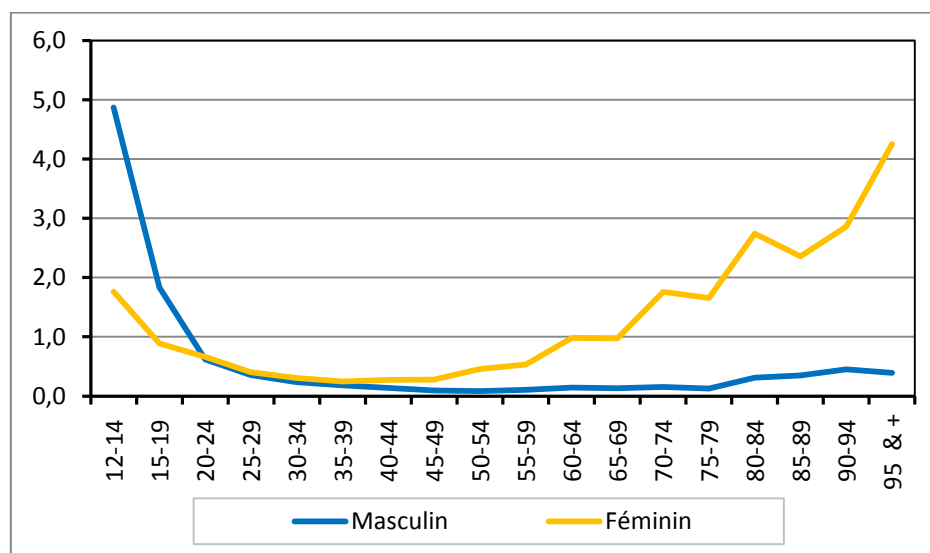
5.1.4. Union libre, sexe et âge

Le tableau 5.05 indique que les unions libres sont présentes à tous les âges mais leur poids varie d'un groupe d'âge à un autre et selon le sexe. Pour les hommes, la proportion des personnes vivant en union libre est très importante chez les jeunes de 12 à 14 ans (4,9%) et cette importance décroît pour être presque nulle dans la tranche d'âges 40-73 ans avant de croître légèrement. Chez les femmes, la courbe révèle une décroissance lente pour atteindre un minimum de 0,2% entre 35 et 39 ans. Elle atteint son maximum aux âges avancés.

TABLEAU 5.05 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR GROUPE D'AGE ET PAR SEXE

Groupe d'âges	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
12-14	4,9	1,8	2,2
15-19	1,8	0,9	1,0
20-24	0,6	0,7	0,6
25-29	0,4	0,4	0,4
30-34	0,2	0,3	0,3
35-39	0,2	0,2	0,2
40-44	0,1	0,3	0,2
45-49	0,1	0,3	0,2
50-54	0,1	0,5	0,2
55-59	0,1	0,5	0,2
60-64	0,1	1,0	0,4
65-69	0,1	1,0	0,4
70-74	0,2	1,8	0,6
75-79	0,1	1,7	0,5
80-84	0,3	2,7	0,9
85-89	0,4	2,4	0,7
90-94	0,5	2,9	1,0
95 et plus	0,4	4,3	1,2
Total	0,3	0,5	0,4

GRAPHIQUE 5.01 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES DE 12 ANS ET PLUS VIVANT EN UNION SELON LE SEXE ET L'AGE



5.2. Union libre et quelques caractéristiques socioculturelles

5.2.1. Union libre et religion

Le tableau 5.06 montre que l'union libre est visible dans tous les milieux religieux. Dans l'ensemble, l'union libre est plus constatée chez les Protestants (0,7%) et les catholiques (0,6%) que chez les adeptes d'autres religions. Selon le sexe, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans cette catégorie d'union que les hommes. Les hommes catholiques, protestants et sans religion sont les plus représentés (0,4%). Quant aux femmes, ce sont celles de religion catholique et protestante qui sont le plus dans cette forme d'union (0,8%).

TABLEAU 5.06 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR RELIGION SELON LE SEXE

Religion	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	0,2	0,3	0,3
Catholique	0,4	0,8	0,6
Musulman	0,2	0,3	0,3
Protestant	0,4	0,8	0,7
Autres	0,3	0,6	0,5
Sans religion	0,4	0,7	0,5
Total	0,3	0,5	0,4

5.2.2. Union libre et ethnïe

Mis à part les ressortissants des autres pays (1,1%), les Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres), les Baguirmi/Barma et autres, les Tama/Assongori/Mararit, les Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres et les Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres) sont relativement plus nombreux à vivre en union libre avec de proportions comprises entre 0,5% et 0,8%.

TABLEAU 5.07 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR GROUPE ETHNIQUE SELON LE SEXE

Groupe ethniques	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Gorane	0,1	0,2	0,1
Arabe	0,2	0,3	0,2
Baguirmi/Barma et autres	0,3	0,7	0,5
Kanembou/Bornou/Boudouma	0,1	0,2	0,1
Boulala/Médégo/Kouka	0,1	0,4	0,3
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	0,1	0,4	0,3
Zaghawa /Bideyat/Kobé	0,3	0,5	0,4
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	0,2	0,5	0,4
Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres	0,1	0,4	0,3
Moundang	0,1	0,2	0,2
Massa/Mousseye/Mougoum	0,1	0,3	0,2
Toupouri/Kéra	0,2	0,2	0,2
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	0,5	1,0	0,8
Peul/Foulbé/Bodoré	0,3	0,4	0,4
Tama/Assongori/Mararit	0,4	0,6	0,5
Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres	0,4	0,7	0,5
Marba/Lélé/Mesmé	0,1	0,3	0,2
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	0,1	0,4	0,3
Karo/Zimé/Pévé	0,1	0,2	0,1
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	0,4	0,6	0,5
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	0,2	0,3	0,3
Autres nationalités	0,9	1,3	1,1
Ensemble	0,3	0,5	0,4

Parmi les femmes, les plus relativement dénombrées en union libre sont les ressortissantes des autres pays (1,3%), celles des ethnies Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres) (1%), les Baguirmi/Barma et autres (0,7%) , les Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres (0,7%), les Tama/Assongori/Mararit (0,6%) et les Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres) (0,6%).

5.2.3. Union libre et mode de vie

Bien que les unions libres soient constatées pour les deux modes de vie, dans l'ensemble, elles sont proportionnellement deux fois plus importantes chez les sédentaires. Parmi les nomades en union libre, les hommes et les femmes sont représentés de façon égale (0,2%). Chez les sédentaires, l'on rencontre 0,5% des femmes contre 0,3% d'hommes en union libre.

TABLEAU 5.08 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR MODE DE VIE SELON LE SEXE

Mode de vie	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Nomade	0,2	0,2	0,2
Sédentaire	0,3	0,5	0,4
Ensemble	0,3	0,5	0,4

5.2.4. Union libre et niveau d'instruction

Le tableau 5.09 montre que dans l'ensemble, la proportion des personnes vivant en union libre est croissante avec le niveau d'instruction : elle varie de 0,3% chez les individus sans niveau d'instruction à 1,3% chez les individus de niveau supérieur. Cette croissance est observée aussi bien chez les hommes que chez les femmes mais la proportion d'union libre chez les femmes reste supérieure à celle des hommes, quel que soit le niveau d'instruction. Le phénomène d'union libre touche donc plus les femmes que les hommes. Cette situation serait due au fait qu'un homme (marié ou non) peut vivre avec une ou plusieurs femmes en même temps sans qu'il ne les marie.

TABLEAU 5.09 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE SEXE

Niveau d'étude	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Sans niveau	0,2	0,4	0,3
Primaire	0,3	0,9	0,6
Secondaire	0,5	2,0	1,0
Supérieur	1,0	2,3	1,3
Ensemble	0,3	0,5	0,4

5.3. Unions libres et catégorie socioprofessionnelle

L'analyse selon les grands groupes de professions fait ressortir que les unions libres touchent la quasi-totalité des catégories. Au niveau des *Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs* et des individus de *Métiers qualifiés d'industrie et de l'artisanat*, la proportion des personnes vivant en union libre est de 0,6% (supérieur au niveau national). C'est parmi les *Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche* qu'on observe la proportion la plus faible (0,2%).

TABLEAU 5.10 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS ET PLUS ACTIVE OCCUPEE PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE SELON LE SEXE

Grands groupes de professions	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	0,4	1,1	0,6
Professions intellectuelles et scientifiques	0,3	0,8	0,4
Professions intermédiaires	0,4	0,9	0,5
Employés de type administratif	0,3	0,9	0,5
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	0,2	0,6	0,4
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	0,1	0,3	0,2
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	0,5	0,7	0,6
Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	0,3	0,2	0,3
Professions élémentaires	0,4	0,7	0,4
Professions militaires, policières et douanières	0,3	1,0	0,3
Ensemble	0,3	0,5	0,4

5.4. Unions libres et statut de handicap

L'union libre concerne aussi bien les handicapés que les non handicapés. Cependant, les handicapés sont 2 fois plus concernés (0,9%) que les non handicapés (0,4%) par cette catégorie d'union. La proportion des non handicapés en union libre est plus de 2 fois plus importante chez les femmes (0,5%) que chez les hommes (0,2%). Chez les handicapés, la proportion des femmes en union libre est environ 5 fois plus importante que celle des hommes (1,9% contre 0,4%).

TABLEAU 5.11 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS ET PLUS SELON LE STATUT D'HANDICAP PAR SEXE

Statut de handicap	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Non Handicapé	0,2	0,5	0,4
Handicapé	0,4	1,9	0,9
Ensemble	0,3	0,5	0,4

5.5. Unions libres au sein de la population âgée de 12-19 ans

Chez les adolescents de 12 à 19 ans, il ressort du tableau 5.12 que la proportion des adolescents vivant en union libre est plus élevée entre 12 et 14 ans quel que soit le sexe. Il ressort aussi que la proportion des adolescents vivant en union libre (1,1%) est supérieure à celle de l'ensemble de la population âgée de 12 ans et plus (0,4%). Par ailleurs, la proportion des adolescents vivant en union libre reste plus élevée chez les garçons (2,3%) que chez les filles (1%).

TABLEAU 5.12 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 A 19 ANS SELON L'AGE ET LE SEXE

Age	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
12	5,2	2,5	3,1
13	4,4	1,9	2,3
14	4,8	1,3	1,7
15	3,8	1,0	1,2
16	3,5	1,1	1,2
17	2,3	0,9	1,0
18	1,3	0,8	0,8
19	1,3	0,9	1,0
Ensemble	2,3	1,0	1,1

En milieu rural, la proportion des personnes vivant en union libre est décroissante avec l'âge. Cette proportion varie de 3,3% (à 12 ans) à 0,7% (à 19 ans) dans la population des non célibataires. Par contre, en milieu urbain, la proportion des personnes vivant en union libre est quasiment uniformément répartie dans la tranche d'âges 12-19 ans. C'est à l'âge de 13 ans que la proportion des adolescents vivant en union libre est plus élevée (1,9%). Inversement, à 14 ans, elle est plus faible (1,4%).

TABLEAU 5.13 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION VIVANT EN UNION LIBRE PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES EN UNION AGEES DE 12 ANS A 19 ANS PAR AGE ET SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Age	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
12	1,8	3,3	3,1
13	1,9	2,4	2,3
14	1,4	1,7	1,7
15	1,5	1,1	1,2
16	1,8	1,1	1,2
17	1,8	0,8	1,0
18	1,5	0,7	0,8
19	1,8	0,7	1,0
Ensemble	1,6	0,9	1,1

Vue d'ensemble

Il ressort globalement que la proportion des personnes en union libre parmi les individus en union est de 0,4%. Cette proportion est de 0,3% parmi les hommes en union et 0,5% parmi les femmes en union. Le nombre de personnes touchées par cette forme d'union s'élève à 15 103 au Tchad en 2009.

Suivant le milieu de résidence, il y a proportionnellement plus de personnes en union libre en milieu urbain qu'en milieu rural : 0,8% contre 0,3%. Par rapport aux régions de résidence, il y a proportionnellement plus de personnes en union libre dans le Moyen Chari (0,8%), à N'Djamena (0,5%) et dans l'Ennedi (0,5%), comparativement aux autres régions du pays.

CHAPITRE 6: RUPTURES D'UNIONS

On propose dans ce chapitre d'analyser les ruptures d'union. Il n'existe que trois possibilités de rompre une union: la séparation, le veuvage ou le divorce. Le présent chapitre se structure en quatre sections : (i) Vue d'ensemble sur les ruptures d'unions ; (ii) ruptures d'unions et quelques caractéristiques socioculturelles ; (iii) ruptures d'unions et quelques caractéristiques socioéconomiques ; (iv) ruptures d'unions au sein de la population âgée de 12 à 19 ans.

6.1. Vue d'ensemble sur les ruptures d'unions

La population des non célibataires est constituée des individus qui sont mariés, veufs, divorcés, séparés. Dans cette population, l'on rencontre une majorité absolue de mariés(es), avec une proportion de 90,4%. L'on rencontre aussi une proportion non négligeable de veufs (ves) (5,9%). Les divorcés(es) et les séparés(es) représentent respectivement 2,0% et 1,3% de cette population alors que juste une minorité (0,4%) est concernée par les unions libres.

De même, on observe qu'indépendamment du sexe, cet ordre de grandeur est le même. Par ailleurs, hormis le cas des mariés, les proportions des femmes dépassent celles des hommes pour les autres catégories des non célibataires.

TABLEAU 6.01 : EFFECTIF ET PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION NON CELIBATAIRE AGEE DE 12 ANS ET PLUS

Sexe	Veuf		Divorcé		Séparé		Marié/UL		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	28 656	1,6	17 669	1,0	11 551	0,7	1 696 752	96,7	1 754 628	100,0
Féminin	213 864	8,9	65 815	2,7	42 127	1,8	2 071 621	86,6	2 393 427	100,0
Ensemble	242 520	5,9	83 484	2,0	53 678	1,3	3 768 373	90,7	4 148 055	100,0

6.1.1. Ruptures d'union et milieu de résidence

Le tableau 6.02 montre que dans l'ensemble, les ruptures d'unions sont majoritairement causées par le veuvage et dans de proportions plus réduites par le divorce et la séparation. Les femmes sont plus concernées par le phénomène de ruptures d'union.

L'on observe davantage cette situation en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, on constate qu'en milieu urbain, 6,1% des ruptures sont causées par le veuvage, 2,8% par le divorce et 1,4% par la séparation. Alors qu'en milieu rural 5,9% des ruptures d'union sont causées par le veuvage, 1,8% par le divorce et 1,3% par la séparation.

TABLEAU 6.02 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURE D'UNION PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRES PAR MILIEU DE RESIDENCE SELON LE SEXE

Milieu de résidence	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veuvage	Divorcé	Séparé	Veuvage	Divorcée	Séparé	Veuvage	Divorcé	Séparé
Urbain	1,5	1,5	0,8	9,6	3,8	1,9	6,1	2,8	1,4
Rural	1,7	0,9	0,6	8,8	2,5	1,7	5,9	1,8	1,3
Ensemble	1,6	1,0	0,7	8,9	2,7	1,8	5,9	2,0	1,3

6.1.2. Ruptures d'union et région de résidence

Dans toutes les régions, l'on observe un niveau nettement plus élevé des proportions de veufs (ves), suivi de celles des divorcés(es) et des séparés(es). Le cumul des proportions montre que c'est dans les régions du Guéra, du Tibesti, du Borkou, du Mayo Kebbi Est, du Salamat, du Logone Occidental, du Mandoul, de la Tandjilé, du Logone Oriental et du Moyen Chari que les ruptures d'unions sont plus nombreuses.

Dans l'ensemble, les régions dans lesquelles on rencontre relativement plus de veufs (ves) sont les régions du Mayo-Kebbi Est (9,5%), du Tibesti (7,9%), de la Tandjilé (7,7%), du Guéra (7,1%), du Salamat (6,5%), du Mandoul (6,5%), du Logone Occidental (6,5%), du Logone Oriental (6,0%) et du Borkou (6,0%). Les veuves du Mayo Kebbi Est enregistrent la plus importante proportion (14,0%) alors que la proportion la plus élevée des veufs est observée au Tibesti (3,4%) et la plus faible au Sila (1,1%).

Les divorces sont relativement plus observés dans les régions du Borkou (3,9%), du Guéra (3,6%), du Salamat (3,4%), de N'Djamena (3,1%), du Tibesti (3,0%), du Batha (2,5%) et du Hadjer-Lamis (2,4%). Chez les femmes, la proportion des divorcées est plus élevée dans la région du Borkou (5,6%) et plus faible dans la région du Mayo Kebbi Est (0,9%). La proportion des divorcés est plus élevée au Wadi Fira (1,7%) et plus faible au Mayo Kebbi Est (0,6%).

Pour les séparations de corps, les proportions les plus élevées sont enregistrées dans les régions du Mandoul (2,5%), du Logone Occidental (2,4%), du Logone Oriental (2,0%), du Moyen Chari (1,8%), de la Tandjilé (1,8%), du Borkou (1,7%) et du Guéra (1,6%). La plus faible proportion des séparés est enregistrée dans la région de Wadi Fira et du Lac (0,5%). Chez les hommes, la proportion la plus élevée est observée au Mandoul (1,4%) et la plus faible au Lac (0,2%).

TABLEAU 6.03 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURE D'UNION PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR REGION DE RESIDENCE SELON LE SEXE

Région/ Sexe	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veuf	Divorcé	Séparé	Veuve	Divorcée	Séparée	Veuf	Divorcé	Séparé
Batha	1,4	0,7	0,4	8,5	3,8	1,4	5,5	2,5	1,0
Borkou	2,4	1,9	1,2	9,0	5,6	2,1	6,0	3,9	1,7
Chari Baguirmi	1,5	1,0	0,5	7,2	1,9	1,0	4,8	1,5	0,8
Guera	1,6	1,0	0,7	10,7	5,4	2,2	7,1	3,6	1,6
Hadjer Lamis	1,4	1,2	0,5	7,4	3,3	1,2	4,9	2,4	0,9
Kanem	1,4	0,8	0,3	7,4	2,5	1,0	5,0	1,8	0,7
Lac	1,4	0,9	0,2	6,4	2,4	0,7	4,3	1,7	0,5
Logone Occidentale	2,0	1,2	1,2	9,7	3,0	3,3	6,5	2,2	2,4
Logone Orientale	1,9	1,1	1,0	8,9	2,7	2,7	6,0	2,1	2,0
Mandoul	1,8	1,4	1,4	9,4	2,2	3,2	6,5	1,9	2,5
Mayo Kebbi Est	2,2	0,6	0,5	14,0	0,9	1,3	9,5	0,8	1,0
Mayo Kebbi Ouest	1,6	0,6	0,5	8,2	1,0	1,1	5,6	0,9	0,9
Moyen Chari	1,7	1,4	1,0	8,8	2,8	2,3	5,9	2,2	1,8
Ouaddaï	1,3	0,7	0,3	7,4	3,3	1,2	4,9	2,2	0,9
Salamat	1,4	0,9	0,4	9,9	5,1	1,9	6,5	3,4	1,3
Tandjilé	2,3	0,7	0,8	11,2	1,7	2,4	7,7	1,3	1,8
Wadi Fira	1,2	0,3	0,2	6,6	1,1	0,7	4,4	0,7	0,5
N'Djamena	1,2	1,7	0,7	8,3	4,4	1,5	5,1	3,1	1,1
Barh El Gazal	1,3	0,9	0,3	5,1	1,9	0,6	3,4	1,4	0,5
Ennedi	1,6	1,5	1,0	6,0	2,7	1,0	4,0	2,1	1,0
Sila	1,1	0,7	0,4	8,6	3,3	1,4	5,5	2,2	1,0
Tibesti	3,4	1,9	0,7	11,5	3,8	1,0	7,9	3,0	0,9
Ensemble	1,6	1,0	0,7	8,9	2,7	1,8	5,9	2,0	1,3

6.1.3. Ruptures d'union et zone géographique

Les ressortissants de l'Afrique centrale vivant au Tchad détiennent les plus importantes proportions aussi bien chez les veufs (8,2%), les divorcés (2,7%) que chez les séparés (1,6%). Les non célibataires en rupture d'union sont faiblement représentés chez les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest. Pour cette zone géographique, les veufs représentent 3,4%, les divorcés 2,1% et les séparés 1%.

TABLEAU 6.04 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURE D'UNION PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE SELON LE SEXE

	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veuf	Divorcé	Séparé	Veuve	Divorcée	Séparée	Veuf	Divorcé	Séparé
Tchad	1,6	1,0	0,7	8,9	2,7	1,8	5,9	2,0	1,3
Afrique Centrale	3,1	1,5	1,0	10,7	3,4	2,0	8,2	2,7	1,6
Afrique de l'Ouest	0,9	1,3	0,4	5,9	3,0	1,6	3,4	2,1	1,0
Autre Afrique	2,1	0,5	0,4	9,0	1,7	1,8	6,1	1,2	1,2
Autres pays	1,8	2,4	0,5	8,1	2,3	1,7	5,0	2,4	1,1
Ensemble	1,6	1,0	0,7	8,9	2,7	1,8	5,9	2,0	1,3

6.1.4. Ruptures d'union, sexe et âge

Dans l'ensemble, le veuvage et le divorce s'intensifient avec l'âge. Cette situation concerne plus spécifiquement les individus âgés de 50 ans et plus pour le veuvage et 40 ans et plus pour le divorce. Chez les séparés, il n'y a pas d'écart considérable entre les proportions aux différents groupes d'âges.

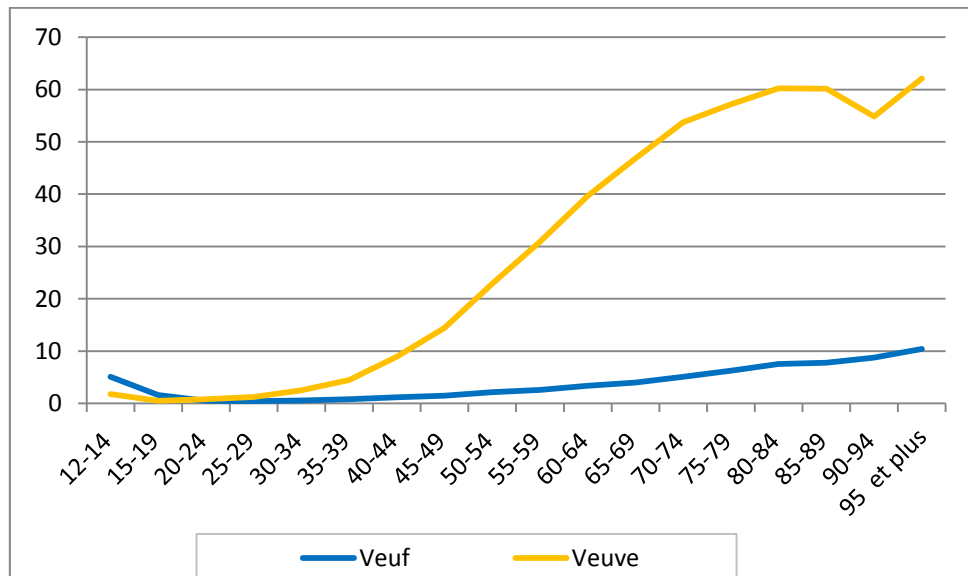
TABLEAU 6.05 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURE D'UNION PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR GROUPES D'AGES SELON LE SEXE

Groupe d'âges	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veuf	Divorcé	Séparé	Veuve	Divorcée	Séparée	Veuf	Divorcé	Séparé
12-14	5,1	3,5	1,6	1,8	1,3	1,2	2,3	1,7	1,2
15-19	1,6	1,6	1,5	0,5	1,5	1,3	0,6	1,5	1,3
20-24	0,5	0,9	0,9	0,8	2,0	1,6	0,7	1,7	1,4
25-29	0,4	0,8	0,7	1,3	2,1	1,5	1,0	1,6	1,2
30-34	0,6	0,9	0,6	2,5	2,5	1,6	1,7	1,8	1,2
35-39	0,8	0,9	0,6	4,5	2,7	1,8	2,7	1,9	1,2
40-44	1,1	1,0	0,6	8,9	3,5	2,0	5,1	2,2	1,3
45-49	1,5	1,0	0,6	14,4	4,0	2,3	7,5	2,4	1,4
50-54	2,2	1,1	0,6	22,9	4,7	2,3	11,9	2,8	1,4
55-59	2,6	1,1	0,7	30,9	4,5	2,4	14,5	2,5	1,4
60-64	3,4	1,2	0,6	39,7	4,9	2,3	20,4	2,9	1,4
65-69	4,0	1,2	0,7	46,8	4,2	2,1	22,4	2,5	1,3
70-74	5,1	1,4	0,8	53,7	4,5	2,1	27,2	2,8	1,4
75-79	6,2	1,5	0,8	57,2	3,7	1,9	27,1	2,4	1,2
80-84	7,5	1,7	0,9	60,2	4,1	2,2	30,9	2,8	1,5
85-89	7,7	1,5	0,7	60,2	3,6	2,1	27,8	2,3	1,3
90-94	8,8	1,9	1,1	54,8	4,1	2,7	28,3	2,8	1,7
95 et plus	10,4	2,2	1,4	62,1	3,9	2,1	32,4	2,9	1,7
Ensemble	1,6	1,0	0,7	8,9	2,7	1,8	5,9	2,0	1,3

Selon les groupes d'âges, les individus de 95 ans et plus sont plus nombreux que les autres non célibataires en rupture d'union. A l'inverse, le grand groupe 15-24 ans est faiblement représenté. L'on observe que les adolescents (de 12 à 19 ans) sont peu touchés par le veuvage. La situation est similaire mais moindre pour le divorce et la séparation de corps pour cette même catégorie d'individus.

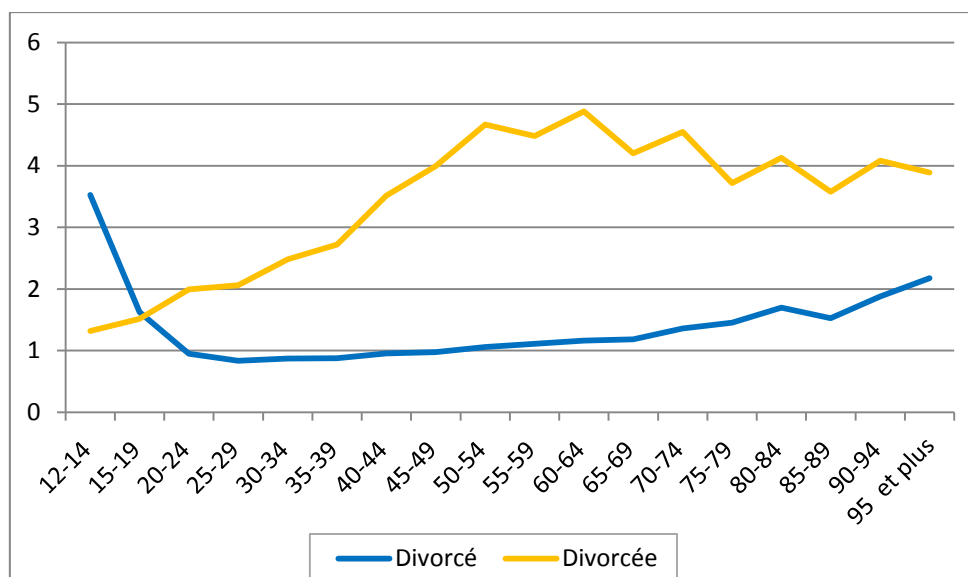
Le graphique 6.01 montre que quelque soit le sexe, le veuvage est proportionnellement croissant avec l'âge. Après l'âge de 34 ans, l'on observe un écart entre les proportions des veufs et celles des veuves. Cet écart, en faveur des veuves, devient de plus en plus important et atteint son maximum à l'âge de 87 ans puis à 95 ans et plus.

GRAPHIQUE 6.01 : PROPORTION (EN %) DES VEUF PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR SEXE ET AGE



Le graphique 6.02 indique que la variation des proportions des divorcés est plus remarquable chez les femmes que chez les hommes. Entre 12 et 19 ans, l'on dénombre plus de divorcés hommes que femmes. Les proportions des divorcés femmes dépassent celles des hommes à partir de 20 ans.

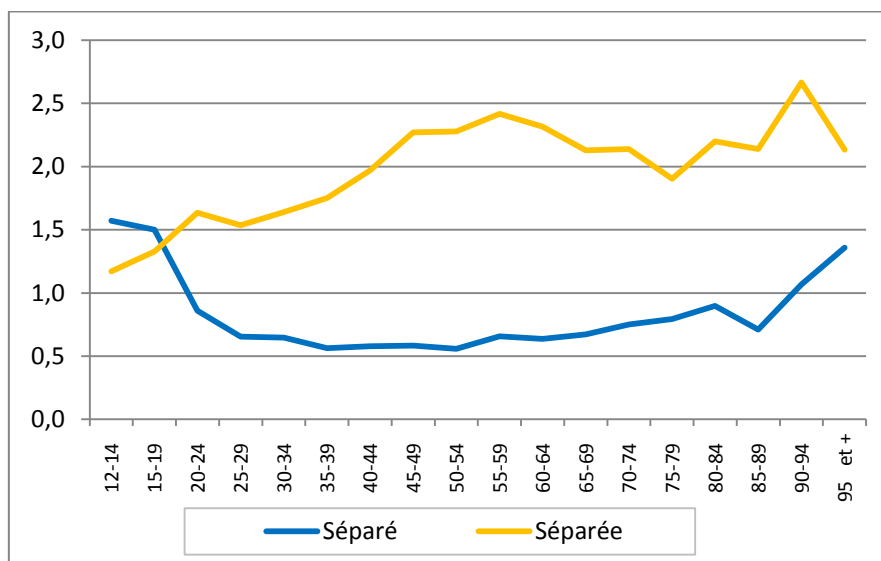
GRAPHIQUE 6.02 : PROPORTION (EN %) DES DIVORCES PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR SEXE ET AGE



Sur le graphique 6.03, l'on observe une évolution croissante de la proportion des

femmes séparées en fonction de l'âge. La séparation est plus intense dans la tranche d'âges 90-94 ans. Chez les hommes, le niveau maximal est atteint dans la classe 12-14 ans. Après cette tranche d'âges, il ressort une décroissance jusqu'à l'âge de 34 ans, puis une légère croissance entre 34 et 84 ans et enfin puis une croissance considérable après 84 ans.

GRAPHIQUE 6.03 : PROPORTION (EN %) DES SEPARES PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR SEXE ET AGE



6.1.5. Ruptures d'union et religion

De l'examen du tableau 6.06, il ressort que les proportions des veufs les plus élevées sont observées chez les animistes (9,2%) et chez les catholiques (7,4%). Par ailleurs, le veuvage est plus constaté chez les femmes (8,9%) que chez les hommes (1,6%) et ce, quelle que soit la religion. La proportion des veufs la plus faible est observée chez les musulmans (5,0%)

Le divorce quant à lui est plus constaté chez les musulmans (2,2%), les catholiques (2,0%) et les protestants (1,8%). Comme le cas du veuvage, le divorce est plus présent chez les femmes que chez les hommes (2,7% contre 1,0%). Ce constat reste valable quelle que soit la religion.

Quant à la séparation, elle est faiblement représentée dans les milieux animistes et musulmans avec une proportion de 0,9% pour chaque appartenance religieuse. A l'inverse, les plus importantes des proportions des séparés sont observées chez les catholiques (2,1%) et les protestants (1,9%).

TABLEAU 6.06 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURES D'UNION PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR RELIGION SELON LE SEXE

Religion/ Sexe	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veuf	Divorcé	Séparé	Veuve	Divorcé	Séparé	Veuf	Divorcé	Séparé
Animiste	2,4	0,7	0,6	14,5	1,1	1,2	9,2	0,9	0,9
Catholique	2,2	1,3	1,1	10,5	2,4	2,7	7,4	2,0	2,1
Musulman	1,4	0,9	0,4	7,7	3,2	1,2	5,0	2,2	0,9
Protestant	1,8	1,0	0,9	9,2	2,3	2,5	6,3	1,8	1,9
Autres	2,2	1,0	1,0	10,0	1,7	2,3	6,5	1,4	1,7
Sans	1,9	1,3	1,1	11,5	1,5	1,9	6,6	1,4	1,5
Ensemble	1,6	1,0	0,7	8,9	2,7	1,8	5,9	2,0	1,3

6.1.6. Ruptures d'union et ethnies

En s'intéressant aux groupes ethniques, on constate de fortes représentativités du veuvage chez les *Toupouri/Kéra* (9,9%), les *Massa/Mousseye/Mousgoume* (9,6%), les *Marba/Lélé/Mesmé* (7,5%), et les *Gabri/Kabalaye/Nangtchéché/Soumraye* et autres (7,2%). Les Autres ethnies d'origine étrangère (*Bambara/Haoussa/Touwer*) sont moins concernées (3,9%) que les autres groupes ethniques par le veuvage.

La proportion des divorcés varie peu d'une ethnies à une autre. Elle est comprise entre 0,6% (*Toupouri/Kéra*) et 3,8% (*Bidio/Migami/Kenga/Dangléat*).

TABLEAU 6.07 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURE D'UNION PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR GROUPES D'ETHNIES SELON LE SEXE

Groupes ethniques	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veuf	Divorcé	Séparé	Veuve	Divorcée	Séparée	Veuf	Divorcé	Séparé
Gorane	1,4	1,1	0,5	6,4	3,0	1,0	4,2	2,1	0,8
Arabe	1,2	1,0	0,4	7,9	3,2	1,2	5,1	2,2	0,8
Baguirmi/Barma et autres	1,9	1,4	0,7	9,5	3,3	1,6	6,4	2,5	1,2
Kanembou/Bornou/Boudouma	1,4	1,0	0,4	7,2	2,7	0,9	4,7	2,0	0,7
Boulala/Médégo/Kouka	1,4	0,9	0,5	7,9	3,3	1,5	5,1	2,3	1,0
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	1,3	0,7	0,4	7,4	3,1	1,2	4,9	2,1	0,9
Zaghawa/Bideyat/Kobé	1,2	0,6	0,5	6,2	1,2	0,5	4,0	0,9	0,5
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	1,4	0,9	0,6	10,6	4,7	1,8	6,8	3,2	1,3
Bidio/Migami/Kenga/Dangléat et autres	1,6	1,2	0,7	10,2	5,6	2,4	6,7	3,8	1,7
Moundang	1,5	0,4	0,3	9,4	0,7	0,8	6,1	0,6	0,6
Massa/Mousseye/Mousgoum	2,3	0,6	0,6	14,2	0,8	1,3	9,6	0,7	1,0
Toupouri/Kéra	2,2	0,4	0,3	14,5	0,8	0,7	9,9	0,6	0,5
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	2,0	1,4	1,2	9,4	2,8	3,0	6,4	2,2	2,3
Peul/Foulbé/Bodoré	1,4	0,7	0,4	6,6	1,5	0,9	4,4	1,2	0,7
Tama/Assongori/Mararit	1,5	0,4	0,2	7,4	2,0	1,1	4,9	1,3	0,7
Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres	2,3	1,1	0,9	10,5	2,7	3,0	7,2	2,1	2,2
Marba/Lélé/Mesmé	1,9	0,6	0,6	11,2	1,0	1,7	7,5	0,8	1,3
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	1,4	1,1	0,4	9,4	5,5	1,5	6,2	3,7	1,1
Karo/Zimé/Pévé	1,8	0,9	0,7	8,3	1,1	1,3	5,7	1,0	1,0
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	1,7	1,1	0,6	8,9	3,7	1,6	6,0	2,7	1,2
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	0,9	0,9	0,3	6,2	2,3	0,8	3,9	1,7	0,6
Autres nationalités	1,9	1,2	0,5	8,7	2,7	1,8	5,8	2,1	1,3
Ensemble	1,6	1,0	0,7	8,9	2,7	1,8	5,9	2,0	1,3

6.1.7. Ruptures d'union et mode de vie

Selon le mode de vie, les sédentaires non célibataires sont plus enclins aux ruptures d'unions que les nomades. En effet, parmi les sédentaires, 6,0% sont de veufs, 2,1% des divorcés et 1,3% sont des séparés alors chez les nomades, ces proportions sont respectivement de 2,6% (veufs), 1,1% (divorcés) et 0,4% (séparés).

TABLEAU 6.08 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURE D'UNION PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR MODE DE VIE SELON LE SEXE

Mode de vie	Masculin			Féminin			Total		
	Veuf	Divorcé	Séparé	Veuve	Divorcée	Séparée	Veuf	Divorcé	Séparé
Nomade	1,0	0,6	0,3	3,9	1,4	0,5	2,6	1,1	0,4
Sédentaire	1,7	1,0	0,7	9,1	2,8	1,8	6,0	2,1	1,3
Ensemble	1,6	1,0	0,7	8,9	2,7	1,8	5,9	2,0	1,3

6.1.8. Rupture d'union et niveau d'instruction

Du tableau 6.09, il ressort que la proportion des personnes vivant en rupture d'union diminue en général avec le niveau d'instruction. Toutefois, parmi les non célibataires ayant atteint le niveau supérieur, environ 1,6% sont de veufs, 2,0% sont divorcés et 0,9% séparés.

Aussi bien chez les hommes que chez les femmes, la proportion des veufs la plus élevée est observée chez les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction. Elle est respectivement de 2% et de 10,1%.

TABLEAU 6.09 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURE D'UNION PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LE SEXE

Niveau d'instruction	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veuf	Divorcé	Séparé	Veuve	Divorcée	Séparée	Veuf	Divorcé	Séparé
Sans niveau	2,0	1,0	0,6	10,1	2,7	1,6	7,2	2,1	1,2
Primaire	1,2	1,1	0,9	4,0	2,8	2,7	2,6	1,9	1,8
Secondaire	0,6	1,0	0,8	3,2	3,1	2,6	1,5	1,7	1,4
Supérieur	0,7	1,3	0,6	4,7	4,5	2,1	1,6	2,0	0,9
Ensemble	1,6	1,0	0,7	8,9	2,7	1,8	5,9	2,0	1,3

6.1.9. Rupture d'union et profession

L'ordre d'importance de proportions « Veuf-Divorcé-Séparé » ne demeure pas toujours considérable lorsqu'on croise le sexe à la catégorie socioprofessionnelle des non célibataires en rupture d'union. En effet, comme le montre le tableau 6.10, chez les hommes, on constate, que la proportion des divorcés est supérieure à celle des veufs chez les individus de *professions intermédiaires* (1,2% contre 1,1%), les *employés de type administratifs* (1,5% contre 1,0%), les métiers qualifiés d'industrie et d'artisanat (1,8% contre 1,5%), les *constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage* (1,1% contre 0,5%), les *Professions élémentaires* (1,9% contre 0,6%), les *Professions militaires, policières et douanières* (0,9% contre 0,6%).

Les individus travaillant comme « *Employés de type administratif* », « *Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs* », « *Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche* », et ceux des « *Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat* » sont les plus exposés aux ruptures d'union. Leurs proportions sont respectivement de 9,3%, 11,5%, 9,3% et 10,6%.

Dans l'ensemble, les « *militaires, les policiers et douaniers* », les « *constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage* » et ceux qui exercent dans les « *professions intermédiaires* » connaissent très peu la rupture due à la séparation. A l'inverse, ceux qui exercent dans les « *métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat* » et « *personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs* » sont les plus concernés.

Les administrateurs et ceux qui travaillent comme *personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs* présentent les proportions les plus importantes des divorcés (3,3% et 3,0% respectivement).

Chez les hommes, la plus importante proportion des divorcés (1,9%) est observée pour les *professions élémentaires* et la plus faible pour les *Professions intellectuelles et scientifiques* ainsi que chez les *Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche* (0,8%).

Chez les femmes, la plus importante des veuves (16,6%) est observée pour les *professions élémentaires* tandis que la plus faible (7,3%) est observée pour les *Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage*.

TABLEAU 6.10 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURE D'UNION PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE ACTIVE OCCUPEE PAR GROUPES DE PROFESSIONS SELON LE SEXE

Groupes de professions	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veuf	Divorcé	Séparé	Veuve	Divorcée	Séparée	Veuf	Divorcé	Séparé
Directeurs, cadres de direction et gérants, membres de l'Exécutif et des corps législatifs	0,9	1,0	0,4	9,5	6,9	4,3	3,2	2,6	1,5
Professions intellectuelles et scientifiques	0,8	0,8	0,5	7,7	4,6	2,1	1,7	1,3	0,7
Professions intermédiaires	1,1	1,2	0,6	12,4	5,1	2,5	3,3	1,9	1,0
Employés de type administratif	1,0	1,5	0,7	13,3	7,8	3,6	4,5	3,3	1,5
Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	1,4	1,1	0,7	9,7	4,1	2,9	6,5	3,0	2,0
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	1,4	0,8	0,6	12,3	3,6	2,4	6,0	2,0	1,3
Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	1,5	1,8	1,1	7,7	3,2	3,3	5,4	2,7	2,5
Constructeurs d'installation et de machines, et ouvriers de l'assemblage	0,5	1,1	0,6	7,3	4,4	2,0	0,6	1,1	0,6
Professions élémentaires	0,6	1,9	1,3	16,6	7,6	3,2	1,9	2,3	1,5
Professions militaires, policières et douanières	0,6	0,9	0,4	12,1	6,7	2,9	1,0	1,1	0,5
Ensemble	1,3	0,9	0,6	11,4	3,7	2,6	5,8	2,1	1,5

6.1.10. Rupture d'union et statut de handicap

Au vu des données du tableau 6.11, il ressort que les handicapés non célibataires ont plus connu de ruptures d'union que les non handicapés. En effet, parmi les handicapés non célibataires, 18,1% sont veufs, 3,9% divorcés et 2,5% séparés. Ces proportions chez les non handicapés sont respectivement de 5,7%, 2% et 1,3%.

Le veuvage touche relativement plus les femmes handicapées (31,9%) que celles ne vivant pas avec un handicap (8,6%).

TABLEAU 6.11 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURE D'UNION PARMIS LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS NON CELIBATAIRE PAR SEXE ET PAR STATUT DE HANDICAP

Statut d'handicap	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veuf	Divorcé	Séparé	Veuve	Divorcée	Séparée	Veuf	Divorcé	Séparé
Non Handicapé	1,6	1,0	0,6	8,6	2,7	1,7	5,7	2,0	1,3
Handicapé	4,9	2,3	1,6	31,9	5,5	3,4	18,1	3,9	2,5
Total	1,6	1,0	0,7	8,9	2,7	1,8	5,9	2,0	1,3

6.1.11. Rupture d'union au sein de la population âgée de 12-19 ans

L'examen de la situation des adolescents (12-19 ans) montre que cette catégorie de population est moins touchée par le veuvage (0,8%) que par le divorce (1,5%) ou la séparation (1,3%). Aussi, les ruptures d'unions des non célibataires sont plus constatées chez les adolescents de sexe masculin. Pour cette population de 12 à 19 ans, la prévalence du veuvage décroît avec l'âge. Cette situation est identique quel que soit le sexe.

Quant aux proportions des divorcés et des séparés, dans l'ensemble, elles varient très peu d'un âge à un autre. Par ailleurs, le divorce semble être décroissant avec l'âge chez les hommes. A l'inverse, il est croissant chez les femmes après l'âge de 12 ans.

**TABLEAU 6.12: PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION EN RUPTURE D'UNION
PARMI LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES
AGEE DE 12 A 19 ANS NON CELIBATAIRE PAR SEXE**

Age	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Veuf	Divorcé	Séparé	Veuve	Divorcée	Séparée	Veuf	Divorcé	Séparé
12	5,6	4,0	2,0	2,7	1,7	1,1	3,3	2,2	1,3
13	4,7	3,1	1,3	1,9	1,1	1,1	2,4	1,4	1,1
14	4,8	3,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,5	1,4	1,2
15	3,8	2,7	1,9	0,6	1,3	1,2	0,8	1,4	1,2
16	3,3	2,5	1,8	0,6	1,6	1,4	0,8	1,7	1,4
17	1,9	1,6	2,0	0,6	1,6	1,4	0,7	1,6	1,4
18	1,3	1,5	1,5	0,4	1,4	1,2	0,5	1,5	1,3
19	0,8	1,2	1,1	0,5	1,6	1,5	0,6	1,6	1,4
Total	2,2	1,9	1,5	0,6	1,5	1,3	0,8	1,5	1,3

Vue d'ensemble

Globalement, les personnes en rupture d'union sont au nombre de 379 682 soit une proportion de 9,2% de l'ensemble de la population non célibataire. Parmi ces personnes non célibataires, on compte 5,9% des veufs, 2,0% des divorcés et 1,3% des séparés.

Selon le milieu de résidence, le phénomène de rupture d'union est beaucoup plus omniprésent en milieu urbain qu'en milieu rural. Le veuvage touche relativement plus les animistes (9,2%) et catholiques (7,4%). Le divorce touche relativement plus les musulmans (2,2%) et les catholiques (2%). La séparation touche relativement plus les catholiques (2,1%) et les protestants (1,9%).

Quant aux groupes ethniques, le veuvage touche relativement plus les *Massa/Mousseye/Mousgoume* (9,6%) et *Toupouri/Kera* (9%). Le divorce concerne relativement plus les *Bidio/Migami/Kinga/Dangléat et autres* (3,8%) et *Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé* (3,7%). La séparation concerne relativement plus les *Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres* (2,3%) et les *Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres* (2,2%).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Globalement, il ressort de cette étude que les mariés (monogames et polygames) demeurent majoritaires (63%) parmi la population de 12 ans et plus au niveau national. Cette situation s'observe aussi bien en milieu urbain (55%) qu'en milieu rural (65,5%). La proportion des célibataires reste aussi importante au niveau national avec 30,3%. Par ailleurs, au Tchad, il est établi que l'union libre est un phénomène marginal. Il ne concerne que 0,3% de la population. Quant aux veufs et divorcés, leurs proportions sont respectivement de 4,1% et de 2,3%. Chez les adolescents de 12 à 19 ans, il ressort des analyses que 40,8% des filles sont mariées, contre 6,4% de garçons.

L'analyse de la nuptialité des célibataires a aussi permis de dégager certaines caractéristiques importantes. Il ressort de ces données que l'âge moyen au premier mariage au Tchad est de 24,7 ans pour les hommes et de 18,5 ans pour les femmes. Le célibat définitif touche 3,7% des hommes et 2,1% des femmes au niveau national. La distinction par milieu de résidence indique que l'âge moyen au premier mariage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (respectivement 27,2 ans et 23,7 ans pour les hommes et 19,7 ans et 18,1 ans pour les femmes).

La nuptialité est également influencée par le niveau d'instruction. Pour les femmes, l'âge moyen au premier mariage croît avec le niveau d'instruction. Il passe de 17,7 ans pour les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction à 24,8 ans pour celles ayant le niveau supérieur. Cette croissance n'est pas observée chez les hommes. Cependant l'âge moyen au premier mariage est plus élevé chez les hommes de niveau supérieur (29,3 ans).

La polygamie touche une partie importante de la population tchadienne. Parmi les personnes mariées (monogames et polygames) de 12 ans et plus, plus d'une personne sur quatre vit en union polygamique. La polygamie de *rang 2* reste la plus importante (22,3%). La polygamie de *rang 3* représente 5,1% des mariés alors que celle de *rang 4 et plus* ne représente que 2%. La différenciation selon le milieu de résidence a permis de constater que la polygamie est plus un phénomène rural (30,9%) qu'urbain (24,3%).

Dans la population tchadienne, l'on a aussi noté la présence des personnes en rupture d'union. Il ressort que les ruptures d'unions sont plus causées par le veuvage c'est-à-dire le décès du (ou de la) conjoint(e) : 5,9% de la population non célibataire sont veufs. Le veuvage touche beaucoup plus les personnes âgées, le maximum est atteint chez les individus de 95 ans et plus (32,4%). Au sein de la population vivant en union et âgée de 12 ans et plus, les unions libres représentent 0,4%. Cette forme d'union est plus urbaine (0,8%) que rurale (0,3%).

BIBLIOGRAPHIE

6. BURKINA FASO, 2009, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2006 : Analyse des Résultats définitifs. Thème 03 : Etat matrimonial et nuptialité*. Bureau Central du Recensement, INSD, Ouagadougou.
7. CÔTE D'IVOIRE, 2000, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1998 : plan d'analyse des résultats. Thème 5 : Etat matrimonial et nuptialité*. Institut national de la statistique, Abidjan.
8. GRAZIELLA CASELLI et al. 2002, *Démographie: Les déterminants de la fécondité*, INED
9. HAJNAL John, 1953. *Age at marriage and proportions marrying, Population Studies*. vol. VII, n° 2.
10. HERTRICH Véronique, 1996. *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. Paris, CEPED, 548 p. (Les Études du CEPED n°14).
11. OCDE, 2002 - *Perspectives économiques en Afrique*.
12. PRESSAT Roland, 1973, *Analyse démographique : concepts, méthodes, résultats*, PUF, Paris.
13. UNITED NATIONS, 1986, *Nuptiality: selected findings from the World Fertility Survey data, Department of International Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat*, New York
14. UNITED NATIONS, 1988, *First marriage: patterns and determinants, Department of International Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat*, New York
15. RWANDA, 2005, *3^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat : analyse des résultats. Thème 03 : Etat matrimonial et nuptialité*. Service National de Recensement
16. Tchad, 2009, *Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), Résultats globaux*, INSEED, N'Djamena, 87 pages.

ANNEXES

**TABLEAU A1.01 : POPULATION DES MENAGES ORDINAIRES DE 12 ANS ET PLUS
PAR SITUATION MATRIMONIALE SELON LE SEXE**

Situation matrimoniale	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Célibataire	1 112 201	703 633	1 815 834
Monogame	1 284 040	1 365 658	2 649 698
Polygame 2	327 837	508 779	836 616
Polygame 3	61 308	129 986	191 294
Polygame 4	19 297	56 365	75 662
Polygame (P2+P3+P4)	408 442	695 130	1 103 572
Veuf	28 656	213 864	242 520
Divorcé	17 669	65 815	83 484
Séparé	11 551	42 127	53 678
Union libre	4 270	10 833	15 103
Total	2 866 829	3 097 060	5 963 889

TABLEAU A1.02 : PROPORTION (EN %) DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR GROUPES D'AGE SELON L'ETAT MATRIMONIAL

Groupes d'âges	Situation matrimoniale					Total
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union libre	
12-14	95,3	4,4	0,1	0,1	0,1	100,0
15-19	70,0	28,7	0,2	0,9	0,3	100,0
20-24	36,6	60,5	0,4	2,0	0,4	100,0
25-29	15,0	81,5	0,8	2,4	0,3	100,0
30-34	6,9	88,5	1,6	2,8	0,2	100,0
35-39	4,2	90,1	2,6	2,9	0,2	100,0
40-44	3,2	88,3	4,9	3,4	0,2	100,0
45-49	3,2	85,8	7,2	3,6	0,1	100,0
50-54	3,4	80,9	11,5	4,0	0,2	100,0
55-59	3,7	78,3	14,0	3,8	0,2	100,0
60-64	4,1	71,9	19,5	4,2	0,3	100,0
65-69	4,4	70,3	21,4	3,6	0,3	100,0
70-74	5,2	64,7	25,7	4,0	0,4	100,0
75-79	5,9	64,9	25,5	3,4	0,3	100,0
80-84	6,6	60,0	28,9	4,0	0,5	100,0
85-89	7,2	63,2	25,8	3,3	0,5	100,0
90-94	9,5	60,1	25,6	4,1	0,6	100,0
95 et plus	7,4	57,6	30,0	4,3	0,7	100,0
Total	30,3	63,0	4,1	2,3	0,3	100,0

TABLEAU A1.03 : PROPORTION (EN %) DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR REGION DE RESIDENCE SELON L'ETAT MATRIMONIAL

Région de résidence	Statut matrimonial					Total
	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union libre	
Batha	25,9	67,3	4,1	2,6	0,1	100,0
Borkou	40,7	52,4	3,6	3,3	0,0	100,0
Chari Baguirmi	23,2	71,1	3,7	1,8	0,2	100,0
Guera	26,5	64,3	5,2	3,8	0,2	100,0
Hadjer Lamis	24,4	69,3	3,7	2,5	0,1	100,0
Kanem	27,9	66,6	3,6	1,8	0,1	100,0
Lac	22,3	72,6	3,3	1,7	0,1	100,0
Logone Occidental	31,0	61,1	4,5	3,2	0,2	100,0
Logone Oriental	28,5	64,0	4,3	2,9	0,3	100,0
Mandoul	28,8	63,0	4,6	3,1	0,5	100,0
Mayo Kebbi Est	29,6	62,4	6,7	1,2	0,1	100,0
Mayo Kebbi Ouest	35,4	59,8	3,6	1,1	0,1	100,0
Moyen Chari	34,2	58,4	3,9	2,6	0,9	100,0
Ouaddaï	28,4	65,7	3,5	2,2	0,2	100,0
Salamat	27,2	64,3	4,8	3,5	0,2	100,0
Tandjilé	29,5	62,8	5,4	2,2	0,1	100,0
Wadi Fira	27,2	68,4	3,2	0,9	0,3	100,0
N'Djamena	41,7	52,5	2,9	2,5	0,4	100,0
Barh El Gazal	36,3	60,2	2,1	1,2	0,1	100,0
Ennedi	41,3	54,1	2,3	1,8	0,4	100,0
Sila	26,7	66,7	4,0	2,3	0,1	100,0
Tibesti	44,2	49,2	4,4	2,1	0,0	100,0
Ensemble	30,3	63,0	4,1	2,3	0,3	100,0

TABLEAU A1.04 : EFFECTIF DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LE MILIEU DE RESIDENCE ET LE SEXE

Situation matrimoniale	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	343 780	198 780	542 561	767 829	505 002	1 272 830	1 112 201	703 633	1 815 834
Monogame	289 796	297 297	587 092	994 601	1 068 346	2 062 948	1 284 040	1 365 658	2 649 697
Polygame2	63 631	83 442	147 072	264 398	425 238	689 636	327 837	508 779	836 616
Poligame3	11 834	19 520	31 354	49 510	110 435	159 944	61 308	129 986	191 294
Polygame4	3 442	6 577	10 019	15 869	49 768	65 637	19 297	56 365	75 662
Veuf(ve)	5 899	46 503	52 402	22 770	167 359	190 129	28 656	213 864	242 520
Divorcé(e)	5 696	18 549	24 245	11 962	47 280	59 242	17 669	65 815	83 484
Séparé(e)	2 950	9 123	12 072	8 601	33 003	41 604	11 551	42 127	53 678
Union libre	2 005	3 976	5 981	2 256	6 863	9 119	4 270	10 833	15 103
Total	729 033	683 766	1 412 799	2 137 796	2 413 294	4 551 090	2 866 829	3 097 060	5 963 889

TABLEAU A1.05 : EFFECTIF DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 ANS ET PLUS PAR SEXE ET PAR VILLE DE RESIDENCE SELON L'ETAT MATRIMONIAL

Ville de résidence	Situation matrimoniale									
	Célibataire	Monogame	Polygame2	Poligame3	Polygame4	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Séparé(e)	Union libre	Total
Homme										
N'Djamena	162 926	126 395	24 432	4 393	1 216	2 042	2 797	1 081	1 018	326 299
Moundou	21 517	17 407	2 983	469	146	399	309	233	81	43 545
Sarh	16 038	10 976	2 448	428	126	320	304	207	224	31 070
Abéché	14 758	12 569	3 048	672	190	168	146	50	36	31 637
Autres villes	128 244	122 574	30 864	5 914	1 776	2 977	2 123	1 376	635	296 482
Rural	767 829	994 601	264 398	49 510	15 869	22 770	11 962	8 601	2 256	2 137 796
Total	1 112 201	1 284 040	327 837	61 308	19 297	28 656	17 669	11 551	4 270	2 866 829
Femme										
N'Djamena	88 820	121 580	29 206	6 585	2 020	15 544	8 171	2 860	1 587	276 372
Moundou	13 616	18 901	4 127	759	244	3 066	881	826	219	42 640
Sarh	10 392	12 482	3 408	725	204	2 460	718	526	515	31 428
Abéché	7 618	12 355	3 393	841	274	1 417	548	124	45	26 616
Autres villes	78 286	132 032	43 338	10 621	3 839	24 003	8 216	4 774	1 601	306 710
Rural	505 002	1 068 346	425 238	110 435	49 768	167 359	47 280	33 003	6 863	2 413 294
Total	703 633	1 365 658	508 779	129 986	56 365	213 864	65 815	42 127	10 833	3 097 060
Ensemble										
N'Djamena	251 746	247 975	53 637	10 978	3 236	17 586	10 968	3 941	2 604	602 671
Moundou	35 133	36 308	7 110	1 228	391	3 465	1 191	1 059	300	86 185
Sarh	26 430	23 458	5 855	1 153	330	2 780	1 021	732	739	62 498
Abéché	22 376	24 924	6 442	1 513	464	1 585	695	174	82	58 253
Autres villes	206 530	254 606	74 201	16 535	5 616	26 980	10 339	6 150	2 236	603 192
Rural	1 272 830	2 062 948	689 636	159 944	65 637	190 129	59 242	41 604	9 119	4 551 090
Total	1 815 834	2 649 698	836 616	191 294	75 662	242 520	83 484	53 678	15 103	5 963 889

**TABEAU A2.01 : REPARTITION DE LA POPULATION DE DEUX SEXES
RESIDENTE AGEE DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL
SELON LE GROUPE D'AGES**

Groupe d'âge	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union Libre	Total
12-14	692 207	30 317	762	961	705	724 951
15-19	722 157	278 989	1 811	8 381	2 739	1 014 077
20-24	311 109	496 165	3 633	16 464	3 259	830 631
25-29	109 083	588 049	5 814	17 422	2 260	722 627
30-34	40 463	521 803	9 235	16 509	1 445	589 455
35-39	20 254	434 174	12 579	14 066	925	481 998
40-44	13 301	365 883	20 366	14 149	730	414 430
45-49	9 362	250 344	21 181	10 568	428	291 882
50-54	9 244	219 368	31 512	10 877	509	271 509
55-59	5 269	111 955	20 235	5 456	272	143 188
60-64	6 990	123 097	33 941	7 185	526	171 739
65-69	3 640	57 800	17 829	2 997	213	82 479
70-74	5 300	65 710	26 672	4 088	386	102 155
75-79	2 390	25 982	10 325	1 377	123	40 197
80-84	2 991	26 837	13 253	1 807	239	45 127
85-89	1 046	9 114	3 765	481	68	14 473
90-94	1 147	7 134	3 134	500	76	11 991
95 et plus	814	6 313	3 307	468	78	10 980
Total	1 956 766	3 619 032	239 353	133 757	14 982	5 963 889

**TABLEAU A2.02 : REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE
AGEE DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LA
REGION DE RESIDENCE D'AGES**

Région	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union Libre	Total
Batha	37 084	79 245	1 113	906	51	118 399
Borkou	14 158	14 413	371	473	2	29 417
Chari Baguirmi	48 504	102 595	1 622	1 565	322	154 607
Guéra	47 653	85 913	1 439	1 462	117	136 584
Hadjer Lamis	47 073	98 176	1 420	1 794	121	148 584
Kanem	31 439	56 201	797	661	21	89 119
Lac	35 074	79 717	1 145	888	60	116 884
Logone Occidental	73 253	107 000	2 189	2 618	166	185 226
Logone Oriental	73 753	118 959	2 381	2 572	352	198 018
Mandoul	63 854	91 763	1 764	2 726	392	160 499
Mayo Kebbi Est	82 409	115 398	2 688	1 306	134	201 935
Mayo Kebbi Ouest	67 514	80 452	1 296	970	62	150 293
Moyen Chari	70 727	84 441	1 513	2 075	673	159 428
Ouaddaï	54 798	103 814	1 423	1 112	144	161 291
Salamat	25 861	46 933	683	643	91	74 210
Tandjilé	64 567	100 627	2 379	1 557	124	169 253
Wadi Fira	32 872	67 670	855	298	230	101 925
N'Djamena	162 926	156 436	2 042	3 878	1 018	326 299
Barh El Gazal	32 266	42 697	585	527	26	76 102
Ennedi	21 741	21 021	357	544	103	43 765
Sila	18 767	38 949	454	448	39	58 658
Tibesti	3 140	2 998	109	84	2	6 333
Total	1 109 433	1 695 417	28 624	29 107	4 249	2 866 829

**TABLEAU A2.03 : REPARTITION DE LA POPULATION FEMININE RESIDENTE AGEE
DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LA REGION
DE RESIDENCE**

Région	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/Séparé	Union Libre	Total
Batha	29 976	94 093	9 248	5 636	301	139 253
Borkou	8 849	15 072	1 619	1 384	11	26 935
Chari Baguirmi	25 749	123 053	9 952	4 052	335	163 141
Guéra	31 002	103 579	13 614	9 663	452	158 311
Hadjer Lamis	28 063	113 049	9 571	5 793	293	156 769
Kanem	22 300	71 300	5 938	2 776	131	102 444
Lac	18 590	93 208	6 649	3 132	135	121 714
Logone Occidental	48 150	130 903	15 140	9 837	572	204 603
Logone Oriental	45 534	147 551	15 355	9 368	875	218 683
Mandoul	35 165	123 019	13 754	7 863	1 145	180 946
Mayo Kebbi Est	47 132	155 892	26 055	4 094	451	233 625
Mayo Kebbi Ouest	45 058	108 552	9 902	2 603	237	166 352
Moyen Chari	41 754	106 534	11 061	6 509	2 240	168 099
Ouadaï	44 931	126 095	10 675	6 432	581	188 715
Salamat	18 323	56 882	6 838	4 851	296	87 190
Tandjilé	45 318	131 602	17 394	6 329	399	201 042
Wadi Fira	28 017	84 600	6 149	1 640	340	120 747
N'Djaména	88 820	159 389	15 544	11 032	1 587	276 372
Barh El Gazal	21 224	45 403	2 505	1 253	79	70 463
Ennedi	11 828	22 460	1 495	927	204	36 913
Sila	15 409	45 824	4 541	2 468	145	68 387
Tibesti	2 488	3 237	443	186	2	6 356
Total	703 680	2 061 296	213 443	107 829	10 812	3 097 060

**TABLEAU A2.04 : REPARTITION DE LA POPULATION DE DEUX SEXES RESIDENTE
AGEE DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LA
REGION DE RESIDENCE**

Région	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/Séparé	Union Libre	Total
Batha	66 728	173 359	10 554	6 653	358	257 652
Borkou	22 939	29 516	2 011	1 872	13	56 352
Chari Baguirmi	73 582	226 038	11 791	5 680	657	317 748
Guéra	78 131	189 579	15 311	11 298	576	294 895
Hadjer Lamis	74 566	211 475	11 203	7 691	418	305 353
Kanem	53 392	127 668	6 861	3 487	155	191 563
Lac	53 214	173 181	7 931	4 075	197	238 598
Logone Occidental	120 740	238 161	17 587	12 596	746	389 829
Logone Oriental	118 562	266 837	17 993	12 072	1 237	416 701
Mandoul	98 247	215 193	15 765	10 689	1 551	341 445
Mayo Kebbi Est	128 745	271 660	29 122	5 443	590	435 560
Mayo Kebbi Ouest	112 011	189 372	11 358	3 602	302	316 645
Moyen Chari	112 077	191 190	12 691	8 637	2 932	327 527
Ouaddaï	99 245	230 026	12 326	7 674	736	350 006
Salamat	43 876	103 859	7 675	5 598	392	161 400
Tandjilé	109 201	232 492	20 090	7 983	528	370 295
Wadi Fira	60 585	152 394	7 147	1 974	572	222 672
N'Djaména	251 124	316 165	17 761	15 008	2 613	602 671
Barh El Gazal	53 234	88 273	3 148	1 803	107	146 565
Ennedi	33 355	43 636	1 891	1 486	310	80 678
Sila	33 982	84 786	5 115	2 975	188	127 045
Tibesti	5 609	6 241	562	272	4	12 689
Total	1 805 279	3 758 196	246 398	138 782	15 235	5 963 889

**TABLEAU A2.05 : REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE
AGEE DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LA
REGION DE RESIDENCE**

Région	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/ Séparé	Union Libre	Total
Batha	37 084	79 245	1 113	906	51	118 399
Borkou	14 158	14 413	371	473	2	29 417
Chari Baguirmi	48 504	102 595	1 622	1 565	322	154 607
Guéra	47 653	85 913	1 439	1 462	117	136 584
Hadjer Lamis	47 073	98 176	1 420	1 794	121	148 584
Kanem	31 439	56 201	797	661	21	89 119
Lac	35 074	79 717	1 145	888	60	116 884
Logone Occidentale	73 253	107 000	2 189	2 618	166	185 226
Logone Orientale	73 753	118 959	2 381	2 572	352	198 018
Mandoul	63 854	91 763	1 764	2 726	392	160 499
Mayo Kebbi Est	82 409	115 398	2 688	1 306	134	201 935
Mayo Kebbi Ouest	67 514	80 452	1 296	970	62	150 293
Moyen Chari	70 727	84 441	1 513	2 075	673	159 428
Ouaddaï	54 798	103 814	1 423	1 112	144	161 291
Salamat	25 861	46 933	683	643	91	74 210
Tandjilé	64 567	100 627	2 379	1 557	124	169 253
Wadi Fira	32 872	67 670	855	298	230	101 925
N'Djaména	162 926	156 436	2 042	3 878	1 018	326 299
Barh El Gazal	32 266	42 697	585	527	26	76 102
Ennedi	21 741	21 021	357	544	103	43 765
Sila	18 767	38 949	454	448	39	58 658
Tibesti	3 140	2 998	109	84	2	6 333
Total	1 109 433	1 695 417	28 624	29 107	4 249	2 866 829

TABLEAU A2.06 : REPARTITION DE LA POPULATION FEMININE RESIDENTE AGEE DE 12 ANS ET PLUS PAR ETAT MATRIMONIAL SELON LA REGION DE RESIDENCE

Région	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/Séparé	Union Libre	Total
Batha	29 976	94 093	9 248	5 636	301	139 253
Borkou	8 849	15 072	1 619	1 384	11	26 935
Chari Baguirmi	25 749	123 053	9 952	4 052	335	163 141
Guéra	31 002	103 579	13 614	9 663	452	158 311
Hadjer Lamis	28 063	113 049	9 571	5 793	293	156 769
Kanem	22 300	71 300	5 938	2 776	131	102 444
Lac	18 590	93 208	6 649	3 132	135	121 714
Logone Occidentale	48 150	130 903	15 140	9 837	572	204 603
Logone Orientale	45 534	147 551	15 355	9 368	875	218 683
Mandoul	35 165	123 019	13 754	7 863	1 145	180 946
Mayo Kebbi Est	47 132	155 892	26 055	4 094	451	233 625
Mayo Kebbi Ouest	45 058	108 552	9 902	2 603	237	166 352
Moyen Chari	41 754	106 534	11 061	6 509	2 240	168 099
Ouaddaï	44 931	126 095	10 675	6 432	581	188 715
Salamat	18 323	56 882	6 838	4 851	296	87 190
Tandjilé	45 318	131 602	17 394	6 329	399	201 042
Wadi Fira	28 017	84 600	6 149	1 640	340	120 747
N'Djamena	88 820	159 389	15 544	11 032	1 587	276 372
Barh El Gazal	21 224	45 403	2 505	1 253	79	70 463
Ennedi	11 828	22 460	1 495	927	204	36 913
Sila	15 409	45 824	4 541	2 468	145	68 387
Tibesti	2 488	3 237	443	186	2	6 356
Total	703 680	2 061 296	213 443	107 829	10 812	3 097 060

TABLEAU A2.07 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEE DE 12 A 19 PAR MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON L' ETAT MATRIMONIAL

Age	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/Séparé	Union Libre	Total
12	288 714	8 423	319	334	274	298 063
13	204 534	8 205	215	233	197	213 385
14	199 131	13 521	228	391	233	213 503
15	207 609	30 502	275	839	369	239 594
16	146 300	32 399	278	1 073	400	180 450
17	117 079	40 644	287	1 292	425	159 726
18	156 656	102 154	532	2 895	840	263 076
19	97 191	70 715	429	2 207	688	171 231

Total	1 417 214	306 562	2 563	9 264	3 425	1 739 028
-------	-----------	---------	-------	-------	-------	-----------

TABLEAU A2.08 : REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 A 19 PAR MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON L' ETAT MATRIMONIAL

Age	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/Séparé	Union Libre	Total
12	135 945	6 515	191	198	169	143 019
13	96 493	6 766	137	160	130	103 686
14	92 517	12 058	147	313	159	105 194
15	88 711	28 279	180	725	280	118 175
16	59 999	30 246	198	968	322	91 732
17	43 415	37 873	228	1 185	359	83 060
18	52 108	93 875	417	2 625	729	149 753
19	29 360	61 660	349	1 981	569	93 919
Total	598 549	277 272	1 847	8 153	2 716	888 538

TABLEAU A2.09 : REPARTITION DE LA POPULATION FEMININE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 A 19 PAR MILIEU DE RESIDENCE ET SEXE SELON L' ETAT MATRIMONIAL

Age	Célibataire	Mariée	Veuve	Divorcée/Séparée	Union Libre	Total
12	135 945	6 515	191	198	169	143 019
13	96 493	6 766	137	160	130	103 686
14	92 517	12 058	147	313	159	105 194
15	88 711	28 279	180	725	280	118 175
16	59 999	30 246	198	968	322	91 732
17	43 415	37 873	228	1 185	359	83 060
18	52 108	93 875	417	2 625	729	149 753
19	29 360	61 660	349	1 981	569	93 919
Total	598 549	277 272	1 847	8 153	2 716	888 538

TABLEAU A2.10 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR RELIGION, SELON L'ETAT MATRIMONIAL ET LE SEXE

Religion	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé/Séparé	Union Libre	Total
Masculin						
Animiste	42 333	81 619	2 004	1 149	153	127 258
Catholique	211 709	286 378	6 551	7 246	1 068	512 952
Musulman	607 807	1 021 523	14 289	14 578	1 768	1 659 966
Protestant	214 581	240 055	4 461	4 652	1 026	464 775
Autres	6 518	9 541	225	201	33	16 517
Sans religion	28 684	54 066	1 070	1 336	206	85 361
Ensemble	1 111 632	1 693 182	28 600	29 163	4 253	2 866 829
Féminin						
Animiste	21 924	86 861	15 227	2 411	289	126 713
Catholique	142 087	401 656	50 662	24 720	3 253	622 378
Musulman	377 916	1 193 680	105 435	59 907	4 111	1 741 049
Protestant	146 828	323 973	34 988	18 557	2 772	527 117
Autres	3 624	10 222	1 196	471	65	15 577
Sans religion	11 022	44 931	6 099	1 862	312	64 226
Ensemble	703 401	2 061 322	213 607	107 926	10 803	3 097 060
Ensemble						
Animiste	64 257	168 480	17 230	3 560	443	253 971
Catholique	353 796	688 034	57 213	31 966	4 320	1 135 330
Musulman	985 723	2 215 203	119 724	74 485	5 880	3 401 015
Protestant	361 408	564 028	39 449	23 209	3 798	991 892
Autres	10 141	19 762	1 421	672	98	32 094
Sans religion	39 706	98 997	7 169	3 197	518	149 587
Ensemble	1 815 033	3 754 504	242 207	137 089	15 056	5 963 889

TABLEAU A2.11 : REPARTITION DE LA POPULATION RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR GROUPE ETHNIQUE, SELON L' ETAT MATRIMONIAL

Groupe ethnique	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé /Séparé	Union Libre	Total
Gorane	158 035	254 513	11 396	7 876	335	432 156
Arabe	196 896	505 147	27 483	16 789	1 186	747 501
Baguirmi/Barma et autres	24 137	49 817	3 529	2 060	267	79 809
Kanembou/Bornou/ Boudouma	128 292	349 641	17 446	9 869	467	505 716
Boulala/Médégo/Kouka	63 487	140 666	7 761	5 052	350	217 316
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	118 105	269 007	13 983	8 564	822	410 481
Zaghawa/Bideyat/Kobé	47 284	81 791	3 415	1 272	367	134 128
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	40 850	92 298	6 971	4 571	325	145 015
Bidio/Migami/Kenga/ Dangléat et autres	66 376	136 820	10 376	8 557	405	222 534
Moundang	65 004	85 349	5 604	1 075	168	157 200
Massa/Mousseye/Mousgoum	84 217	180 263	19 384	3 538	443	287 844
Toupouri/Kéra	40 723	72 667	7 948	946	153	122 437
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	514 758	962 565	69 102	48 667	7 574	1 602 667
Peul/Foulbé/Bodoré	33 587	85 133	3 964	1 694	299	124 677
Tama/Assongori/Mararit	24 463	64 272	3 355	1 409	327	93 826
Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/ Soumraye et autres	44 005	90 885	7 288	4 316	479	146 974
Marba/Lélé/Mesmé	57 768	113 427	9 356	2 635	223	183 408
Mesmedjé/Massalat/ Kadjaksé	14 783	36 439	2 493	1 923	110	55 748
Karo/Zimé/Pévé	26 112	50 462	3 096	1 130	66	80 866
Autres ethnies tchadiennes (Ahit/Banda/Kim et autres)	46 484	95 376	6 329	4 064	502	152 755

Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	12 154	24 534	1 005	593	68	38 354
Autres nationalités	7 531	13 435	863	498	150	22 477
Total	1 815 050	3 754 506	242 150	137 098	15 086	5 963 889

TABLEAU A2.12 : REPARTITION DE LA POPULATION MASCULINE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR GROUPE ETHNIQUE, SELON L' ETAT MATRIMONIAL

Groupe ethnique	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé /Séparé	Union Libre	Total
Gorane	96 994	121 479	1 811	1 954	115	222 353
Arabe	124 877	232 417	2 858	3 245	375	363 771
Baguirmi/Barma et autres	15 649	22 265	435	475	77	38 900
Kanembou/Bornou/ Boudouma	82 649	162 012	2 275	2 206	125	249 267
Boulala/Médégo/Kouka	37 960	66 106	975	970	84	106 096
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	66 449	122 984	1 645	1 385	182	192 645
Zaghawa (Bideyat/Kobé)	29 529	37 892	467	453	128	68 470
Dadjo/Kibet/Mouro e t autres	23 879	42 793	599	660	74	68 004
Bidio/Migami/Kinga/Dangléat et autres	40 085	62 753	1 056	1 275	88	105 257
Moundang	38 030	37 359	556	271	50	76 266
Massa/Mousseye/Mousgoum	54 969	77 440	1 854	938	115	135 316
Toupouri/Kéra	24 471	30 951	709	233	53	56 417
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	314 371	422 369	8 825	11 363	2 040	758 969
Peul/Foulbé/Bodoré	23 058	38 060	545	434	129	62 227
Tama/Assongori/Mararit	12 804	29 064	436	200	129	42 633
Gabri/Kabalaye/Nangtchéché/ Soumraye et autres	25 701	41 096	994	883	150	68 824
Marba/Lélé/Mesmé	34 655	49 014	974	599	55	85 296
Mesmedjé/Massalat/ Kadjaksé	8 182	16 508	231	247	24	25 191
Karo/Zimé/Pévé	15 926	21 569	393	356	22	38 266
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	28 691	42 069	736	755	168	72 420
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	7 841	11 231	100	139	26	19 336
Autres nationalités	4 504	6 114	119	114	54	10 905
Total	1 111 274	1 693 543	28 594	29 155	4 263	2 866 829

TABLEAU A2.13 : REPARTITION DE LA POPULATION FEMININE RESIDENTE DES MENAGES ORDINAIRES AGEES DE 12 ANS ET PLUS PAR GROUPE ETHNIQUE, SELON L' ETAT MATRIMONIAL

Groupe ethnique	Célibataire	Marié	Veuf	Divorcé /Séparé	Union Libre	Total
Gorane	61 042	133 035	9 586	5 922	219	209 803
Arabe	72 019	272 730	24 625	13 544	811	383 730
Baguirmi/Barma et autres	8 488	27 552	3 094	1 585	190	40 909
Kanembou/Bornou/Boudouma	45 643	187 629	15 171	7 663	343	256 449
Boulala/Médégo/Kouka	25 526	74 560	6 787	4 082	265	111 220
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	51 656	146 023	12 338	7 179	640	217 836
Zaghawa (Bideyat/Kobé)	17 755	43 898	2 947	819	239	65 658
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	16 971	49 505	6 372	3 911	251	77 011
Bidio/Migami/Kinga/Dangléat et autres	26 291	74 067	9 320	7 282	317	117 277
Moundang	26 974	47 990	5 048	805	118	80 934
Massa/Mousseye/Mousgoume	29 248	102 823	17 530	2 600	328	152 528
Toupouri/Kéra	16 252	41 716	7 239	713	100	66 020
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	200 387	540 196	60 277	37 304	5 534	843 698
Peul/Foulbé/Bodoré	10 528	47 073	3 419	1 260	170	62 450
Tama/Assongori/Mararit	11 660	35 208	2 919	1 209	198	51 193
Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres	18 304	49 790	6 294	3 434	329	78 150
Marba/Lélé/Mesmé	23 112	64 413	8 382	2 037	168	98 112
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	6 601	19 931	2 262	1 676	86	30 557
Karo/Zimé/Pévé	10 187	28 893	2 703	774	44	42 600
Autres ethnies tchadiennes (Achit/Banda/Kim et autres)	17 793	53 306	5 593	3 309	334	80 335
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Touwer)	4 312	13 303	905	454	43	19 018
Autres nationalités	3 027	7 321	744	384	96	11 572
Total	703 775	2 060 963	213 556	107 943	10 823	3 097 060